

Déclinaison régionale du plan national d'actions en faveur des Chiroptères

Poitou-Charentes

2013-2017



DREAL Poitou-Charentes
Poitou-Charentes Nature

Déclinaison régionale du Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères en Poitou-Charentes



Poitou-Charentes
NATURE

Coordination régionale et rédaction

Sandrine BRACCO et Anthony LE GUEN – Deux-Sèvres Nature Environnement

Coordination administrative

Bruno FILLON – Poitou-Charentes Nature

Coordinations techniques départementales

Laurent PRÉCIGOUT David SUAREZ – Charente Nature

Philippe JOURDE – Ligue pour la Protection des Oiseaux

Maxime LEUCHTMANN – Nature Environnement 17

Sandrine BRACCO – Deux-Sèvres Nature Environnement

Miguel GAILLED RAT Olivier PREVOST – Vienne Nature

Septembre 2013



Deux-Sèvres Nature Environnement

48 rue Rouget de Lisle

79000 Niort

Tél : 05 49 73 37 36

contact.dsne@yahoo.fr



Charente Nature
Impasse Lautrette
16000 ANGOULEME
Tél : 05 45 91 89 70
charentenature@charente-nature.org



Nature Environnement 17
Groupe scolaire, École
Descartes – Av. de
Bourgogne – Port Neuf
17000 LA ROCHELLE
Tél : 05 46 41 39 04
n.environnement17@wanadoo.fr



Ligue pour la Protection
des Oiseaux
Fonderies Royales
8, rue du Docteur Pujos
17305 ROCHEFORT
Cedex
Tél : 05 46 82 12 34
lpo@lpo.fr



Vienne Nature
14 rue Jean Moulin
86240 Fontaine-le-Comte
Tél : 05 49 88 99 04
vienne.nature@wanadoo.fr

Table des Matières

Remerciements.....	5
Introduction.....	6
I. PRESENTATION DES CHIROPTERES.....	7
I.1. ESPECES PRESENTES EN POITOU-CHARENTES.....	7
I.1.1. Statuts de Protection.....	7
I.1.2. Statuts de conservation : listes rouges.....	7
I.1.3. Bilan des différents statuts.....	8
I.2. BIOLOGIE ET ECOLOGIE.....	10
I.2.1. Particularités biologiques.....	10
I.2.2. Chasse.....	11
I.2.3. Régime alimentaire.....	11
I.2.4. Hibernation.....	11
I.2.5. Reproduction – Mise bas.....	11
I.3. MENACES.....	12
I.3.1. Destructions indirectes.....	12
I.3.2. Destructions directes.....	13
II. ÉTAT DES LIEUX.....	15
II.1. BILAN DES CONNAISSANCES SUR LES CHIROPTERES EN POITOU- CHARENTES.....	15
II.1.1 Les espèces.....	15
II.1.2. Les méthodes.....	16
II.1.3. Données et Niveau de prospection.....	18
II.1.4. les Gîtes : présentation.....	20
II.1.5. En hiver.....	22
II.1.6. Printemps/été : la reproduction.....	24
II.1.7. Gîtes de swarming et de transit.....	26
II.1.8. Territoires de chasse.....	27
II.1.9. Espèces migratrices.....	28
II.1.10. Importance de la région Poitou-Charentes pour les chiroptères.....	29
II.2. BILAN SUR LA PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS EN POITOU-CHARENTES	30
II.2.1. Les moyens de conservation et les partenaires.....	30
II.2.2. Les sites protégés et à protéger en Poitou-Charentes.....	34
II.2.3. Prise en compte des chiroptères dans l'aménagement du territoire.....	37
II.3. BILAN DE LA SENSIBILISATION SUR LES CHAUVES-SOURIS.....	39
II.3.1. Sensibilisation du grand public.....	39
II.3.2. Sensibilisation des scolaires.....	40
II.3.3. Réseau « SOS chauves-souris ».....	40
II.3.4. Sensibilisation du réseau associatif.....	41
II.3.5. Sensibilisation des élus.....	41
II.3.6. Sensibilisation des professionnels.....	41
III. DEFINITION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX.....	43
III.1. Hiérarchisation des enjeux.....	43
III.2. Hiérarchisation des espèces.....	43
IV. FICHES ACTION.....	44

Glossaire.....	96
ANNEXES	97
Annexe 1 : Liste des espèces présentes en France métropolitaine.....	97
Annexe 2 : Bibliographie chiroptérologique de Poitou-Charentes	98
Annexe 3 : Charte départementale pour la prise en compte des chiroptères dans le bâti	104
Annexe 4 : Carte des communes signataires.....	108
Annexe 5 : Bulletin « Plecotus ».....	109

REMERCIEMENTS

Le Plan Régional d'Actions en faveur des Chauves-souris (PRAC) coordonné par Poitou-Charentes Nature a bénéficié du soutien financier de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Poitou-Charentes Nature tient à adresser ses sincères remerciements à toutes les structures qui de près ou de loin sont intervenues pour contribuer à l'élaboration de cette synthèse d'informations qui a permis de définir les actions à privilégier en région.

INTRODUCTION

En 2008, la Société française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFEPM) a été désignée par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Mer (MEDDM) pour rédiger le second Plan de Restauration des Chiroptères en France métropolitaine pour la période 2009-2013, nouvellement appelé « Plan National d'Actions pour les Chiroptères ». Ce Plan a été validé par le Conseil National de la Protection de la Nature en 2007, puis par les différents Ministères concernés en 2008.

La première action de portée nationale de ce Plan consiste à « rédiger et mettre en œuvre des plans de restaurations régionaux pour les chiroptères ». En effet, au vu du nombre d'espèces concernées (34) et des spécificités et disparités régionales, cette action permettra de cibler les actions spécifiques à engager par région tout en respectant la trame du Plan National.

Ainsi, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) du Poitou-Charentes a missionné Poitou-Charentes Nature (PCN) pour la rédaction de ce Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères en Poitou-Charentes.

La région compte actuellement 26 espèces de chauves-souris, parmi les 34 connues sur le territoire national.

La dynamique picto-charentaise d'étude des chauves-souris a été lancée suite à la parution du premier atlas national des Mammifères (SFEPM) en 1984 qui a mis en avant les lacunes immenses qui existaient sur cet ordre, sur la quasi-totalité du territoire français. C'est réellement à partir de 1995 que le groupe Chiroptères a pris son envol, date à laquelle a été lancé l'atlas régional des Chiroptères coordonné par Poitou-Charentes Nature et financé par le Conseil Régional, l'Union Européenne et la Fondation Nature et Découverte. Durant les cinq années de ce projet, une formation interne des bénévoles a permis ensuite d'accroître l'effort de prospection et de constituer un groupe pérenne d'observateurs. Bien que non exhaustifs, ces travaux ont permis de récolter près de 7000 contacts positifs (contacts au détecteur ultra-sonore, captures, contacts visuels) entre 1995 et 2000 ; ils ont aussi servi de base à la publication d'une plaquette de sensibilisation sur les chauves-souris du Poitou-Charentes.

A l'heure actuelle, ce sont donc une trentaine de naturalistes bénévoles qui assurent la recherche et le suivi des Chiroptères en Poitou-Charentes.

Cependant, l'effort de prospection mais aussi de protection reste encore assez hétérogène selon les départements et il reste indispensable de poursuivre et de développer ces deux thématiques pour améliorer nos connaissances et contribuer à une meilleure préservation des populations régionales de chauves-souris.

Le présent Plan se décline donc en quatre parties. Un rappel sur les chiroptères est présenté en première partie, auquel succède un état des lieux assez complet des actions déjà réalisées en région sur les aspects connaissance, protection et sensibilisation. L'analyse de ces actions permet de mettre en avant les enjeux régionaux et de les hiérarchiser. Enfin, suite à ce constat, une série de fiches actions sont proposées pour la durée du Plan Régional, soit de 2010 à 2013.

I. PRESENTATION DES CHIROPTERES

I.1. ESPECES PRESENTES EN POITOU-CHARENTES

La région Poitou-Charentes abrite 26 espèces de chauves-souris, toutes protégées de façon réglementaire au niveau national et international. La liste des espèces présentes en France métropolitaine est en annexe 1.

I.1.1. Statuts de Protection

I.1.1.a. Niveau national

Les espèces de chiroptères de France métropolitaine sont intégralement protégées en France au titre de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement et par l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 (JORF du 10 mai 2007), qui fixe la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. Cette nouvelle législation protège désormais les 34 espèces de chiroptères décrites actuellement sur le territoire métropolitain de façon nominative. Ainsi, en cas de description d'une nouvelle espèce, il conviendra de transmettre rapidement les informations nécessaires aux autorités concernées afin que l'espèce dispose d'une protection réglementaire.

La protection des sites de reproduction et des aires de repos des espèces est prévue dans le même arrêté du 23 avril 2007.

I.1.1.b. Niveau Européen

Au niveau international, deux conventions concernent les chauves-souris : la Convention de Bonn (JORF du 30 octobre 1990) relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et la Convention de Berne (JORF du 28 août 1990 et du 20 août 1996) relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

L'accord EUROBATS relatif à la conservation des populations de chauves-souris d'Europe (JORF du 16 mars 1996) découle de la Convention de Bonn et engage les parties signataires à tenir compte d'obligations fondamentales et notamment à prendre des mesures appropriées en vue d'encourager la conservation des chauves-souris.

L'annexe IV de la Directive européenne CEE N°92/43 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages du 21 mai 1992 (dite Directive Habitats-Faune-Flore), indique que toutes les espèces de micro-chiroptères nécessitent une protection stricte (ce qui inclut la perturbation intentionnelle, durant toutes les phases du cycle biologique et la détérioration ou la destruction des zones de repos ou de reproduction). Par ailleurs, l'annexe II de cette directive dresse la liste des espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Douze espèces de chiroptères présentes sur le territoire français métropolitain font partie de cette annexe.

I.1.2. Statuts de conservation : listes rouges

Les listes rouges se déclinent à plusieurs échelles. Au niveau mondial, la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) permet d'attirer l'attention sur l'état de conservation des différentes espèces du globe, en classant les espèces selon une méthodologie précise (UICN, 2001). De même, la liste rouge française répartit les espèces menacées d'extinction en plusieurs catégories : les espèces éteintes, en danger, vulnérables ou rares (Maurin et Keith, 1994). Cette démarche n'a toutefois pas encore été déclinée à l'échelle régionale en Poitou-Charentes.

I.1.3. Bilan des différents statuts

Tableau 1 : Bilan des différents statuts de protection et de conservation pour les 26 espèces de chauves-souris picto-charentaises

Espèces		Statuts de protection et de conservation				
		Protection nationale	Convention de Berne (annexe)	Convention de Bonn (annexe)	Directive HFF (annexe)	Liste rouge nationale
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	II	II	II et IV	LC
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	X	II	II	II et IV	NT
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	X	II	II	II et IV	NT
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	X	II	II	IV	LC
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	X	II	II	IV	LC
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	X	II	II	IV	LC
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	X	/	/	IV	LC
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	X	II	II	II et IV	NT
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	X	II	II	IV	LC
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	X	II	II	II et IV	LC
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	X	II	II	II et IV	LC
Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	X	II	II	IV	NT
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	II	II	IV	NT
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	X	II	II	IV	NT
Grande Noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	X	II	II	IV	DD
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	II	II	IV	LC
Sérotine bicolore	<i>Vespertilio murinus</i>	X	II	II	IV	DD
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	III	II	IV	LC
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	X	/	/	IV	LC
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	X	II	II	IV	NT
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	X	II	II	IV	LC
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	X	II	II	IV	LC
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	X	II	II	IV	LC
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	X	II	II	IV	LC
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	X	II	II	II et IV	LC
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	X	II	II	II et IV	VU

Légende :

Protection nationale :

N : Espèce protégée au niveau national

Convention de Berne :

Annexe II : Espèces de faune strictement protégées.

Annexe III : Espèces de faune protégées dont l'exploitation est réglementée

Convention de Bonn :

Annexe II : Espèces migratrices se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

Directive Habitats-Faune-Flore :

Annexe II : Espèces animales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

Annexe IV : Espèces animales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte.

Liste rouge nationale :

Espèces menacées d'extinction :

VU : Espèce vulnérable

Autres catégories :

NT : Quasi-menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition en France est faible)

DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes).

I.2. BIOLOGIE ET ECOLOGIE

I.2.1. Particularités biologiques

I.2.1.a. Le vol

Les chauves-souris sont les seuls mammifères au monde capables d'un vol actif, grâce à leurs membres antérieurs modifiés en ailes. Ainsi, la forme de ces ailes pourra déterminer les caractéristiques du vol et par conséquent le mode de chasse utilisé par les différentes espèces. Les espèces aux ailes courtes et larges posséderont un vol manœuvrable, parfois même stationnaire, permettant une chasse au plus près de la végétation. Ces espèces seront qualifiées de « glaneuses ». Au contraire, celles aux ailes longues et étroites auront un vol rapide et agile, souvent au-dessus de la végétation, en espace découvert.

I.2.1.b. L'écholocation

Pour se diriger dans l'obscurité ou pour chasser, les chiroptères ont développé un système d'écholocation basé sur l'émission d'ultra-sons. Ces derniers sont émis soit par la bouche soit par le nez selon les espèces. Les échos renvoyés par une proie ou un obstacle, sont réceptionnés par les oreilles. Ce système très performant leur confère une excellente « vision acoustique » de leur environnement.

I.2.1.c. Le rythme biologique

Les chauves-souris possèdent un cycle de vie particulier basé sur les saisons et qui peut être divisé en quatre phases : l'hibernation (novembre à mars), le transit printanier (avril, mai), la mise-bas et l'élevage des jeunes de l'année (juin à août) et le transit automnal, phase durant laquelle on assiste aussi à l'accouplement (septembre-octobre).

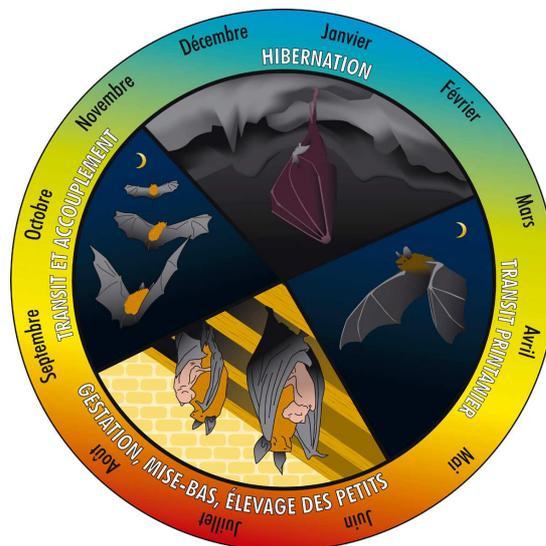


Figure 1 : Cycle biologique simplifié des chiroptères

1.2.2. Chasse

C'est à la tombée du jour, durant la période d'activité, que les chiroptères sortent de leur gîte en petits groupes pour rejoindre leurs terrains de chasse. Selon leurs affinités écologiques, une grande diversité de milieux vont être exploités par les chauves-souris pour y trouver leur nourriture. Selon l'abondance de proies et les nécessités physiologiques, elles peuvent chasser tout au long de la nuit mais pour la plupart, deux pics d'activité sont observés : en début et fin de nuit.

Différentes techniques de chasse peuvent être utilisées, la plus commune étant la poursuite des proies en vol, mais certaines chauves-souris peuvent aussi chasser à l'affût pendues sur une branche, ou bien encore glaner leurs proies au sol ou dans le feuillage.

1.2.3. Régime alimentaire

Les 26 espèces de chauves-souris picto-charentaises sont majoritairement insectivores, certaines pouvant consommer de petits poissons comme le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) ou de petits passereaux pendant les périodes de migration comme la Grande Noctule (*Nyctalus lasiopterus*).

Le régime alimentaire peut être plus ou moins spécialisé selon les espèces et peut varier en fonction de la disponibilité des proies, des saisons et des territoires de chasse. Les espèces consommées sont principalement des insectes (lépidoptères, coléoptères, diptères, etc.) et des araignées.

1.2.4. Hibernation

Elle se traduit par un ralentissement des fonctions métaboliques visant à compenser temporairement un manque de nourriture. Pour les chauves-souris, c'est pour pallier les mauvaises conditions météorologiques hivernales qui induisent notamment la chute de l'abondance de leurs proies qu'elles vont entrer en léthargie plusieurs mois durant (novembre à mars).

Cette entrée en léthargie se traduit par le ralentissement du rythme cardiaque (de 600 battements en période d'activité pour une Pipistrelle commune à moins de 10 en hiver), une baisse de la température corporelle (qui devient proche de celle du milieu environnant), etc.

Les gîtes utilisés à cette période peuvent être divers : cavités arboricoles, grottes, carrières souterraines, caves, ouvrages d'art, etc. mais ont tous en commun certaines caractéristiques : une température basse (mais supérieure à 0°C) qui varie peu (2 à 11°C), une hygrométrie élevée (plus de 80%) afin de limiter le dessèchement des membranes alaires, une quasi-absence de courants d'air, une obscurité importante et une absence de dérangements.

Du fait de leur activité physiologique très ralentie à cette période, un réveil brutal lié au dérangement des individus peut leur être fatal.

Selon les espèces, cette période d'hibernation peut toutefois être entrecoupée de brèves phases de réveil en cas de redoux par exemple.

1.2.5. Reproduction – Mise bas

Mâles et femelles se retrouvent dans les gîtes d'estivage des mâles ou dans des gîtes intermédiaires où ont lieu les accouplements. Ces derniers peuvent se poursuivre dans les gîtes d'hibernation jusqu'à l'entrée en léthargie. Le sperme reste stocké tout l'hiver dans l'appareil génital

des femelles. L'ovulation entraîne une fécondation différée qui s'effectue au printemps, au sortir de l'hibernation (à l'exception du *Minioptère de Schreibers*).

En mai, les femelles vont alors se regrouper en colonies plus ou moins importantes selon les espèces (de quelques individus à plusieurs milliers) pour mettre bas leur jeune (on parle alors de colonies de parturition). En général, une femelle n'aura qu'un seul petit par an. Cependant, des cas de gémellité peuvent être constatés chez certaines espèces telles les pipistrelles ou les sérotines. Les jeunes seront allaités pendant 4 à 6 semaines avant de s'émanciper entre fin juin et fin juillet selon les espèces.

A cette période, les mâles sont généralement exclus de la colonie mais certains sub-adultes, ou adultes non reproducteurs peuvent toutefois y être tolérés.

Les gîtes de mise bas, comme les gîtes d'hibernation peuvent être très diversifiés mais ont tous en commun une température élevée, une tranquillité importante ainsi qu'une obscurité relative. Ils peuvent être liés aux constructions humaines (dits alors « anthropiques ») : combles, greniers, disjointements dans des ouvrages d'art ou des bâtiments, arrières des volets, *etc.*, ou plutôt forestiers pour certaines espèces : anciennes loges de pics, écorces décollées, diverses blessures dues aux intempéries, *etc.*, mais aussi cavernicoles : grottes, cavités souterraines, *etc.*

I.3. MENACES

Particulièrement vulnérables en toutes saisons, les chauves-souris sont soumises à de nombreuses menaces qui touchent directement ou indirectement autant leurs lieux de repos que les territoires de chasse.

1.3.1. Destructures indirectes

1.3.1.a. Disparition ou altération des gîtes

Les causes de disparition des gîtes accueillant les chauves-souris sont multiples, elles ont comme point commun d'être exclusivement liées aux activités humaines :

- Rénovation des bâtiments publics ou privés : fermeture des accès aux combles, aux clochers des églises et autres bâtiments publics (enrillagement, colmatage pour lutter contre les Pigeons, Choucas , *etc.*), rejointoiement des interstices des bâtiments anciens, aménagements des combles des bâtiments privés, fermeture des soupiroux des caves, utilisation de produits hautement toxiques pour le traitement des charpentes, éclairage des monuments *etc.*
- Abattage des arbres à cavités, morts ou sénescents, intensification des pratiques forestières (rotations courtes).
- Condamnation des accès aux gîtes souterrains (mise en sécurité, dépôts d'ordures, *etc.*).

1.3.1.b. Modification ou altération du paysage

La modification du paysage a pour conséquence une raréfaction et une banalisation des territoires de chasse des chiroptères entraînant la fragmentation des corridors de déplacement et la diminution de leur ressource alimentaire en insectes. Elle revêt plusieurs aspects : densification du réseau routier (entraînant la fragmentation des terrains de chasse et une mortalité par collisions), abandon du pâturage extensif, retournement des prairies pour leur mise en culture, arrachage des haies et autres corridors boisés, disparition des zones humides riches en insectes, plantations de boisements monospécifiques, entre autres.

1.3.1.c. Eoliennes, routes et autres infrastructures

Les infrastructures de transport telles les routes, autoroutes ou les lignes ferroviaires, véritables barrières pour les chauves-souris, ont un impact sur la fragmentation des habitats causant ainsi l'isolement des colonies et des territoires de chasse. Les collisions directes (routières ou ferroviaires) peuvent parfois porter atteinte de façon irrémédiable à certaines populations.

Les nouvelles infrastructures liées au développement des énergies renouvelables (solaire photovoltaïque et éolien) peuvent également avoir des impacts non négligeables sur les populations de chauves-souris : destruction de territoire de chasse, effet barrière sur les axes migratoires ou de transit, mortalité directe liée à la collision, à des chocs barotraumatiques, à l'électrocution.

Il est prioritaire aujourd'hui que les études environnementales sur l'implantation et la construction de ces différentes infrastructures soient les plus complètes possible concernant la prise en compte des chauves-souris.

1.3.1.d. Pollution lumineuse

La pollution lumineuse urbaine peut avoir un impact important en perturbant le cycle biologique des insectes, mais aussi le comportement de chasse de certaines espèces. Les pipistrelles, noctules, sérotines, seront favorisées alors que les rhinolophes et oreillards éviteront les secteurs éclairés. Une rangée de lampadaires peut ainsi constituer une barrière infranchissable pour certaines espèces lucifuges.

L'éclairage des bâtiments publics abritant une colonie de chauves-souris peut retarder leur sortie et limiter la durée de chasse, mais peut aussi constituer une cause de désertion du site.

1.3.1.e. Traitements chimiques

Certains produits chimiques peuvent impacter les populations de chauves-souris. Ainsi, les produits de traitement des charpentes utilisés de façon curative ou préventive, peuvent être mortels pour une colonie de chauves-souris. L'utilisation intensive des traitements pesticides en agriculture a deux impacts sur les chauves-souris : le premier par réduction drastique de la ressource alimentaire (insectes) et le second par consommation d'insectes contaminés provoquant l'accumulation de molécules toxiques dans les tissus adipeux pouvant entraîner une baisse de la fécondité, voire la stérilité et la mort.

Enfin, les traitements anti-parasitaires du bétail, notamment ceux à base d'ivermectine, ont une toxicité avérée sur les insectes coprophages. Le Grand rhinolophe, qui recherche surtout ce type de proies à certaines époques peut être particulièrement sensible à cette menace.

1.3.2. Destructures directes

1.3.2.a. Dérangements

Ces dérangements, souvent dus à une méconnaissance de la biologie des chiroptères, surviennent dans les gîtes de mise bas ou d'hibernation, et peuvent être fatals aux animaux.

Ces dérangements sont multiples, ils constituent un des principaux facteurs de disparition des chauves-souris. Paradoxalement, au milieu du XX^{ème} siècle, la disparition de certaines colonies d'hibernation sont liées aux premiers scientifiques qui les étudiaient (capture à l'épuisette pendant l'hibernation) afin de comprendre les modalités d'orientation nocturne de ces animaux...

Aujourd'hui, les dérangements dans les cavités sont divers (fêtes dans les cavités, spéléologues peu scrupuleux, entraînement des secours, dépôt de déchets, feux, etc.).

Quant au dérangement en milieu bâti, il est aussi le fait de négligence et de méconnaissance souvent lié à des travaux de rénovation à des périodes défavorables, et peut entraîner des destructions directes des individus.

1.3.2.b. Prédation

En dehors des prédateurs naturels tels que les rapaces nocturnes (effraie des clochers par exemple), diurnes (faucon hobereau) et certains carnivores telle que la fouine, mais dont la pression sur les populations est très réduite, c'est le chat domestique qui constitue une menace de poids pour les chiroptères. Les colonies installées dans un milieu bâti sont notamment les victimes fréquentes de ce prédateur surnuméraire dont l'impact sur les colonies de reproduction peut s'avérer désastreux.

1.3.2.c .Facteurs sanitaires

Bien qu'elles soient porteuses de nombreux virus pouvant être mortels chez l'Homme (Rage par exemple) mais dont elles sont porteuses « saines » car ayant co-évoluées depuis des millions d'années avec ceux-ci, elles ne développent que rarement des maladies causant des pertes massives d'individus.

C'est le cas depuis 2009 avec le syndrome du « nez blanc » provoqué par un champignon (*Geomyces destructans*), dévastateur aux Etats-Unis et qui se développe en Europe.

Un seul cas a été identifié en Poitou-Charentes durant l'hiver 2011-2012.

Si le virus rabique n'a qu'un impact réduit, certaines épizooties comme celle ayant décimé les populations de Minoptères de Schreibers en 2002 peuvent affaiblir les populations à grande échelle et sur le long terme.

C'est pourquoi les chauves-souris font l'objet d'une épidémiologie-surveillance active en France coordonnée par le laboratoire de l'ANSES-Nancy.

II. ÉTAT DES LIEUX

II.1. BILAN DES CONNAISSANCES SUR LES CHIROPTERES EN POITOU-CHARENTES

II.1.1 Les espèces

Depuis le début des recherches de gîtes et observations diverses sur les chauves-souris il y a environ 30 ans, le nombre de données récoltées nous permet de dresser un bilan relativement précis de l'état des connaissances des espèces régionales.

Le tableau 2 présente la liste des espèces régionales et leur présence par département. Le statut régional extrait de l'Atlas des mammifères sauvages du Poitou-Charentes (Prévost et Gailledrat, 2011), est basé sur le pourcentage de mailles de présence pour chaque espèce. Le statut de déterminance établi pour l'établissement des ZNIEFF est extrait de la liste des Espèces animales et végétales déterminantes du Poitou-Charentes (Jourde et Terrisse, 2001)

Tableau 2 : Bilan de présence départementale des espèces de chauves-souris et de leur statut en Poitou-Charentes

Espèces		Présence départementale				Poitou-Charentes	Statut régional	Espèce déterminante
		16	17	79	86			
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	x	x	x	x	x	Commun	x
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	x	x	x	x	x	Commun	x
Rhinolophe euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	x	x		x	x	Rare	x
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	x	x	x	x	x	Commun	x
Murin de Brandt	<i>Myotis brandtii</i>	x	x			x	Non évalué	?
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	x	x	x	x	x	Assez commun	x
Murin d'Alcathoë	<i>Myotis alcathoe</i>	x	x	x	x	x	Assez rare	?
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>	x	x	x	x	x	Assez rare	x
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	x	x	x	x	x	Assez commun	x
Murin à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>	x	x	x	x	x	Assez commun	x
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	x	x	x	x	x	Assez commun	x
Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	x	x			x	Très rare	x
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	x	x	x	x	x	Assez commun	x
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	x	x	x	x	x	Assez rare	x
Grande Noctule	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	x	x			x	Très rare	?
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	x	x	x	x	x	Commun	
Sérotine bicolore	<i>Vespertilio murinus</i>			x		x	Très rare	?
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	x	x	x	x	x	Commun	
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>		x		x	x	Très rare	?
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	x	x		x	x	Très rare	x
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	x	x	x	x	x	Assez commun	x
Vespère de Savii	<i>Hypsugo savii</i>	x					Non évalué	?
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	x	x	x	x	x	Assez commun	x
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	x	x	x	x	x	Assez rare	x

Espèces		Présence départementale				Poitou-Charentes	Statut régional	Espèce déterminante
		16	17	79	86			
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	x	x	x	x	x	Assez commun	x
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	x	x	x	x	x	Rare	x

La faune chiroptérologique picto-charentaise est assez diversifiée pour une région de plaine. En dehors des espèces à vaste répartition nationale, on note la présence de plusieurs espèces d'origine méridionale : Minioptère de Schreibers, Rhinolophe euryale ou encore le Vespère de Savi découvert tout récemment et qui se trouve ici en limite d'aire.

II.1.2. Les méthodes

II.1.2.a. Sur le terrain

Les méthodes principales de récoltes de données sur le terrain sont assez standardisées. Elles ont évolué au fil du temps en fonction des progrès techniques et des avancées dans la détermination des espèces. L'utilisation des détecteurs d'ultrasons a ainsi prit un essor considérable.

- Observation directe

Il s'agit de l'identification visuelle de l'animal sans l'intermédiaire d'un matériel particulier. Cette méthode est celle utilisée dans le cadre des suivis hivernaux et lors de la recherche de colonie. Il s'agit de la technique la plus simple et la plus rapide à mettre en œuvre. Elle a permis de recueillir plus de 70 % des données de chiroptères en Poitou-Charentes et concerne essentiellement les gîtes des différentes espèces au cours de l'année.

- Détecteur d'ultrasons

Les détecteurs d'ultrasons constituent les outils indispensables pour l'inventaire des chiroptères en période d'activité. Ils rendent audibles les émissions ultrasonores des chauves-souris. Cependant, l'identification spécifique nécessite de longues années de pratique. Les bases de cette technique, toujours en développement actuellement, se sont progressivement démocratisées, accroissant ainsi son utilisation.

Cette méthodologie encore peu développée va sans doute connaître une forte progression dans les années à venir.

- Capture au filet

Cette technique est complémentaire de celle du détecteur d'ultrasons, mais sa mise en œuvre est plus complexe. Elle fournit néanmoins d'intéressantes informations que l'écoute ultrasonore ne peut apporter (biométrie, état sexuel, état physiologique, etc.).

Cependant, cette pratique nécessite une grande expérience ainsi qu'une autorisation préfectorale. Cette technique n'a pas été beaucoup utilisée et représente moins de 10 % des données recueillies.

- Analyse de pelotes de régurgitation de rapaces

Cette méthode consiste à déterminer les restes osseux, notamment les crânes et mandibules, contenus dans les pelotes de régurgitation. En raison de sa mise en œuvre simple et de son efficacité, c'est le moyen le plus utilisé pour l'inventaire des micromammifères (musaraignes, petits rongeurs) mais qui reste peu prolifique pour les chiroptères (moins de 1% des données en Poitou-Charentes) du fait de la faible part des chauves-souris dans le régime alimentaire des rapaces.

II.1.2.b. Données anciennes

- *Bibliographie*

Une recherche bibliographique relative aux chiroptères a été réalisée pour la région Poitou-Charentes.

Ainsi, 137 articles ou publications ont été recensés, dont plus d'une cinquantaine proviennent du bulletin régional « Plecotus ». Par ailleurs les articles anciens, peu nombreux sont tous identifiés. La liste détaillée de ces publications se trouve en annexe 2. S'ajoutent à cela, les données issues d'études et documents divers (Documents d'Objectifs Natura 2000, étude d'impact, etc.).

Manque(s) identifié(s) :

- Le catalogue des études de l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) permet déjà de rassembler une partie de ces études mais il reste important de le compléter et de le mettre régulièrement à jour. De plus, il ne reprend pas les articles de revues. Il est donc nécessaire de centraliser toute cette documentation et de la rendre accessible au plus grand nombre.
- Transmettre la littérature régionale au Muséum de Bourges qui centralise la bibliographie nationale ainsi qu'au Muséum de Genève (Suisse) qui centralise la bibliographie internationale sur les chiroptères et fournit les publications gratuitement sur demande.

- *Collections*

Très anecdotique, cet aspect des choses n'a rien de prioritaire. Les spécimens de collection sont probablement peu nombreux en Poitou-Charentes et doivent constituer une source d'information très limitée. Il existe actuellement un seul Muséum d'Histoire Naturelle dans la région, localisé à la Rochelle. La collection de chauves-souris n'est pas très importante et seuls quelques exemplaires ont pu être identifiés. Dans la Vienne, l'Université de Poitiers possède quelques individus de chauves-souris mais cette collection n'a encore jamais été étudiée. Il existe aussi probablement des spécimens locaux dans les vastes collections du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris (MNHN).

Manque(s) identifié(s) :

- Etudier la collection de l'université de Poitiers, du Museum de La Rochelle et du Muséum National d'Histoire Naturelle.

- *Baguage*

Très pratiqué au milieu du XX^{ème} siècle, les données de baguage peuvent apporter d'intéressantes informations sur le statut passé des chiroptères locaux. D'après les informations recueillies auprès du MNHN, entre 1949 et 1960, 11 188 chauves-souris ont été baguées en Poitou-Charentes (12,4 % du total national), représentées par 13 espèces. Un travail d'analyse des données nationales sur le baguage de Minioptères a montré l'importance des opérations effectuées à Rancogne (16) (Avril 1997). Toutes les données issues de cette pratique sont désormais informatisées et ont été transmises par le MNHN, elles n'ont cependant pas encore été analysées.

II.1.3. Données et Niveau de prospection

Les données concernant les chiroptères ont été recueillies par les associations de protection de la nature du Poitou-Charentes et leurs réseaux de bénévoles. Les données sont centralisées dans chaque association départementale et sont mises en commun lors de publications ou travaux de portée régionale.

La synthèse régionale la plus récente est la publication de l'atlas des mammifères sauvages du Poitou-Charentes en 2011. Les données prises en compte pour cet atlas sont comprises entre le 1^{er} janvier 1985 et le 31 décembre 2008, avec cependant un manque important pour le département de la Charente-Maritime, la presque totalité des données existantes n'ayant pas été fournies à temps pour être intégrées dans cette publication.

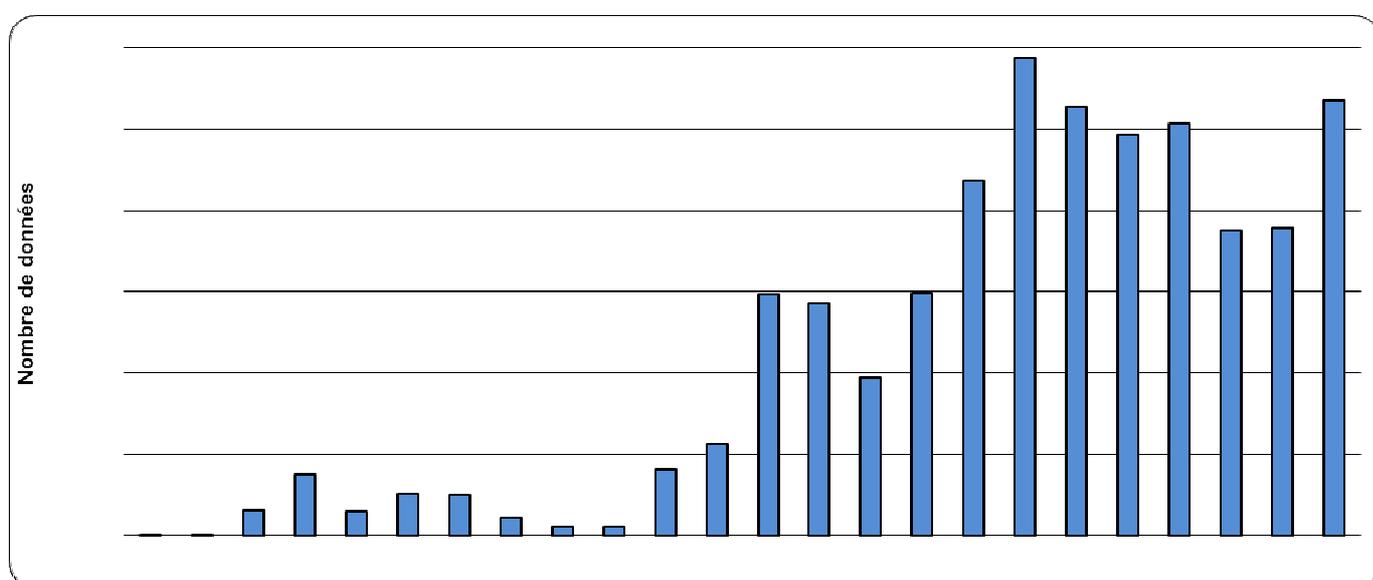


Figure 2 : Evolution du nombre de données chiroptères recueillies en Poitou-Charentes entre 1985 et 2008.

Entre 1985 et 2008, et à partir des données recueillies dans le cadre de l'atlas des mammifères sauvages du Poitou-Charentes, près de 54 % des communes de la région ont fait l'objet d'inventaires chiroptérologiques (Figures 3 et 4). Le nombre de communes prospectées n'est pas homogène d'un département à l'autre. Les données de Charente-Maritime, publiées par Jourde P. en 2012 n'ont pas pu être intégrées dans ce document pour les raisons évoquées plus haut.

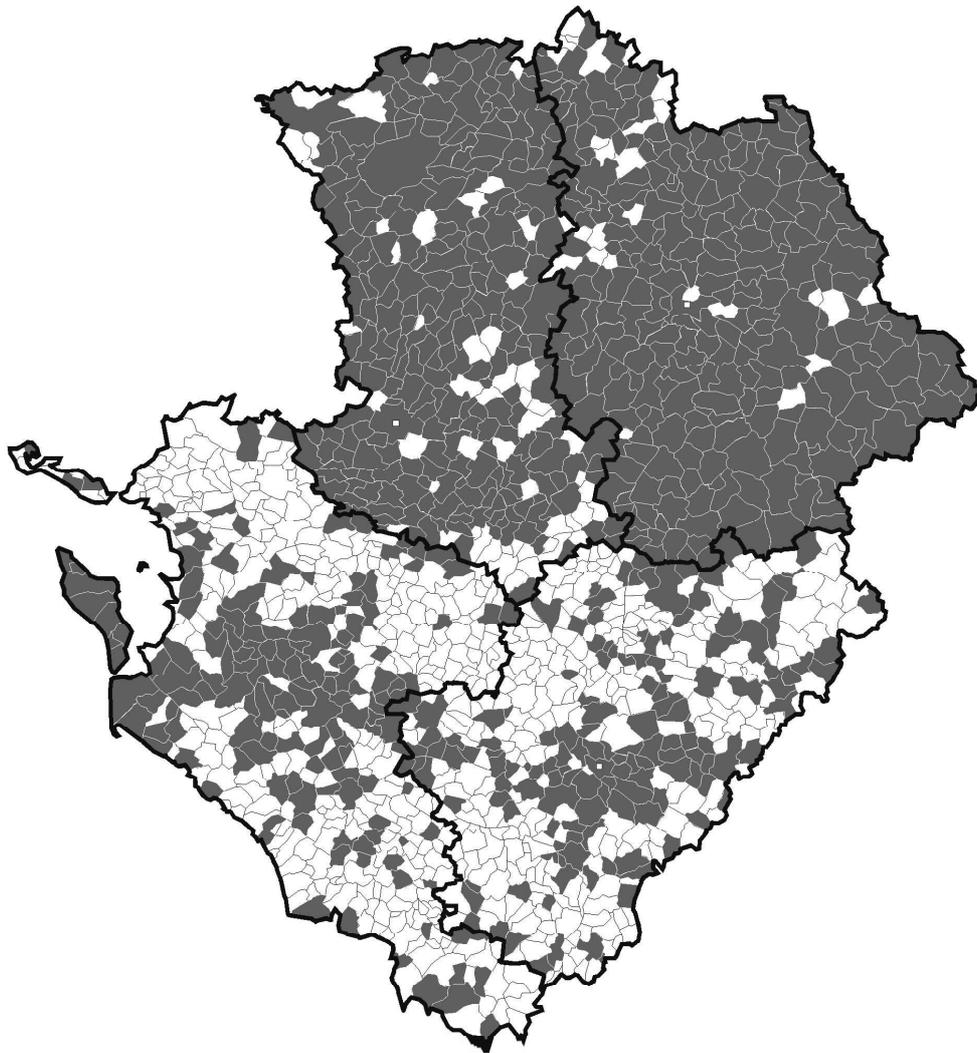


Figure 3 : Localisation des communes ayant au moins une donnée chiroptère (1985-2008).

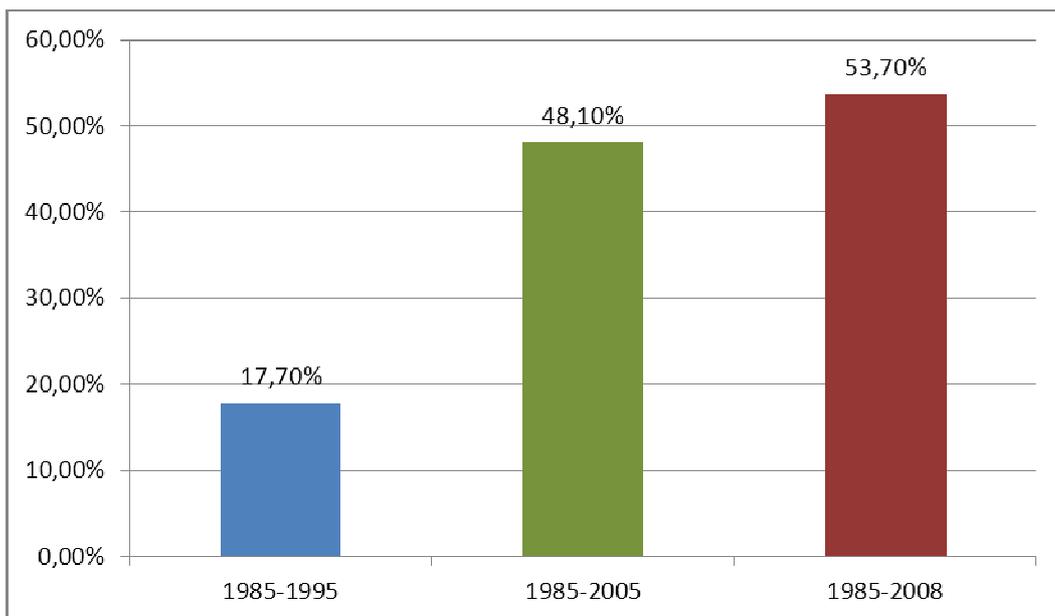


Figure 4 : Evolution du nombre de communes prospectées en Poitou-Charentes (source : Atlas des Mammifères sauvages du Poitou-Charentes, 2011).

A partir des recherches menées par les associations naturalistes du Poitou-Charentes depuis plus de 30 ans, le statut des 26 espèces de chauves-souris de la région est mieux connu et la répartition de certaines d'entre elles assez clairement identifiée. Il reste malgré tout encore bien des lacunes à combler. Le bilan du nombre d'espèces de chauves-souris inventoriées par maille (1/25000) permet de visualiser les secteurs les plus riches sur le plan de la diversité spécifique (Figure 5). Ces secteurs sont souvent ceux abritant des gîtes souterrains favorables à l'hibernation des chiroptères. Ils reflètent aussi en partie l'effort de prospection mis en oeuvre dans chaque département.

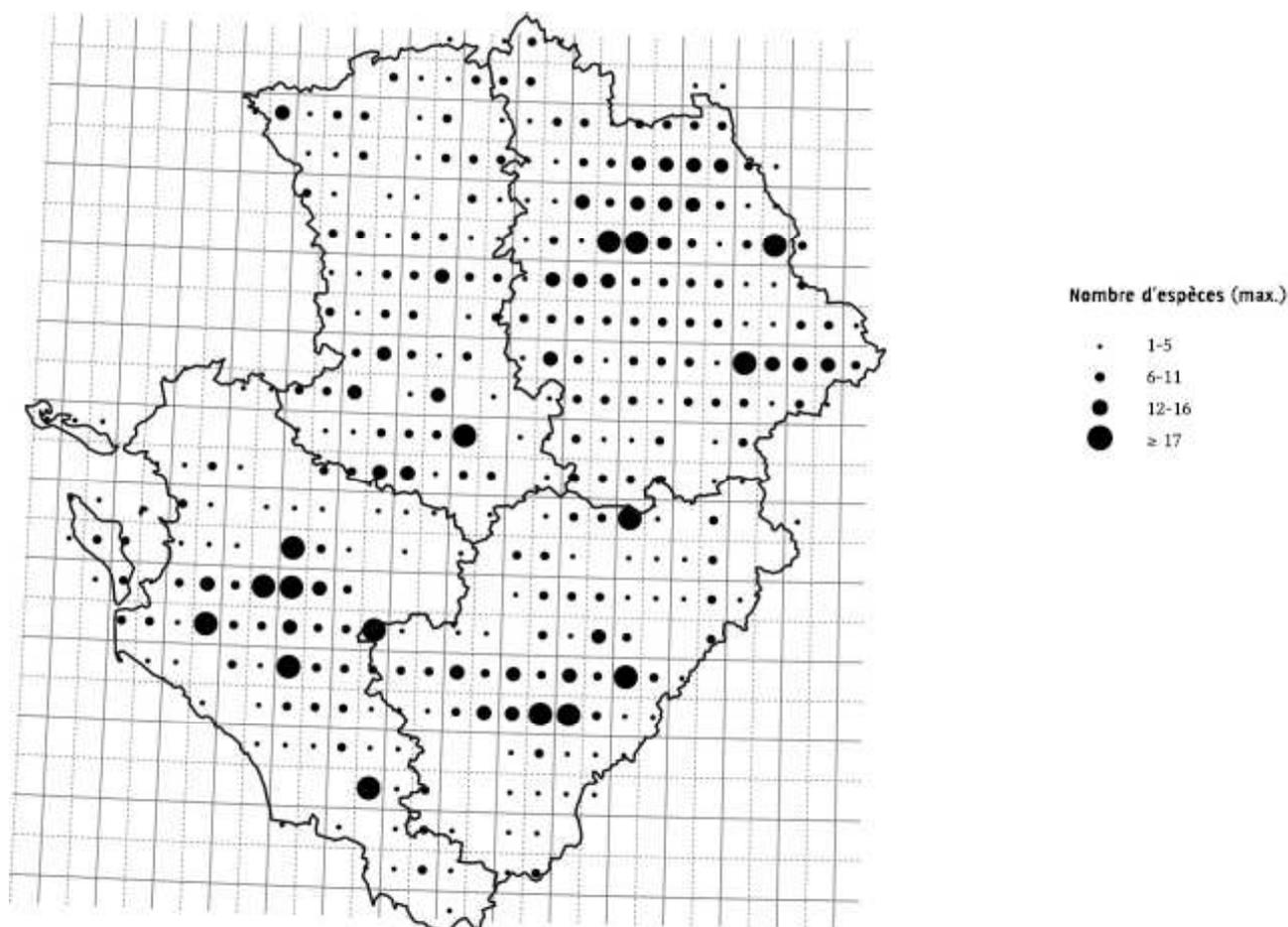


Figure 5 : Nombre d'espèces de chiroptères inventoriés par maille entre 1985 et 2008 en Poitou-Charentes (Source : Atlas des Mammifères sauvages du Poitou-Charentes, 2011).

Manque(s) identifié(s) :

- Manque d'une base de données régionale
- Manque de prospection sur certaines parties de la région pour harmoniser la répartition des prospections
- Nécessité d'intégration de l'ensemble des données de Charente-Maritime

II.1.4. les Gîtes : présentation

Le terme de gîte regroupe les lieux fréquentés par les chauves-souris au cours des différentes périodes de leur cycle biologique (hibernation, transit, mise-bas, accouplement et repos).

Les gîtes utilisés par les chauves-souris répondent à des critères assez stricts : obscurité quasi-totale, absence de courant d'air, grande tranquillité, ambiance fraîche et humide en hiver, mais chaude en été. Les inventaires réalisés en Poitou-Charentes montrent l'occupation de quatre

grands types de gîtes d'origine naturelle ou artificielle :

- Les gîtes souterrains
- Les gîtes en milieu bâti
- Les gîtes arboricoles
- Les ponts et ouvrages d'art

- *Les gîtes souterrains*

La région Poitou-Charentes est une zone de contact entre quatre grandes entités géologiques : Les flancs cristallins du massif central au sud-est, ceux du massif armoricain au nord-ouest et entre les deux, les vastes plaines du jurassique du Seuil du Poitou qui relie le Bassin aquitain au Bassin parisien. Ces terrains s'enfoncent au nord et au sud sous les calcaires du crétacé. Ces derniers ont été fortement exploités en carrières souterraines, dont la plupart sont aujourd'hui abandonnées (près de 400 carrières inventoriées par le BRGM en 1996). Rares en Deux-Sèvres (secteur de Tourtenay), plus des deux tiers sont situées au nord du département de la Vienne (Mirebalais, Loudunais et Chatelleraudais). En Charente, elles sont localisées le long de la vallée de la Charente et en Charente-Maritime essentiellement dans le centre et le sud de la Saintonge.

Le deuxième grand type de cavités est d'origine karstique. Il s'agit de grottes et de gouffres qui se développent dans des coteaux calcaires ou le long des vallées. Peu nombreuses en Deux-Sèvres et Charente-Maritime, elles sont essentiellement réparties en Vienne et Charente.

La région Poitou-Charentes est donc riche en sites hypogés, malgré une certaine hétérogénéité dans leur répartition.

- *Les gîtes en milieu bâti*

Les chiroptères, comme de nombreuses autres espèces animales, ont su tirer parti des activités humaines lorsque celles-ci étaient encore compatibles avec la présence d'espèces sauvages, en utilisant pour une partie de leur cycle des gîtes tels que des bâtiments aussi divers que les maisons d'habitation modernes ou anciennes, les châteaux, édifices religieux, etc. Ces espèces sont dites anthropophiles. Le terme de gîte anthropique recouvre donc une variété importante d'habitats dont le point commun serait de rassembler tous les ouvrages construits, non souterrains (sauf les caves). Bien qu'ils puissent entrer dans cette catégorie, nous avons choisi de traiter les ouvrages d'art et les ponts dans un chapitre à part en raison de leurs spécificités.

Les colonies de parturition synanthropiques sont particulièrement fidèles à leurs gîtes (Barataud, 1999). Contrairement aux idées préconçues, elles utilisent une grande variété de gîtes anthropiques : combles et caves de bâtiments publics et privés (églises, châteaux, habitations). L'accès aux combles ou aux caves conditionne la sélection d'un tel site. Certaines espèces comme les rhinolophes ont besoin d'une entrée large (pour passer en vol), d'autres espèces comme les pipistrelles sont moins exigeantes et peuvent se poser pour entrer dans le gîte et se contenter d'ouvertures réduites. Ces dernières sont donc les mieux adaptées pour coloniser les bâtiments modernes, dans des emplacements tels que les joints de dilatation, les caissons de volets roulants (surtout les pipistrelles) ou sous les toits (entre la charpente et l'isolation). La Barbastelle d'Europe se rencontre également dans des gîtes étroits, comme le bardage, linteaux de portes, tandis que les chaufferies dans des caves sont parfois utilisées par le Petit rhinolophe.

- *Les gîtes arboricoles*

Les gîtes arboricoles sont fréquentés à toute période de l'année. Ces gîtes sont de différents types (Pénicaud, 2000). Tous les types de cavités dans les arbres peuvent potentiellement être utilisés mais les chauves-souris préfèrent les trous de pics, les fentes ou fissures étroites et les écorces décollées.

Parmi ces gîtes, la plupart des espèces préfèrent d'ailleurs les fentes et les trous de pics de taille

moyenne sur les arbres vivants dans les forêts de plaine (Tillon, 2005). Les arbres à cavités peuvent être utilisés par les chauves-souris, qu'ils soient en forêt, comme dans les parcs et jardins ou au bord des routes (Arthur & Lemaire, 2002 ; Pénicaud 2003). Les chauves-souris arboricoles ont la particularité de changer très régulièrement de gîte, comme cela est démontré chez le Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii* (Kerth & Weissmann, 2001).

De même, les vieux arbres creux peuvent être utilisés par certaines espèces pour l'hibernation (Noctules par exemple) à condition qu'ils présentent une certaine quantité de terreau permettant de compenser les basses températures hivernales.

- Ponts et ouvrages d'art

Parmi toutes les espèces pouvant fréquenter les ponts au cours de leur cycle biologique, seules quelques espèces les utilisent régulièrement comme site de reproduction. C'est le cas notamment dans notre région pour le Murin de Daubenton *Myotis daubentonii*, dont les colonies de reproduction représentent près de 17% de l'ensemble des colonies de reproduction régionale.

La majorité des espèces de chauves-souris est susceptible de s'installer au sein des ponts, quels qu'en soient l'âge ou les matériaux bien que les vieux ponts en pierre de taille présentant de nombreux espaces et situés au dessus de l'eau soient parmi les plus attractifs pour les chauves-souris.

Les ponts offrent de multiples possibilités d'hébergement pour les chauves-souris. Ainsi, disjointements entre moellons, drains, voussoirs, piles creuses de vieux ponts, mais également joints de dilatation, corniches de ponts en béton accueillent régulièrement des colonies de mises-bas.

II.1.5. En hiver

En Poitou-Charentes les grandes cavités souterraines (grottes, carrières) représentent près de 84% de gîtes d'hibernation connus. Les autres sites d'hibernation correspondent à des caves, des tunnels, des souterrains de châteaux.

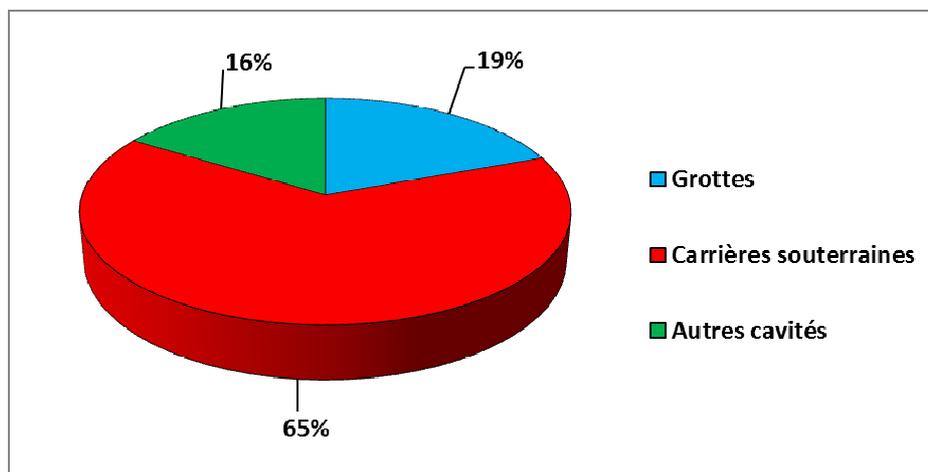


Figure 6 : Répartition régionale des gîtes d'hibernation selon les types de milieu utilisés

Parmi ces cavités, la répartition des chiroptères est très hétérogène.

La majorité des sites d'hibernation du Poitou-Charentes (61%) accueillent moins de 10 individus. Environ 10% d'entre eux accueillent régulièrement plus de 100 individus. Quelques rares cas en accueillent plus de 1000, c'est le cas de la grotte de Rancogne et de la carrière de Saint-Même-les-Carrières (site le plus important du Poitou-Charentes) en Charente, de la grotte de Boisdichon en Vienne, de la carrière de la Roche à Saint-Savinien en Charente-Maritime.

Notons que le site de Saint-Même-les-Carières ne possède aujourd'hui aucun statut de protection ou de conservation.

On peut aussi mentionner que l'ensemble des 11 cavités de l'ancienne vallée de l'Auxances (86) accueillent chaque hiver entre 1500 et 2000 chauves-souris. Actuellement et compte tenu du niveau de prospection de ces habitats hypogés, on peut considérer que la plupart des grands rassemblements d'hibernation sont identifiés, localisés et suivi annuellement.

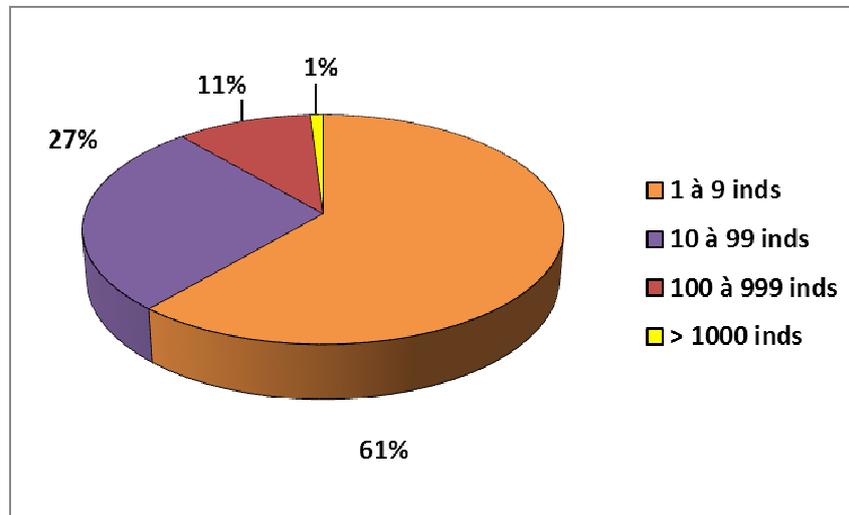


Figure 7 : Répartition régionale des sites d'hibernation selon leurs effectifs

Les espèces les plus fréquentes :

Les espèces qui visitent en hiver les cavités souterraines sont assez nombreuses, car 19 d'entre elles y ont été observées au moins une fois. La figure 8 présente les espèces les plus fréquemment rencontrées ce qui ne veut pas dire qu'elles soient les plus abondantes.

L'espèce la plus abondante, mais présente classiquement dans seulement deux sites en Charente est le Minioptère de Schreibers avec environ 10 000 individus en hibernation, il forme ainsi de très populeux essaims.

La seconde étant le Grand rhinolophe, présent dans de nombreuses cavités de la région et qui totalise environ 7 400 individus constituant ainsi la seconde population hibernante de France.

Ainsi, le murin à oreilles échancrées et le Minioptère de Schreibers qui ne figurent pas dans ce graphique sont deux espèces dont toutes les populations hivernales sont localisées sous terre et atteignent plusieurs milliers d'individus. C'est également le cas du Rhinolophe euryale et de la Barbastelle mais avec des effectifs inférieurs à 1000 d'individus.

A l'inverse le Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* est une espèce largement répartie en Poitou-Charentes, avec une distribution hivernale calquée sur celle des cavités naturelles et artificielles, essentiellement réparties en Vienne, Charente et Charente-Maritime. En dépit d'une population visible relativement peu étoffée, il constitue cependant l'espèce la plus régulièrement inventoriée dans les sites d'hibernation (80% des sites d'hibernation connus).

Plusieurs espèces de *Myotis* comme le murin à moustaches *Myotis mystacinus*, le murin de Daubenton *Myotis daubentonii* et le Grand murin *Myotis myotis* font également partie des espèces rencontrées à cette période dans les cavités régionales.

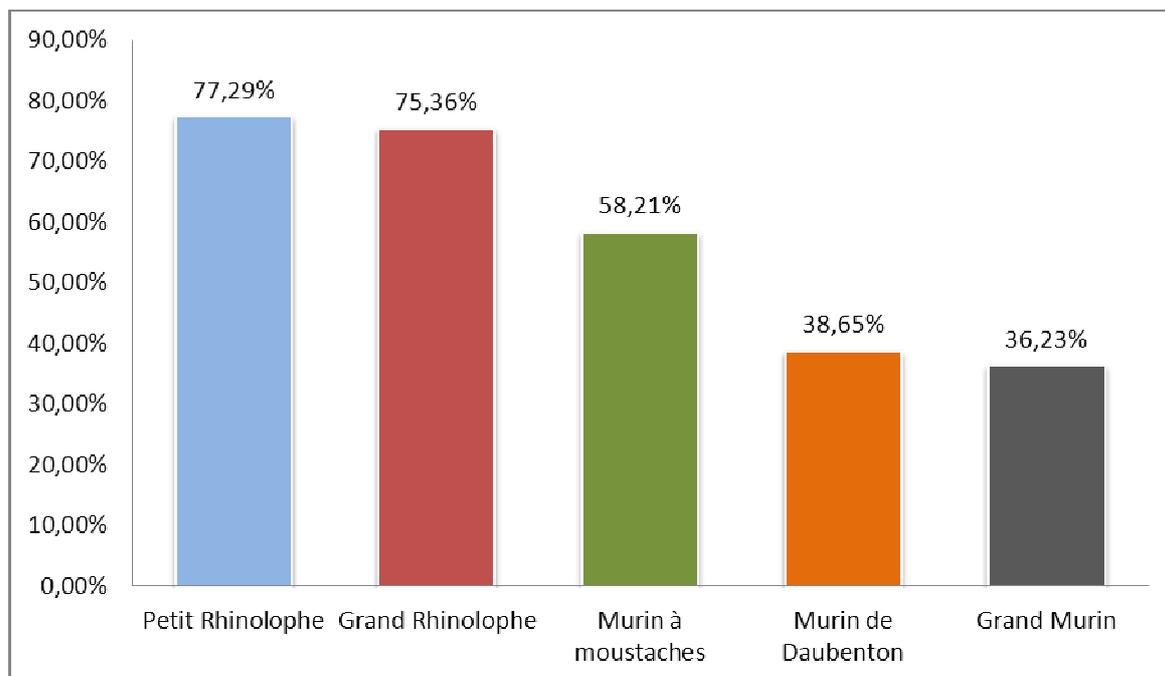


Figure 8 : Répartition régionale des espèces les plus fréquemment recensées en période d'hibernation

D'autres espèces sont ponctuellement observées lors de vagues de froid. Les gîtes souterrains jouent alors le rôle de refuge pour les Murins de Bechstein, les noctules, oreillards, pipistrelles ou sérotine par exemple

En période hivernale, quelques gîtes anthropiques sont également utilisés par les chiroptères de la région. Tunnels fluvial et autoroutier, caves, thermes gallo-romains, églises monolithes, abbayes ou châteaux, hébergent à l'occasion de faibles effectifs de chauves-souris en hibernation.

Manque(s) identifié(s) :

- Continuer la recherche de nouveaux sites cavernicoles fréquentés l'hiver
- Améliorer nos connaissances sur les sites hivernaux autres que troglodytiques (ouvrages d'art, arbres...)
- Développer une véritable collaboration avec les spéléologues
- Développer une véritable collaboration avec les corps de métier utilisant ou exploitant les cavités souterraines (carriers, services de secours, etc.).

II.1.6. Printemps/été : la reproduction

L'été constitue la période de mise-bas et d'élevage des jeunes : les femelles forment des colonies d'avril à août. Les mises bas (un, parfois deux jeunes par femelle) ont lieu de mai à juillet dans des gîtes recherchés principalement pour leur température élevée ainsi que, dans une moindre mesure, pour leur obscurité et leur tranquillité relative. Les jeunes s'émanent à la fin de l'été. Les mâles sont en général exclus des colonies de parturition et sont souvent solitaires à cette époque de l'année et moins exigeants dans le choix du gîte occupé (bien que certaines espèces comme le Grand rhinolophe par exemple puissent former des colonies de mâles de plusieurs dizaines d'individus). On constate qu'un nombre encore trop réduit de colonies estivales sont connues en Poitou-Charentes. L'analyse des populations estivales est plus délicate du fait de la difficulté à découvrir les colonies et à en assurer le suivi.

Des recherches ciblées assez complètes ont été réalisées depuis de nombreuses années dans certains départements dans les bâtiments publics (églises, etc.) ou les ouvrages d'art, cependant, leur répartition géographique et la pression de prospection sont très hétérogènes sur le territoire régional. Une part non négligeable des découvertes de colonies de reproduction est également le

fruit du hasard ou de contacts pris au cours des sollicitations « SOS Chauves-souris » notamment. L'ensemble de ces gîtes représente près de 85% des gîtes de reproduction connus dans la région. Le Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*, le Grand Murin *Myotis myotis*, la Barbastelle *Barbastella barbastellus* étant les 3 principales espèces en termes d'effectifs utilisant ces types de gîtes anthropiques en période de mise-bas.

Cependant, nous connaissons environ 7 400 Grands rhinolophes en hiver alors que les effectifs connus en été ne représentent qu'environ 2 000 individus ce qui montre bien l'étendue de notre ignorance quant aux colonies estivales pour cette espèce.

De même, le niveau de connaissance régional sur les colonies estivales des espèces à tendance arboricoles est faible, voire quasi-nulle (Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, Noctules) et d'autres espèces se montrent difficiles à découvrir comme le Murin à moustaches *Myotis mystacinus*.

De ce fait, il en résulte une forte sous-estimation des effectifs se reproduisant en région Poitou-Charentes. D'importantes recherches doivent encore être menées pour combler ces lacunes.

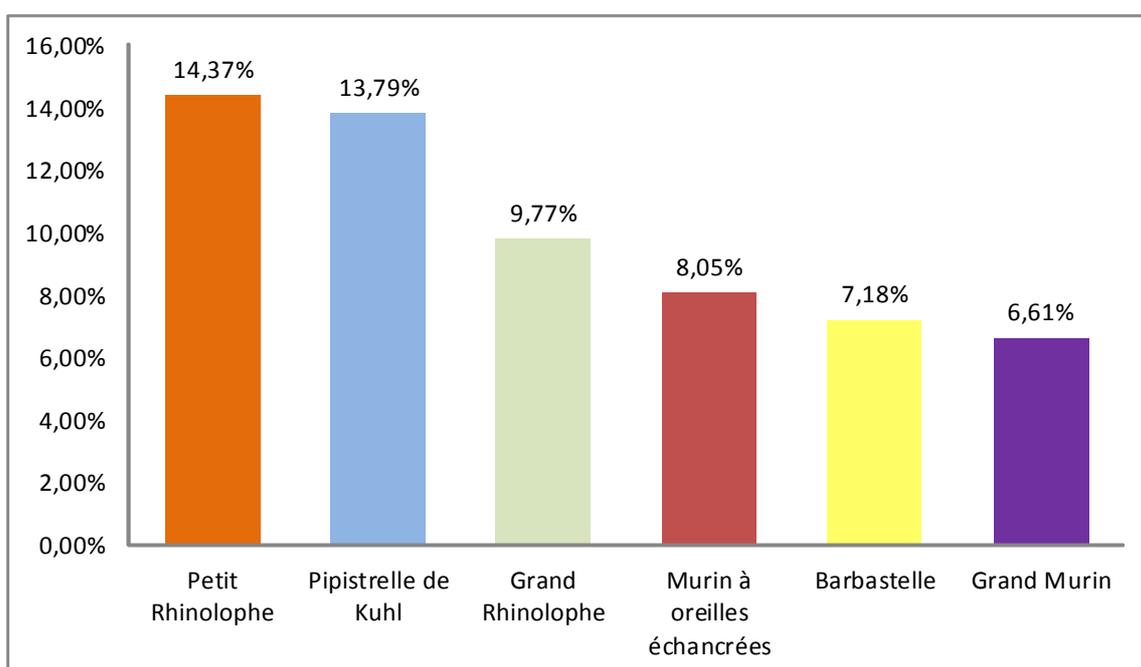


Figure 9 : Fréquence des principales espèces de chauves-souris dans les gîtes de reproduction connus en Poitou-Charentes

Concernant les ouvrages d'art, 59 colonies de Murin de Daubenton sont connues dans la région, les seules pour cette espèce qui peut également occuper le bardage des maisons par exemple. On mesure ici toute l'importance de la prise en compte des ouvrages d'art dans les actions de restauration des ponts, tunnels, etc. pour cette espèce.

En période de mise-bas, les gîtes souterrains accueillant des colonies de parturition dans notre région sont rares et représentent moins de 2% des sites hébergeant des colonies de mises-bas. Ce type de gîte concerne des espèces troglodiles coloniales avec des effectifs importants (plusieurs milliers d'individus), comme le Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii* et le Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale* (quelques centaines d'individus). Le Murin à oreilles échancrées, le grand rhinolophe, le grand Murin peuvent aussi ponctuellement se reproduire dans les gîtes souterrains.

Les connaissances sur l'utilisation des gîtes arboricoles en Poitou-Charentes sont récentes, et notamment acquises dans le cadre du programme régional « Étude et protection des chauves-

souris arboricoles en Poitou-Charentes » mené entre 2009 et 2011. Cependant, ces connaissances restent encore limitées. A l'heure actuelle, les cavités arboricoles situées dans de vieux chênes, châtaigniers et platanes, représentent environ 13% des gîtes de reproduction connus en région.

Manque(s) identifié(s) :

- Améliorer les connaissances sur la localisation des colonies estivales, en priorité dans le bâti public et privé
- Sensibiliser les collectivités territoriales et les professionnels du bâtiment à la conservation des chauves-souris dans les bâtiments publics et les ouvrages d'art

II.1.7. Gîtes de swarming et de transit

Les gîtes de transit ne présentent pas de caractéristiques thermiques particulières et se distinguent par leur grande variabilité. En effet, ils sont utilisés de façon temporaire, à une époque marquée par l'instabilité des animaux. Un gîte connu pour accueillir une population hibernante peut jouer un rôle comme gîte de transit. On pourra ainsi y trouver des espèces de passage absentes le reste de l'année. Les animaux y sont souvent observés à l'unité. Ces gîtes peuvent être utilisés toute l'année, mais restent mal connus. C'est par exemple à ces périodes qu'un maximum de ponts sont occupés par le Murin de Daubenton *Myotis daubentonii* et le Murin de Natterer *Myotis nattereri*.

Au printemps, avec les beaux jours, la plupart des espèces se réveillent et reprennent leur activité de chasse nocturne. Chez les femelles (exception faite du Minioptère) l'ovulation puis la fécondation ont lieu peu après le réveil et entraînent une période de gestation. Les animaux se déplacent alors vers leur site de mise bas (femelles) ou d'estivage (mâles et immatures), occupant momentanément divers gîtes. Ces déplacements sont généralement peu importants. A l'inverse, certaines populations sont sédentaires, utilisant un même gîte tout au long de l'année, quand celui-ci présente les caractéristiques thermiques adéquates.

En automne, les animaux qui regagnent leurs gîtes d'hibernation fréquentent temporairement des sites très variés qui ne sont pas obligatoirement occupés de façon traditionnelle d'une année à l'autre. Des séances de chasse intensive permettent aux chauves-souris de constituer les réserves de graisse indispensables à leur longue période d'hibernation. Mâles et femelles se retrouvent dans les gîtes d'estivage des mâles ou dans des gîtes intermédiaires où ont lieu les accouplements, qui peuvent se poursuivre dans les gîtes d'hibernation jusqu'à l'entrée en léthargie.

Chez certaines espèces, on observe d'importants regroupements automnaux, jusqu'à plusieurs milliers d'individus. Ce phénomène chez les chauves-souris a été décrit pour la première fois aux Etats-Unis par Davis (1964). A la fin de l'été et durant l'automne, quelques mois avant le début de l'hibernation, se produisent d'importants rassemblements baptisés "swarming" en anglais, ou rassemblements automnaux en français. Ces sites de swarming ont probablement une fonction capitale dans la reproduction, le brassage génétique, car les mâles représentent une part importante des individus présents. C'est aussi très certainement un lieu d'échange d'information entre individus, entre populations.

Comme dans de nombreuses autres régions, les sites de transit et de swarming sont représentés majoritairement par les cavités naturelles ou artificielles.

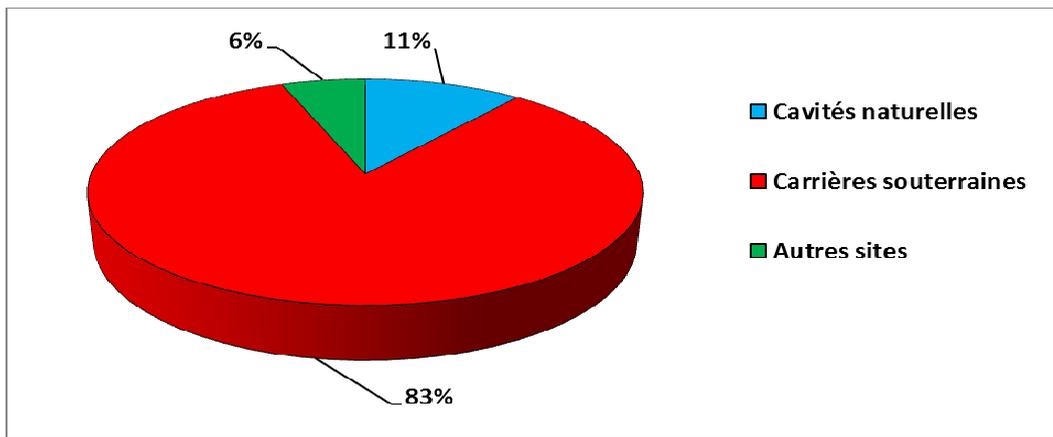


Figure 10 : Proportion régionale des gîtes de transit et de swarming selon les types de milieux utilisés

Manque(s) identifié(s) :

- Manque de connaissances global sur les sites de swarming

II.1.8. Territoires de chasse

Les chauves-souris européennes sont toutes presque exclusivement insectivores, cependant elles se distinguent par le choix de leurs proies, la façon de les capturer et les terrains de chasse fréquentés. Ces spécificités permettent à plusieurs espèces de chauves-souris de chasser dans un même paysage sans pour autant se concurrencer sur le plan alimentaire. Les proies de chacune des espèces sont différentes en fonction des terrains de chasse fréquentés. Cependant, de manière générale, les zones riches en insectes sont les zones de chasse de prédilection des chauves-souris. Le régime alimentaire des chauves-souris varie en fonction des espèces, des saisons et des proies disponibles.

Peu d'études sur les territoires de chasse des chiroptères ont été réalisées en Poitou-Charentes. Dans le cadre de la rédaction de certains documents d'objectifs de sites Natura 2000, une cartographie des habitats de chasse potentiels pour les chiroptères a été réalisée à partir du référentiel décrit par le groupe chiroptères de la SFEPM (Barataud, 2002). C'est le cas pour les sites Natura 2000 de la Basse Vallée de la Gartempe, de la Vallée de l'Anglin et des Carrières des Pieds Grimaud dans la Vienne.

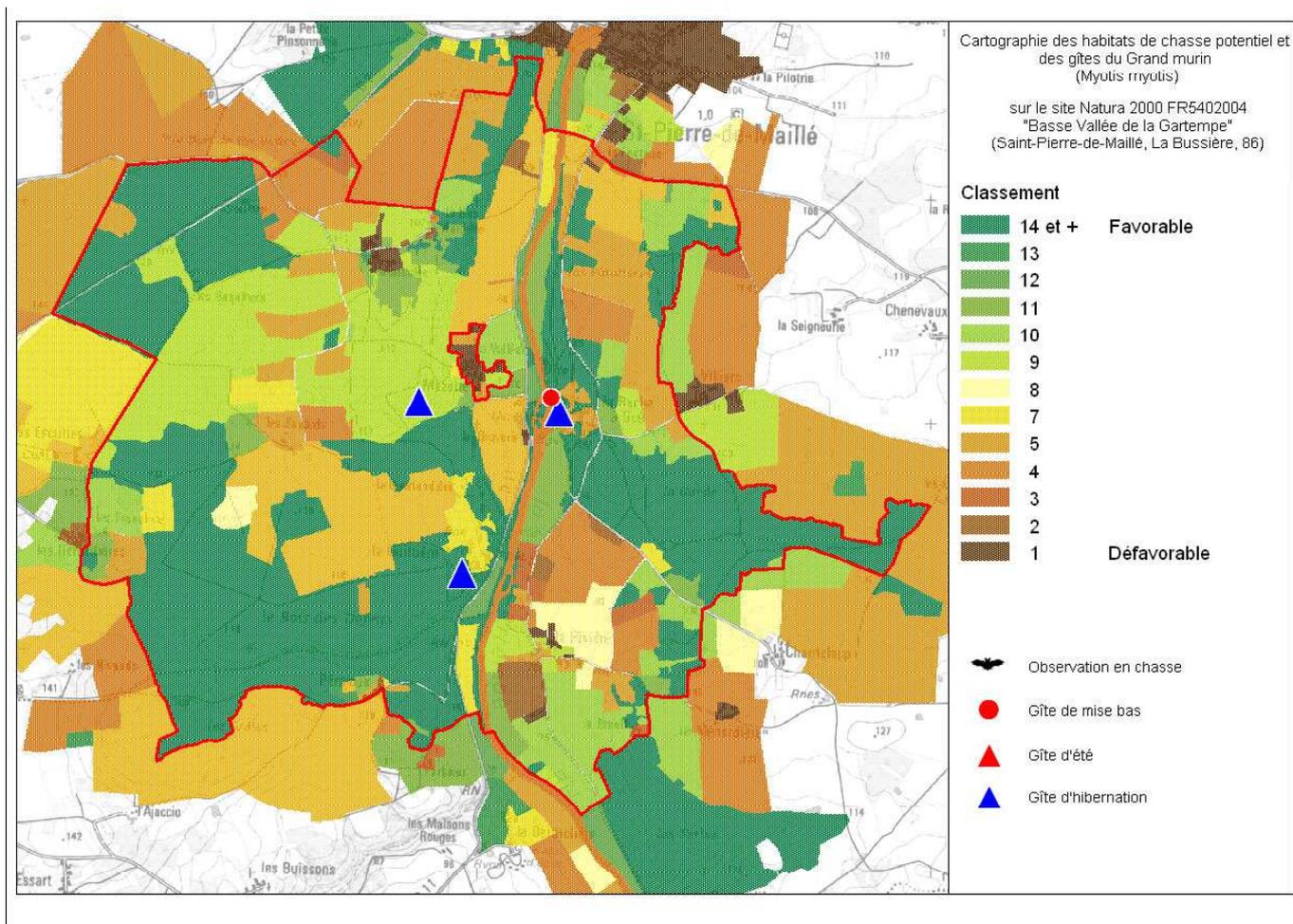


Figure 11 : Exemple de cartographie des habitats de chasse potentiel du Grand murin sur le site Natura 2000 Basse Vallée de la Gartempe (Vienne Nature, 2007).

Manque(s) identifié(s) :

- Manque d'études pour caractériser les territoires de chasse par radiopistage des espèces pour lesquels le Poitou-Charentes constitue une part importante de l'effectif national (grand Rhinolophe par exemple).

II.1.9. Espèces migratrices

Aucune étude spécifique sur les chauves-souris migratrices n'a à ce jour été menée au niveau régional. Les espèces concernées sont principalement : la Pipistrelle de Nathusius, les Noctules communes et de Leisler et la Grande Noctule. Les données concernant ces espèces sont uniquement ponctuelles et concernent des gîtes de mise bas ou des contacts auditifs en chasse ou lors d'opérations de capture. Nous possédons également quelques données de baguage.

Plusieurs études démontrent que ces espèces sont les plus impactées par les éoliennes (Dubourg-Savage, 2004 ; Dürr, 2005), notamment à l'automne. Les quelques données régionales confirment ces observations.

Manque(s) identifié(s) :

- A l'exception des observations réalisées en Charente-Maritime, aucune synthèse des connaissances sur les espèces migratrices (Pipistrelle de Nathusius, Noctules communes et de Leisler) n'existe en Poitou-Charentes.

- Il est nécessaire de centraliser les données et d'homogénéiser les protocoles d'étude sur les parcs éoliens en fonctionnement afin de caractériser l'importance de la mortalité sur les chauves-souris.

II.1.10. Importance de la région Poitou-Charentes pour les chiroptères

L'évolution de nos connaissances sur les chauves-souris du Poitou-Charentes nous permet d'identifier assez nettement le rôle de notre région pour la conservation de certaines espèces au niveau national ou même européen. Ainsi notre région abrite-t-elle 8 espèces inscrites à l'annexe II de la directive « habitats, faune, Flore » pour lesquelles il est indispensable de désigner des Zones Spéciales de Conservation.

Ces espèces sont les suivantes : Petit rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*, Grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*, Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*, Murin de Bechstein *Myotis bechsteinii*, Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*, Grand murin *Myotis myotis*, Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*, Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*.

Au delà du statut de protection national ou européen, les potentialités et spécificités écologiques de nos départements offrent à plusieurs espèces de chiroptères des habitats privilégiés.

On peut ainsi retenir que le Poitou-Charentes est investi d'une responsabilité majeure dans la conservation des espèces de chiroptères suivantes :

- Le grand rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*, dont la population hibernante représente 14% de la population nationale, fait du Poitou-Charentes la 2^{ème} région française en terme d'effectif en hiver avec environ 7 400 individus. La population estivale (environ 2 000 individus), positionne la région au 4^{ème} rang national. Le réseau de cavités souterraines régional et les secteurs bocagers de la gâtine et du Bressuirais jouent un rôle majeur pour cette espèce.
- Le Rhinolophe euryale *Rhinolophus euryale*, dont la population localisée dans l'est de la Vienne (population du « haut Poitou ») est considérée comme la troisième population reproductrice française avec près de 2 000 individus. Cette population constitue également le bastion septentrional de cette espèce en lien avec deux colonies de l'Indre.
- Le Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*, dont l'une des trois principales populations hibernantes de France (environ 10 000 individus) est localisée dans deux cavités de Charente. Plusieurs milliers d'individus (environ 4 000) se reproduisent dans quelques cavités de Charente et de Charente-Maritime.
- Le Murin à oreilles échancrées *Myotis emarginatus*, dont la population hibernante en constante augmentation depuis 20 ans se situe à la 3^{ème} place au niveau national derrière la région Centre et les Pays-de-Loire avec plus de 6 000 individus.
- La Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*, dont la Charente abrite l'un des trois plus grands sites français d'hibernation avec environ 600 d'individus

Enfin, l'inventaire et le suivi des gîtes a permis d'identifier en Poitou-Charentes une série de sites de valeur nationale ou européenne. L'intérêt international d'un site est reconnu quand il accueille 10% de la population nationale d'une espèce, alors que 5% suffisent à lui reconnaître une valeur de niveau national. La hiérarchisation de ces sites nécessiterait une mise à jour tenant compte de leur évolution.

Tableau 3 : Sites de Poitou-Charentes de valeur nationale ou européenne pour les chauves-souris

Dep	Commune	nom du site	valeur	statut	Espèces
16	Rancogne	Grotte de Rancogne	int	H,R,T,E	Minioptère, Rhino euryale, Gd rhino, Gd murin , M. oreilles échancrées
16	St Même les Carrières	Carrière de St Même les Carrières	int	H.R.	Minioptère, Gd rhino, Barbastelle
16	St Sulpice de Cognac	Carrière des Chaudrolles	nat	H, E	
17	Saint-Sornin	Carrière de l'Enfer	int	H,R,T,E	Minioptère, Gd rhino, Rhino, euryale, M. oreilles échancrées
17	Saint-Savinien	Carrière du Chail	int	H,T,E	
17	St-Sulpice d'Arnoult	Carrière de Fief de Foye	int	H,R,T,E	
17	Saint-Savinien	Carrière de Bois Vachon	int	H,T,E	
17	Jonzac	Carrière de Bellevue	nat	H,T,E	
17	Saint-Savinien	Carrière de Vaufraiche	nat	H,T,E	
17	Saint-Savinien	Carrière des Hubble	nat	H.T.	
17	Saint-Savinien	Carrière de Chez Brard	nat	H,T,E	
17	Retaud	Carrière de Chez Griffond	nat	H,T,E	
79	Melle	Grotte de Loubeau	nat	H,R,T,E	Gd rhino, M. oreilles échancrées
79	Glenay	Réserve d'eau de	nat	R	Gd rhino, M. oreilles échancrées
86	Saint-Pierre-de-Maillé	Puits de la Bossée	int	H,R,T	Rhino euryale, Gd murin, M. oreilles échancrées
86	Angles-sur-l'Anglin	Grotte de Boisdichon	int	H,R	Gd rhino, Rhino euryale, Gd murin , M. oreilles échancrées
86	Senillé	Carrières des Pieds Grimauds	nat	H,T	M. oreilles échancrées, Gd rhino
86	Migné Auxances	Carrières des Lourdines	nat	H,T	M. oreilles échancrées, Gd rhino

Statut : H / Hibernation, **R /** Reproduction, **E /** Estivage, **T /** Transit.

II.2. BILAN SUR LA PROTECTION DES CHAUVES-SOURIS EN POITOU-CHARENTES

Protégés par la législation nationale et européenne, les chiroptères demandent l'impérative conservation de leurs gîtes et territoires de chasse. Cette nécessaire stratégie de conservation découle directement des informations recueillies par les études et prospections de terrain, et s'appuie tant sur différents outils réglementaires, que des partenariats entre les associations de protection de la nature (APNE) et les conservatoires, les collectivités locales, les services de l'Etat ou les particuliers.

La politique de protection des gîtes à chauves-souris en Poitou-Charentes est en cours de développement depuis le milieu des années 1990. Elle évolue selon les priorités et la faisabilité des actions, la plupart du temps à l'initiative des APNE et du Conservatoire d'Espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN P-C).

II.2.1. Les moyens de conservation et les partenaires

L'inventaire des **Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique** (ZNIEFF) prend en compte les chiroptères, soit spécifiquement quand il s'agit d'un gîte, soit dans le cadre plus large d'un habitat particulier. Pour autant ce groupe n'a pas été systématiquement recherché lors des prospections dédiées à la définition des ZNIEFF. La plupart des espèces de chauves-souris font partie de la liste des espèces déterminantes en Poitou-Charentes établie pour la réalisation des ZNIEFF (Jourde & Terrisse, 2001). Ces inventaires n'ont pas de portée juridique directe, mais détiennent une fonction informative notamment auprès des collectivités locales.

Réalisées par les naturalistes, les ZNIEFF sont validées au niveau régional par le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel) et par le MNHN au niveau national.

La **Convention de gestion** est un accord écrit entre une collectivité ou un particulier et une APNE et permet de préserver un gîte de façon non pérenne. Adapté aux gîtes installés en milieu bâti notamment.

La **location et l'acquisition** permettent soit la maîtrise d'usage sur une période déterminée, soit la maîtrise foncière qui a l'avantage d'être pérenne et de permettre des aménagements et des mesures de gestion adaptés à la richesse du site. Les principaux partenaires sont dans ce domaine le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN P-C) et les Conseils Généraux dans le cadre de la politique d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) entamée aujourd'hui dans chaque département.

Les **mesures agri-environnementales** sont particulièrement associées à la préservation des habitats de chasse. Elles sont basées sur le volontariat des agriculteurs désirant contribuer sur leur exploitation à la préservation de l'environnement par le maintien de pratiques extensives et non polluantes.

Nous disposons également de trois outils réglementaires permettant d'assurer si nécessaire une protection forte des sites concernés :

L'**Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** (APPB) est l'outil le plus simple à mettre en œuvre. Il relève de la compétence du préfet de département. Il se prête bien à des sites de surface réduite comme la plupart des sites souterrains. L'APPB permet d'instaurer une réglementation spécifique au site. En revanche il ne peut préconiser des mesures de gestion. La DREAL et les APNE sont partenaires sur ces dossiers.

La **Réserve Naturelle Régionale** repose sur la démarche volontaire d'un ou des propriétaire(s) et doit, dans notre région, répondre à un contexte de consensus local selon les termes du Conseil Régional qui a désormais la responsabilité de ces réserves.

La **Réserve Naturelle Nationale** relève de la compétence du ministre de l'écologie. Mise en œuvre suite à une procédure administrative relativement longue et lourde, elle constitue l'outil de protection le plus complet et est adaptée à des sites à très forte valeur patrimoniale nécessitant une gestion. En effet, outre le décret de création de la RNN qui impose une réglementation spécifique au site, la RNN est dotée d'un gestionnaire, d'un plan de gestion, d'un conseil scientifique et d'un comité consultatif. La DREAL et les APNE sont partenaires sur ces dossiers.

Le **réseau Natura 2000** enfin, est la mise en application de la directive communautaire « Habitats, Faune, Flore » de 1992 qui permet la désignation de Zones Spéciales de Conservation (1753 sites en France). Les périmètres Natura 2000, qui peuvent s'étendre sur d'importantes superficies, sont désignés en raison de la présence des espèces de l'Annexe II de la directive. Un site Natura 2000 n'a pas de valeur réglementaire mais a pour fonction de mettre en place des mesures contractuelles de conservation sur la base d'une concertation de tous les usagers concernés par l'emprise du site. Tous les outils de conservation cités plus haut peuvent être intégrés dans un site Natura 2000.

Tableau 4 : Principaux sites chiroptères protégés ou à protéger en Poitou-Charentes

	Dép	Commune	nom du site	statut	Protection	Aménagements réalisés	Perspectives	avancement	opérateur
1	16	Rancogne	Grotte de Rancogne	H,R,T,E	NAT2000	Barrières, calendrier visites		DOCOB validé	CREN
2	16	St Sulpice de Cognac	Carrière des Chaudrolles	H, E	NAT2000		APPB	DOCOB validé	LPO
3	16	Agris	Grotte de la Fosse Mobile	H,R,T	NAT2000	Périmètre grillagé	APPB	DOCOB validé	CREN
4	16	Champagne-Mouton	Grotte de Grosbot	H			APPB, acquisition	En cours	CG
5	16	Garat	Carr. des Chaumes de Claix	H,T	NAT2000		APPB	DOCOB validé	LPO
6	16	St Même les carrières	Carrières de St Même	H,R			APPB		CN
7	17	Saint-Sornin	Carrière de l'Enfer	H,R,T,E	NAT2000, APPB	Barrières, grilles	Réserve Nat.	DOCOB validé	LPO
8	17	Saint-Savinien	Carrière du Chail	H,T,E	NAT2000	grilles	Réserve Nat.	DOCOB validé	LPO
9	17	St-Sulpice d'Arnoult	Carrière de Fief de Foye	H,R,T,E	NAT2000	grilles	Réserve Nat.	DOCOB validé	
10	17	Saint-Savinien	Carrière de Chez Brard	H,T,E	NAT2000	grilles	RN Nationale	DOCOB validé	LPO
11	17	Retaud	Carrière de Chez Griffond	H,T,E			RN Régionale		LPO
12	17	Jonzac	Carrière de Bellevue	H,T,E	NAT 2000		RN Régionale	DOCOB validé	LPO
13	17	Saint-Savinien	Carrière de Vaufranche	H,T,E	NAT2000	grilles	RN Nationale	DOCOB validé	LPO
14	17	Saint-Savinien	Carrière de Bois Vachon	H,T,E	NAT2000	grilles	RN Nationale	DOCOB validé	LPO
15	79	Melle	Grotte de Loubeau	H,R,T,E	NAT2000, APPB			DOCOB validé	CREN/DS NE
16	79	Sainte Ouenne	Citerne à eau	R	NAT2000, APPB			DOCOB en cours	DSNE
17	79	Ardin	Grotte de la Dent	H,T			APPB		DSNE
18	79	Gourgé	Eglise de Gourgé	R			Conv.		DSNE
19	79	St-André-sur-Sèvre	Eglise	R		Système anti-pigeons	Conv.		DSNE
20	79	Fénéry	Eglise	R			Conv.		DSNE
21	79	Neuvy-Bouin	Eglise	R		Bâches sur voûtes			DSNE
22	79	Nueil-les-Aubiers	Collège privé	R		Isolation plancher			DSNE
23	79	Sainte-Gemme	Maison particulière	R	Conv propriétaire/DSN E	Isolation plancher			DSNE
24	86	Saint-Pierre-de-Maillé	Puits de la Bossée	H,R,T	NAT2000	Périmètre grillagé	APPB	DOCOB validé	VN
25	86	Angles-sur-l'Anglin	Grotte de Boisdichon	H,R	NAT2000	Grille et périmètre grillagé	APPB	DOCOB en cours	VN
26	86	Senillé	Carrières des Pieds Grimauds	H,T	APPB, NAT2000, acquisition	grilles		DOCOB validé	CREN/VN
27	86	Migné Auxances	Carrière des Lourdines	H,T	APPB		acquisition	En cours	CG/VN
28	86	Roiffé	Carrière des Rochereaux	H, T	CCPL	Fermeture aménagée	acquisition	En cours	Cren/VN
29	86	Migné Auxances	Carrière des Sablons	H			ENS	En cours	CG/VN
30	86	Puy-Lonchard	Carrière du Petit Bel Air	H, T			ENS	En cours	CG/VN
31	86	Beaumont	Carrière de la Madeleine	H					

32	86	Mirebeau	Carrière de la Boule d'or	H			?		VN
33	86	Biard	Grotte de la Norée	H,T	Site classé, conv. CAP/VN	Grille	aucune	réalisée	VN
34	86	Lussac-les-Chateaux	Grotte de Fon-serin	H,E	Acquisition	Grilles		réalisée	CPIE Lathus
35	86	Scorbé Clairvaux	Carrières des Roches	H			ENS	proposé	CG/VN
36	86	Queaux	Eglise de Queaux	R	commune	isolation			VN
37	86	Availles Limouzine	Eglise d' Availles Limouzine	R			Conv. Com.		VN
38	86	Persac	Eglise de Persac	R,E			Conv. Com.		VN
39	86	Luchapt	Maison particulière	R	Conv. Part., aménagement			réalisée	VN
40	86	Saint-Pierre-de-Maillé	Grotte de la Roche à Gué	R	NAT2000 .			En cours	VN
41	86	Nieuil l'Espoir	Eglise de Nieuil l'Espoir	R	Conv. Com.	Bâches sur voûtes		réalisée	VN

IIC : Indice d'Intérêt Chiroptérologique.

Statut : **H** / Hibernation, **R** / Reproduction, **E** / Estivage, **T** / Transit.

II.2.2. Les sites protégés et à protéger en Poitou-Charentes

Le tableau 4 synthétise l'état d'avancement de la protection des sites à Chauves-souris en Poitou-Charentes par département. La hiérarchisation ne figure pas en raison d'une indispensable mise à jour à la lumière des données les plus récentes.

De plus, l'indice de hiérarchisation utilisé jusqu'alors au niveau national est en pleine refonte (action du PNA) à l'échelle de grandes régions biogéographiques (continentale, méditerranéenne, Alpine, etc.).

Ce tableau appelle quatre remarques :

- On constate que l'essentiel des sites à forte valeur biologique et dont l'intérêt se porte au niveau national voire européen, sont l'objet de mesures conservatoires, qu'ils sont intégrés pour la plupart dans des périmètres Natura 2000 et que des mesures réglementaires sont adoptées ou en cours. Soulignons une exception de taille concernant les Carrières de Saint-Même-les-Carrières, site suivi depuis 4 ans et qui est aujourd'hui le site d'hibernation le plus important du Poitou-Charentes avec plus de 7 000 chauves-souris. Il devient urgent de prévoir des mesures de protection de ce site.
- La plupart des sites ont fait l'objet d'aménagements adaptés à la présence de chiroptères comme par exemple, la pose de grilles ou de périmètres grillagés pour interdire ou limiter l'accès aux sites et préserver la quiétude des colonies.
- Si la plupart des sites souterrains d'hibernation et/ou de reproduction sont préservés, il n'en est pas de même des gîtes anthropiques, pour lesquels il existe une réelle carence en matière de protection dans la région. Il y a donc un déficit dans la préservation des colonies estivales en dépit de quelques initiatives locales (voir Charte bâti public).
- les sites de swarming sont absents de cet inventaire faute d'avoir suffisamment d'informations à leur sujet.

- Cas particuliers des ponts et ouvrages d'art

Il n'existe pas de pont protégé en tant que tel en Poitou-Charentes. Toutefois les APNE peuvent intervenir en amont auprès des services techniques des Conseils généraux ou des communes pour préconiser des mesures de conservation en cas de travaux de rénovation d'un pont.

Il existe ainsi dans le département de la Vienne un accord entre Vienne Nature et le Conseil Général qui permet de prendre en compte la préservation des colonies existantes avant toute intervention sur un ouvrage d'art. Une convention Conseil Général 86 / Vienne Nature a été signée pour le pré-diagnostic des ouvrages type pont. Le but est d'intervenir avant les travaux de restauration pour dans un premier temps s'assurer qu'il n'y a pas de colonie de chauves-souris ou de traces de celle-ci. Dans un second temps, l'objectif est de préconiser quelques aménagements pour l'accueil des chauves-souris comme des gîtes artificiels ou encore la création de fissures. Ce travail a également été engagé en Deux-Sèvres avec le service « Entretien et gestion des routes » du Conseil Général 79.

- Une Charte bâti public

La restauration des bâtiments est la principale cause de perte de gîtes de mise bas pour les espèces anthropophiles. En Poitou-Charentes, il existe plusieurs conventions qui ont été signées aussi bien avec des propriétaires privés qu'avec des collectivités territoriales, par le biais de contrats Natura 2000 ou d'autres outils conventionnels.

C'est sur ce principe que la « Charte Bâti Public » a été créée en Deux-Sèvres, une charte départementale signée par le Conseil Général, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement et l'Association des Maires. Une campagne de sensibilisation se déclinait par la suite auprès des collectivités territoriales (annexe 3) les actions à mettre en œuvre. Elle a alors été lancée pour les communes qui hébergeaient déjà des chiroptères mais aussi pour les autres, afin d'aménager leurs bâtiments pour en accueillir. Une trentaine de communes ont déjà signé cette charte (voir annexe 4, carte des communes signataires). Elle consiste à intégrer la présence des chauves-souris dans les bâtiments de la commune, elle est accompagnée d'un guide technique de l'aménagement des bâtiments publics et ouvrages d'art en faveur des chauves-souris. Ce document se décompose en 12 fiches action qui préconisent des périodes d'intervention pour des travaux, ainsi que des aménagements pour créer des accès au niveau des portes, des fenêtres ou encore du clocher.

- Les gîtes en milieux forestier

La prospection des habitats forestiers pour rechercher des colonies reste encore marginale dans les activités de recherches des chiroptères en Poitou-Charentes. La réalisation d'un programme sur les chauves-souris arboricoles en partenariat avec le CRPF a permis toutefois d'avancer dans la connaissance des peuplements chiroptérologiques de plusieurs massifs forestiers régionaux. Par ailleurs la réalisation de plusieurs opérations de radiopistage dans les Deux-Sèvres et la Charente ont permis la découverte de plusieurs gîtes arboricoles.

Manque(s) identifié(s) :

- Essayer d'engager de nouveaux partenariats pour une meilleure connaissance et une sensibilisation des acteurs (spéléologues, SDAP, ...)
- Améliorer la connaissance sur les sites de swarming
- Manque d'informations et de protection de certains gîtes (développer le réseau SOS chauves-souris, les conventions et les baux avec les propriétaires)
- Développer et poursuivre les échanges avec les conseils généraux et autres gestionnaires d'ouvrages pour la réhabilitation de ponts ou bâtiments
- Avoir une possibilité d'intervention d'une police de l'environnement dans le cas d'une destruction de colonie dans un bâtiment privé et pour cela le partenariat avec l'ONCFS doit être renforcé
- Développer également le partenariat avec l'ONEMA, au titre de police de l'environnement pour des cas de destruction ou comblements des fissures sous des ponts
- Améliorer les connaissances des arbres gîtes

- Les territoires de chasse

La conservation d'une colonie passe bien entendu par la protection de son gîte, cependant le maintien de son habitat voire l'amélioration de son territoire de chasse est essentielle pour sa bonne évolution dans le temps. Peu de gîtes désignés prennent en compte cette variable, y compris dans la démarche Natura 2000.

Le périmètre du site FR5402004 « Basse vallée de la Gartempe » a été établi en prenant en considération un cercle de deux kilomètres de terrains de chasse potentiels autour d'une importante colonie de reproduction de *Rhinolophe euryale*.

Un projet de Mesure agri-environnementale territorialisée a également pu être mise en œuvre entre le site « Basse vallée de la Gartempe » et le site proche FR5400535 « Vallée de l'Anglin ». Cette action permet ainsi, sur une superficie de 3330 ha, le maintien d'habitats favorables aux

deux colonies de Rhinolophe euryale qui exploitent ce secteur du département de la Vienne.

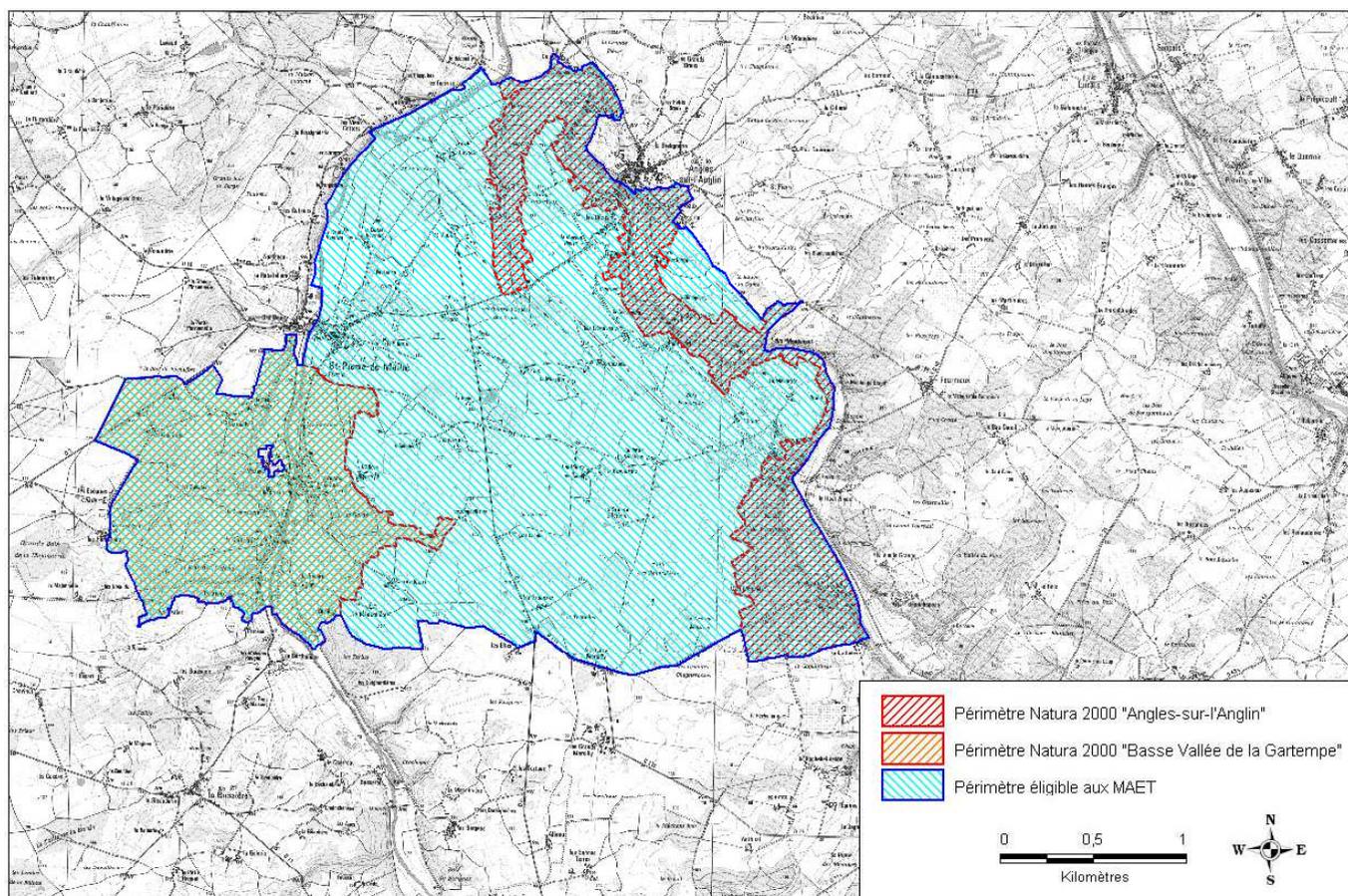


Figure 12 : Périmètre du projet de MAET « Vallée de l'Anglin » et « Basse Vallée de la Gartempe ».

Dans les Deux-Sèvres, le site FR5402011 « Citerne à eau de Sainte Ouenne », prend en compte les corridors de déplacement qui environnent le gîte de reproduction et permet aux chauves-souris de gagner leurs terrains de chasse.

Plusieurs sites Natura 2000 non spécifiques aux chiroptères englobent des territoires de chasse intéressants, c'est le cas des nombreuses vallées protégées de la région.

Tableau 5 : Récapitulatif des sites Natura 2000 importants pour les chiroptères de la région

Site	Référence Natura 2000	Commune	Département	Natura 2000	
				Date	Référence
Carrières des Chaudrolles	Vallée de l'Antenne	Saint-Sulpice-de-Cognac	16	1999	FR5400473
Carrière Sodatec	Vallées calcaires péri-angoumoises	Garat	16	1999	FR5400413
Fosse mobile	Forêt de la Braconne et de Bois Blanc	Agris	16	2002	FR5400406
Cavité de la Dent	Vallée de l'Autize	Ardin	79	1999	FR5400443
Cavité de Boisdichon	Vallée de l'Anglin	Angles-sur-l'Anglin, Saint Pierre-de-Maillé	86	1999	FR5400535
Cavité d'Aven de Mazaire	Basse Vallée de la Gartempe	Saint Pierre-de-Maillé, La Bussière	86	2000	FR5402004

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique en cours de rédaction en Poitou-Charentes et sa déclinaison à l'échelle locale dans les documents d'urbanisme des communes ou groupements de communes peut être pertinent pour identifier les couloirs de déplacement des chauves-souris pour

se rendre sur leurs territoires de chasse.

Manque(s) identifié(s) :

- Organiser des campagnes de radiopistage sur des espèces prioritaires afin d'identifier leurs terrains de chasse sur des zones sensibles
- Créer ou améliorer les partenariats avec le monde agricole (sensibilisation et formation à l'usage des pesticides, traitements antiparasitaires et solutions alternatives)
- Augmenter la prise en compte des territoires de chasse dans les sites Natura 2000 spécifiques et non spécifiques aux chauves-souris

II.2.3 Prise en compte des chiroptères dans l'aménagement du territoire

Les chauves-souris, de par leur diversité, sont impactées par différents types d'aménagements. Ainsi de nombreuses études d'impact ou diagnostics sont réalisés sur ce groupe dans le cadre de projets d'aménagement du territoire : éolien, routier, ferroviaire. Plusieurs projets de ce type dont certains de très grande envergure telle la ligne LGV SEA sont en cours en Poitou-Charentes, nécessitant la vigilance et l'expertise des APNE pour une meilleure prise en compte des chauves-souris.

Projets éoliens

Les politiques nationales successives tendent à favoriser les énergies renouvelables depuis une vingtaine d'années. Parmi elles, l'énergie éolienne est en région Poitou-Charentes sans doute la plus développée à l'heure actuelle. Cependant, son développement n'est pas sans impact pour certains groupes taxonomiques, dont les chiroptères. Ces installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) relèvent d'une étude d'impact. En Poitou-Charentes, la DREAL a élaboré une plaquette de préconisations pour la prise en compte du patrimoine naturel et paysager dans le cadre de projets éoliens téléchargeable sur son site internet¹. Pour le volet chiroptérologique de l'étude d'impact, elle recommande que les protocoles suivent les prescriptions formulées par Eurobats (Groupe de travail sur les chauves-souris de l'Union Européenne) et qu'en tout état de cause, l'effort de prospection soit représentatif de l'utilisation du secteur par les chiroptères aux différentes périodes biologiques.

Par ailleurs, afin de définir les grandes orientations énergétiques de la région, notamment en termes de réduction de GES, d'adaptation au changement climatique et de développement des énergies renouvelables, le Schéma Régional Climat Air et Energie (SRCAE) issu de la loi Grenelle 2 est co-élaboré par l'Etat et le Conseil Régional par le biais d'ateliers thématiques. L'évaluation du potentiel éolien s'appuie sur le "schéma régional éolien". En tant que document d'orientations, le schéma n'identifie pas de zone d'exclusion mais "les zones favorables" où le développement des parcs éoliens profite d'un potentiel en vent intéressant et ne s'oppose pas à des contraintes majeures. La définition des zones favorables reste fondée dans l'exercice du schéma régional sur une analyse globale à grande échelle et n'implique pas de validation a priori des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) postérieures à l'élaboration du schéma régional. La seule portée juridique du schéma régional en matière d'éolien est que les nouvelles ZDE doivent être situées au sein des zones favorables du schéma.

On peut signaler que la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes (publiée au JO du 16 avril 2013) supprime la notion de ZDE mais prévoit dans son article 24 que : « L'autorisation d'exploiter tient compte des parties du territoire régional favorables au développement de l'énergie éolienne définies par le schéma régional éolien mentionné au 3° du

¹ <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/recommandations-r1445.html>

I de l'article L.222-1, si ce schéma existe » (cette phrase complète le dernier alinéa de l'article L.553-1 du code de l'environnement).

Le Schéma Régional Eolien prend partiellement en compte l'enjeu « chiroptères » : pour le travail de définition des zones favorables ont été pris en compte un tampon de 5 km autour des ZSC désignés pour des gîtes à chiroptères (ex : Carrières de Pieds Grimaud en 86) et de 1 km autour des autres ZSC (dont les vallées favorables aux chiroptères).

Les enjeux relatifs aux chiroptères sont par ailleurs rappelés à plusieurs niveaux du rapport de présentation du schéma régional éolien.

Du fait de l'échelle de la cartographie établie mais également de la rareté des zonages réglementaires spécifiques aux chiroptères (notamment dans les secteurs de bocage), plusieurs espaces à forte sensibilité pour les chiroptères peuvent se retrouver en secteurs « favorables au développement de l'éolien ».

On peut citer par exemple un projet éolien sur la commune d'Archingeay en Charente-Maritime, situé à quelques kilomètres des principaux sites Natura 2000 désignés pour les chiroptères dans ce département.

Projets routiers

Très peu de données de mortalité ont été récoltées en Poitou-Charentes. De plus il n'existe aucune liste de préconisations régionales sur les études d'impact et le suivi post-construction d'une route.

Une étude a été réalisée pour la construction de la RN 149 reliant Parthenay à Bressuire (79) (Bracco, 2009). Ce travail avait pour but de cartographier les territoires de chasse favorables selon la méthode Barataud (Barataud, 1999) afin d'orienter la construction de l'axe routier.

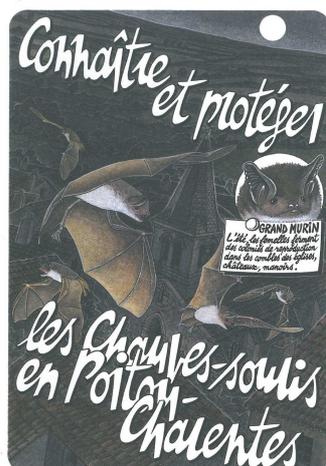
Projets ferroviaires

Tout comme pour les infrastructures routières, l'impact du réseau ferroviaire est inconnu sur les chiroptères dans notre région. Actuellement, une ligne à grande vitesse est en construction, elle doit rallier Tours à Bordeaux, traversant ainsi les quatre départements du Poitou-Charentes. Le concessionnaire a le souhait de prendre en compte les chauves-souris notamment pour le franchissement de la voie. C'est pourquoi plusieurs plantations de haies doivent être effectuées au niveau des passages critiques. Lors de la construction des ouvrages d'art, des anfractuosités doivent être créées, plusieurs gîtes artificiels seront installés. Des achats de boisements « matures » sont également prévus dans le cadre des mesures compensatoires.

Manque(s) identifié(s) :

- Manque de connaissances sur l'impact des éoliennes, du trafic routier et ferroviaire sur les chauves-souris
- Manque de cadrage vis-à-vis des protocoles pour les études d'impact sur les projets éoliens
- Nécessité d'une synthèse régionale des études réalisées sur les aménagements en faveur des chauves-souris
- Manque d'une charte régionale en faveur des chiroptères dans les bâtiments, sur le modèle de la charte « bâtiment public et chauve-souris 79 »

II.3. BILAN DE LA SENSIBILISATION SUR LES CHAUVES-SOURIS



Aspect essentiel des mesures qui doivent être menées pour une meilleure considération et prise en compte des chiroptères par les différents publics, (décideurs, élus, professionnels, etc.) la sensibilisation, ainsi que les outils qui permettent de la mettre en œuvre, est l'une des phases capitales d'un plan d'actions.

II.3.1. Sensibilisation du grand public

Près d'une cinquantaine d'animation grand public ont été organisées sur la période 2007 – 2011, le nombre de participants à ces sorties est estimé à 1 100. Un bilan d'autant plus positif que seules les sorties citées dans les calendriers inter-associatifs des différents départements ont été prises en compte. C'est-à-dire qu'à ce total-là, plusieurs actions de sensibilisation peuvent être annexées, notamment les animations lors des colonies de vacances et autres séjours estivaux. Ces actions concernent plus de 200 jeunes.

Le tableau ci-dessous permet de faire le bilan des structures qui proposent des animations sur les chauves-souris.

Tableau 6 : Liste des structures qui organisent des sorties Chiroptères

Structures animatrices	Département
Charente Nature	16
Ligue de Protection des Oiseaux	17
Nature Environnement 17	
Deux-Sèvres Nature Environnement	79
Détours dans l'eau	
Les Grimpereaux de l'Hermitain	
Vienne Nature	86
Parc Interrégional du Marais poitevin	17, 79
Conservatoire des Espaces Naturels P-C	16, 17, 79, 86

Pour la 15^{ème} Nuit européenne de la chauve-souris, une animation par département a été organisée, réunissant au total 150 personnes. Cet événement a permis de sensibiliser plus de 600 personnes en moins de 5 ans (voir tableau 7).

Tableau 7 : Bilan du nombre de participants aux Nuits de la chauve-souris en Poitou-Charentes entre 2007 et 2011

Nuit Européenne de la Chauve-souris	16	17	79	86	Poitou-Charentes
Période	2008-2011	2011	2007-2011	2007-2011	2007-2011
Nombre participants	115	50	303	148	616

Les trois expositions existantes sur les Chiroptères permettent également de sensibiliser le grand public, d'autant plus qu'elles sont affichées dans des manifestations assez importantes comme le Festival International du Film Ornithologique de Ménégoûte (79), qui réunit près de 30 000 personnes.

Manque(s) identifié(s) :

- Manque d'outils pédagogiques « durables » à laisser aux personnes sensibilisées (autocollant, poster, ...)
- Manque d'un site ou d'une page internet dédiée aux chauves-souris du Poitou-Charentes
- Manque de coordination régionale au niveau de l'organisation de la Nuit européenne de la chauve-souris

II.3.2. Sensibilisation des scolaires

Dans le cadre des documents d'objectifs Natura 2000 spécifiques aux Chiroptères, plusieurs programmes pédagogiques ont vu le jour. C'est le cas du site de la Grotte de Rancogne, le programme a commencé en 2004, et à l'heure actuelle, 163 élèves ont assisté aux interventions de Charente Nature.

Certains ateliers de construction de nichoirs ont été initiés, un outil qui s'avère être à la fois pédagogique et utile.

Plusieurs interventions ont également été effectuées dans les collèges et les lycées (Lycée agricole de Melle dans la filière BTS Gestion et protection de la nature par exemple).

Manque(s) identifié(s) :

- Manque de sensibilisation des scolaires sur la problématique Chiroptères

II.3.3. Réseau « SOS chauves-souris »

Le réseau « SOS Chauves-souris » permet de venir en aide aux particuliers confrontés à la présence de chauves-souris dans leur maison. Ces interventions demandent un véritable travail de médiation avec les personnes concernées.

Tableau 8 : Bilan du nombre de SOS Chauve-souris traités selon différentes périodes pour les 4 départements du Poitou-Charentes

SOS Chauves-souris	16	17	79	86
Période	2006-2011	depuis 1998	2008-2011	2008-2011
Nombre (estimation)	120	235	162	20
Colonies découvertes	-	60	27	5

Il est intéressant de remarquer que près de 100 colonies ont été découvertes grâce au réseau. La plupart de ces colonies concernent des pipistrelles communes mais certains intervenants ont eu la chance de constater des gîtes de mise bas d'autres espèces telles que le Grand murin ou encore la Barbastelle.

Manque(s) identifié(s) :

- Manque de centralisation et d'échanges sur les appels et interventions faites dans le cadre du réseau SOS Chauve-souris
- Manque d'un réseau de bénévoles formés pour intervenir chez les particuliers
- Manque d'un outil de « labélisation » pour la conservation des chauves-souris (autocollant par exemple)

II.3.4. Sensibilisation du réseau associatif

L'outil principal permettant d'informer les bénévoles et associations des actions menées sur les chauves-souris, est la revue « Plecotus ». Le premier numéro de ce bulletin a été imprimé en février 1998, un Plecotus qui était alors départemental car publié sous l'étiquette « Groupe Chiroptères de Charente-Maritime ». Dès le 3^{ème} numéro, il est élargi au Poitou-Charentes, aujourd'hui 16 bulletins ont été édités, le dernier date de 2008 (annexe 5).

La dynamique régionale reprenant son essor, il peut être envisagé d'éditer à nouveau une telle revue, permettant de recréer lien et cohésion au sein des quatre départements.

Manque(s) identifié(s) :

- Redynamiser le Groupe chiroptères régional
- Développer les outils de communication et d'information adaptés (bulletin de liaison, site internet, etc.)

II.3.5. Sensibilisation des élus

En Poitou-Charentes, la sensibilisation des élus est très hétérogène. En Charente, aucun programme n'a été conduit pour la sensibilisation des collectivités. En Vienne, seule une commune a passé une convention pour la conservation d'une colonie de Grands Murins dans une église. En revanche, en Deux-Sèvres et en Charente-Maritime, une trentaine d'élus dans chaque département sont déjà attentifs à cette problématique. Cette différence est notamment due à l'existence de la Charte bâti public pour les Deux-Sèvres et les nombreuses ZSC désignées pour les chauves-souris en Charente-Maritime.

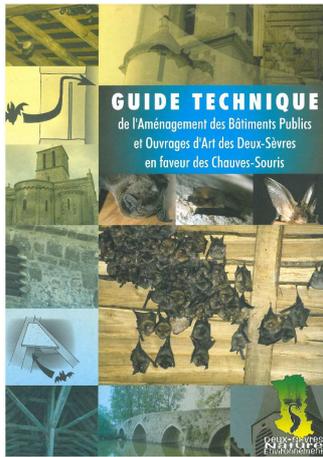
Manque(s) identifié(s) :

- Manque d'une politique régionale de sensibilisation des élus, à prioriser sur les secteurs à forts enjeux chiroptérologiques

II.3.6. Sensibilisation des professionnels

La conservation des chauves-souris passe par la sensibilisation de plusieurs branches socio-économiques :

- Le monde agricole avec la problématique de l'utilisation des produits phytosanitaires mais aussi des pratiques agronomiques et d'élevage.
- Le monde sylvicole au sens large (propriétaires, entrepreneurs, professionnels, etc.)



- Les professionnels du bâtiment, principalement les métiers de la rénovation
- Les professionnels intervenant sur les monuments historiques (tailleurs de pierre, campanistes, etc.).
- Les professionnels de la dératisation et de la désinsectisation
- Les services de secours (SDIS par exemple qui s'entraînent régulièrement dans les cavités)

Malgré plusieurs tentatives d'invitation à des réunions sur ces différentes problématiques, aucune entreprise n'y a assisté. Quelques formations « chauves-souris et forêt » pour les services de l'Etat sont organisées mais seulement à un niveau national. Le programme régional « étude des chauves-souris arboricoles » a tout de même permis de sensibiliser quelques propriétaires à la conservation des arbres morts pour les chiroptères.

Manque(s) identifié(s) :

- Manque de sensibilisation du monde agricole
- Manque d'information aux personnes en contact direct avec des chauves-souris ou des colonies
- Manque de formation auprès du personnel travaillant dans les massifs forestiers

III. DEFINITION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

III.1. Hiérarchisation des enjeux

Suite aux manques identifiés dans la première partie du rapport, plusieurs actions sont identifiées comme prioritaires. L'enjeu de la protection des colonies et des sites favorables, se déclinent en plusieurs actions complémentaires.

Tableau 9 : Liste des actions prioritaires au vu de l'état des connaissances chiroptérologiques en Poitou-Charentes.

Actions définies comme prioritaires en Poitou-Charentes	Connaître	Protéger	Sensibiliser
Suivre les principaux gîtes d'hivernation régionaux	X		
Suivre les principales colonies de mise bas	X		
Recherche de nouvelles colonies de mise bas	X		
Poursuivre l'aménagement et la protection physique des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les Chiroptères		X	
Mettre en oeuvre des mesures de protection adaptées sur des sites prioritaires pour les Chiroptères		X	
Élaborer et mettre en oeuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des mines orphelines et autres gîtes souterrains artificiels		X	
Mettre en oeuvre des actions de protection dans les bâtiments publics		X	
Intégrer les chauves-souris dans les documents de gestion forestière durable		X	
Favoriser la protection des chauves-souris dans les massifs forestiers		X	
Maintenir et développer le réseau SOS Chauves-souris	X	X	X
Développer les partenariats et sensibiliser les forestiers aux les chauves-souris arboricoles			X
Sensibiliser les professionnels potentiellement en contact avec des chauves-souris ou leurs colonies			X

III.2. Hiérarchisation des espèces

La région Poitou-Charentes, de par les effectifs hivernaux et estivaux de plusieurs espèces, porte une responsabilité particulière quant à leur conservation. Les espèces prioritaires sont les suivantes : le Grand Rhinolophe, le Rhinolophe euryale, le Murin à oreilles échancrées, le Minioptère de Schreibers et la Barbastelle.

IV. FICHES ACTION

Le tableau 10 ci-dessous regroupe l'ensemble des fiches action régionales selon la référence nationale, leur degré de priorité ainsi que leur axe de travail. Toutes les fiches action nationales n'ont pas été développées, dans certains cas le Poitou-Charentes n'était pas concerné par la problématique, dans d'autres cas, la fiche devait être déclinée uniquement à l'échelle de la France métropolitaine.

Pour mémoire, ces fiches sont issues des différents groupes de travail mis en place en Poitou-Charentes et ont été validées au sein du comité de pilotage.

Tableau 10 : Déclinaisons régionales des fiches actions selon la référence et le degré de priorité national

Code plan d'actions		Listes des actions nationales et de leurs déclinaisons régionales	Degré de priorité		Axes de travail		
National	Régional		National	Régional	connaître	protéger	sensibiliser
2	Poursuivre l'aménagement et la protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale et nationale pour les Chiroptères		1		x	x	x
	1.1	Poursuivre l'aménagement et la protection physique des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les Chiroptères		1		x	
	1.2	Mettre en oeuvre des mesures de protection adaptées sur des sites prioritaires pour les Chiroptères		1		x	
4	Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des mines orphelines et autres gîtes souterrains artificiels		1			x	
	2.1	Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des cavités souterraines artificielles		1		x	
5	Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments		1		x	x	x
	3.1	Prospecter les bâtiments		2	x		
	3.2	Coopérer avec les Collectivités locales et les administrations pour la prise en compte des chauves-souris dans les bâtiments et les ouvrages d'art		2		x	x
	3.3	Mettre en œuvre des actions de protection dans les bâtiments publics		1		x	
	3.4	Valoriser la présence de chauves-souris dans les bâtiments et les ouvrages d'art		3			x
7	Évaluer l'efficacité des systèmes de réduction d'impact des infrastructures de transport		2		x		
	4.1	Étudier l'impact des linéaires routiers et ferroviaires sur les chiroptères		3	x		
8	Améliorer les connaissances sur l'impact éolien et les zones à risques		2		x	x	
	5.1	Étudier l'impact des parcs éoliens sur les chiroptères		3	x		
9	Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière		2		x	x	x
	6.1	Étudier les principaux massifs forestiers de la région		3	x		
	6.2	Intégrer les chauves-souris dans les méthodes de gestion forestière durable		1		x	x
	6.3	Favoriser la protection des chauves-souris dans les massifs forestiers		1		x	

Code plan d'actions		Listes des actions nationales et de leurs déclinaisons régionales	Degré de priorité		Axes de travail		
National	Régional		National	Régional	connaître	protéger	sensibiliser
	6.4	Développer les partenariats et sensibiliser les forestiers aux chauves-souris arboricoles		1			x
14	Réaliser le suivi des espèces de chauves-souris		1		x		
	7.1	Suivre les principaux gîtes d'hibernation régionaux		1	x		
	7.2	Suivre les principales colonies de mise bas		1	x		
15	Développer une base de données nationale		1			x	x
	8.1	Mettre en place un système de mutualisation des données au niveau régional		3		x	x
17	Améliorer l'harmonisation de l'effort de prospection au niveau géographique		3		x		
	9.1	Recherche de nouveaux gîtes d'hibernation		2	x		
	9.2	Recherche de nouvelles colonies de mise bas		1	x		
20	Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris		2		x	x	x
	10.1	Maintenir et développer le réseau SOS Chauves-souris		1	x	x	x
21	Poursuivre l'épidémiosurveillance de la rage chez les chiroptères		2		x		
	11.1	Poursuivre les efforts de surveillance de la rage en Poitou-Charentes		2	x		
23	Réaliser des actions dans le cadre des nuits européennes de la chauve-souris		2				x
	12.1	Maintenir les Nuits Européennes de la Chauve-souris		2			x
24	Former des professionnels de terrain et développer des partenariats		2				x
	13.1	Sensibiliser le monde agricole aux chauves-souris et le mobiliser pour leur préservation		2			x
	13.2	Sensibiliser les professionnels potentiellement en contact avec des chauves-souris ou leurs colonies		1			x
	13.3	Développer le partenariat avec les spéléologues		1			x
26	Accompagner les nouveaux relais d'information et de sensibilisation sur les chauves-souris		2				x
	14.1	Créer un site internet sur les chauves-souris du Poitou-Charentes		3			x
	14.2	Ré-éditer le bulletin d'information « Plecotus »		2			x
	14.3	Valoriser l'exposition chiroptères établie dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Grotte de Rancogne »		2			x

Cependant suite à une discussion en comité de pilotage et pour plus de lisibilité, il a été choisi de classer les fiches action selon leur axe de travail, dans l'ordre du tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11 : Liste des fiches régionales selon leur thématique

Connaissance	
3.1	Prospecter les bâtiments
4.1	Étudier l'impact des linéaires routiers et ferroviaires sur les chiroptères
5.1	Étudier l'impact des parcs éoliens sur les chiroptères
6.1	Étudier les principaux massifs forestiers de la région
7.1	Suivre les principaux gîtes d'hibernation régionaux
7.2	Suivre les principales colonies de mise bas
9.1	Recherche de nouveaux gîtes d'hibernation
9.2	Recherche de nouvelles colonies de mise bas
11.1	Poursuivre les efforts de surveillance de la rage en Poitou-Charentes

Protection	
1.1	Poursuivre l'aménagement et la protection physique des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les Chiroptères
1.2	Mettre en oeuvre des mesures de protection adaptées sur des sites prioritaires pour les Chiroptères
2.1	Élaborer et mettre en oeuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des cavités souterraines artificielles
3.2	Coopérer avec les Collectivités locales et les administrations pour la prise en compte des chauves-souris dans les bâtiments et les ouvrages d'art
3.3	Mettre en oeuvre des actions de protection dans les bâtiments publics
6.2	Intégrer les chauves-souris dans les méthodes de gestion forestière durable
6.3	Favoriser la protection des chauves-souris dans les massifs forestiers

Sensibilisation	
3.4	Valoriser la présence de chauves-souris dans les bâtiments et les ouvrages d'art
6.4	Développer les partenariats et sensibiliser les forestiers aux chauves-souris arboricoles
8.1	Mettre en place un système de mutualisation des données au niveau régional
12.1	Maintenir les Nuits Européennes de la chauve-souris
13.1	Sensibiliser le monde agricole aux chauves-souris et le mobiliser pour leur préservation
13.2	Sensibiliser les professionnels potentiellement en contact avec des chauves-souris ou leur colonies
13.3	Développer le partenariat avec les spéléologues
14.1	Créer un site internet sur les chauves-souris du Poitou-Charentes
14.2	Ré-éditer le bulletin d'information « Plecotus »
14.3	Valoriser l'exposition chiroptères établie dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Grotte de Rancogne »

Fiche « transversale » : Connaître Protéger Sensibiliser	
10.1	Maintenir et développer le réseau « SOS chauves-souris »

Tableau 12 : Détail par grands thèmes des fiches action du Plan d'action régional

	Connaissance	Protection	Sensibilisation
1		1.1 : Poursuivre l'aménagement et la protection physique des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les Chiroptères 1.2 : Mettre en oeuvre des mesures de protection adaptées sur des sites prioritaires pour les Chiroptères	
2		2.1 : Élaborer et mettre en oeuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des cavités souterraines artificielles	
3	3.1 : Prospector les bâtiments	3.2 : Coopérer avec les Collectivités locales et les administrations pour la prise en compte des chauves-souris dans les bâtiments et les ouvrages d'art 3.3 : Mettre en oeuvre des actions de protection dans les bâtiments publics	3.4 : Valoriser la présence de chauves-souris dans les bâtiments et les ouvrages d'art
4	4.1 : Étudier l'impact des linéaires routiers et ferroviaires sur les chiroptères		
5	5.1 : Étudier l'impact des parcs éoliens sur les chiroptères		
6	6.1 : Étudier les principaux massifs forestiers de la région	6.2 : Intégrer les chauves-souris dans les méthodes de gestion forestière durable 6.3 : Favoriser la protection des chauves-souris dans les massifs forestiers	6.4 : Développer les partenariats et sensibiliser les forestiers aux les chauves-souris arboricoles
7	7.1 : Suivre les principaux gîtes d'hibernation régionaux 7.2 : Suivre les principales colonies de mise bas		
8			8.1 : Mettre en place un système de mutualisation des données au niveau régional
9	9.1 : Recherche de nouveaux gîtes d'hibernation 9.2 : Recherche de nouvelles colonies de mise bas		
10	10.1 : Maintenir et développer le réseau SOS Chauves-souris		
11	11.1 : Poursuivre les efforts de surveillance de la rage en Poitou-Charentes		
12			12.1 : Maintenir les Nuits Européennes de la Chauve-souris
13			13.1 : Sensibiliser le monde agricole aux chauves-souris et le mobiliser pour leur préservation 13.2 : Sensibiliser les professionnels potentiellement en contact avec des chauves-souris ou leurs colonies 13.3 : Développer le partenariat avec les spéléologues
14			14.1 : Créer un site internet sur les Chauves-souris du Poitou-Charentes 14.2 : Ré-éditer le bulletin d'information « Plecotus » 14.3 : Valoriser l'exposition chiroptères établie dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Grotte de Rancogne »

Connaissance	
3.1	Prospecter les bâtiments
4.1	Étudier l'impact des linéaires routiers et ferroviaires sur les chiroptères
5.1	Étudier l'impact des parcs éoliens sur les chiroptères
6.1	Étudier les principaux massifs forestiers de la région
7.1	Suivre les principaux gîtes d'hibernation régionaux
7.2	Suivre les principales colonies de mise bas
9.1	Recherche de nouveaux gîtes d'hibernation
9.2	Recherche de nouvelles colonies de mise bas
11.1	Poursuivre les efforts de surveillance de la rage en Poitou-Charentes

Fiche n° 3.1:**« Prospector les bâtiments »**

Réf Nat n°5 : Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments

Objectif (s):

- Améliorer nos connaissances sur le nombre et les effectifs des colonies de mise-bas et d'hibernation dans les bâtiments.

Méthode:1- Bilan et contact :

- Contacter les propriétaires
- Prospector l'ensemble des bâtiments, favoriser dans un premier temps les bâtiments publics

2- Prospection :

- Prospector les sites en période de mise bas et d'hibernation selon les enjeux identifiés

Espèce(s) concernée(s):

- Toutes les chauves-souris sont concernées par cette mesure, mais plus particulièrement les espèces anthropophiles : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin, la Barbastelle.

Département/site/milieu:

- Tous les bâtiments historiques de la région, publics au fort potentiel (bâtiments religieux, écoles, mairies) et privés

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de bâtiments visités
- Nombre d'espèces concernées
- Nombre de nouvelles colonies recensées
- Nombre de journées consacrées à cette action

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- Données collectées dans le cadre des sollicitations « SOS Chauves-souris » de chaque département
- Atlas des chauves-souris de Poitou-Charentes (2000)
- Atlas des mammifères sauvages de Poitou-Charentes (2011)

Pilote(s) de l'action:

- à désigner

Partenaires:

- APNE, CG, CRMH, DDT, DREAL, DRAC, SDAP, ABF, CAUE, Communes et propriétaires privés

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Bilan et contact	4	800	4	800	8	1600
2- Prospection	40	8000	40	8000	80	16000
						17600

Détail de l'estimation financière par département : 1 j de prise de contact et 10 j de prospection par département, cela pour chacune des deux années restantes.

Fiche n° 4.1:**« Étudier l'impact des infrastructures (routières et ferroviaires) sur les chiroptères »**

Réf Nat n° 7: Évaluer l'efficacité des systèmes de réduction d'impact et de compensation des infrastructures de transport

Objectif (s):

- Améliorer nos connaissances sur les impacts dûs aux infrastructures de transport (mortalité, effet barrière, territoires de chasse, etc).

Méthode:**1- Suivi des impacts :**

- Définir des protocoles d'études régionaux
- Lister les sites potentiellement éligibles
- Mettre en place les suivis

2- Aménagement :

- Prévoir des mesures d'aménagement suite aux études réalisées

Espèce(s) concernée(s):

- Toutes les espèces

Département/site/milieu:

- Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de suivis mis en place

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- Autoroute A 10, Route Nationale RN 157, Ligne à Grande Vitesse LGV SEA

Pilote(s) de l'action:

- à désigner

Partenaires:

- APNE, DREAL, SETRA, RFF, Sociétés d'autoroute

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Synthèse	1	200	0	0	1	200
2- Cartographie	3	600	0	0	3	600
3- Aménagement	4	800	4	800	8	1600
4- Suivi de mortalité	sur devis					0
						2400

Fiche n° 5.1:**« Étudier l'impact des parcs éoliens sur les chiroptères »**

Réf Nat n° 8: Améliorer les connaissances sur l'impact des éoliennes

Objectif(s):

- Améliorer nos connaissances sur la mortalité due aux parcs éoliens
- Estimer l'efficacité des aménagements mis en place pour limiter les impacts de ces implantations

Méthode:**1- Synthèse de données régionales :**

- Lister les sites faisant l'objet de suivi de mortalité
- Faire une synthèse des données récoltées dans le cadre de ces suivis sur chacun des parcs éoliens
- Faire la synthèse bibliographique de tous les états initiaux concernant des projets de parcs éoliens
- Evaluer les mesures de réduction et de compensation mises en oeuvre

2- Bilan des aménagements :

- Faire une synthèse bibliographique des études et des mesures de réduction et de compensation mises en place pour réduire et compenser l'impact des éoliennes (plantation de haies, pose de gîtes...)

3- Préconisation :

- Contribuer aux réflexions sur la mise en place d'installations moins impactantes
- Diffuser le protocole de suivi, basé sur les recommandations nationales (SFPEM) et européennes (Eurobats) aux maîtres d'ouvrage

Espèce(s) concernée(s):

- Toutes les espèces

Département/site/milieu:

- Tous les projets de parcs éoliens sont concernés sur l'ensemble de la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de parcs avec un suivi mortalité
- Nombre de suivis de sites synthétisés
- Hiérarchisation des aménagements les plus efficaces
- Nombre d'aménagements réalisés
- Evolution des mortalités dues aux éoliennes

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- suivis de parcs éoliens par APNE
- Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Poitou-Charentes
- Plaquette DREAL « Recommandations pour la prise en compte du patrimoine naturel et du paysage dans le cadre de projets éoliens »

Pilote(s) de l'action:

- à désigner. Collecte des données : DREAL ; centralisation des données : ORE

Partenaires:

- APNE, DREAL, DDT(M), Développeurs éoliens, SER, FEE

Financement (estimation):

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Synthèse de données régionale	2	400	0	0	2	400
2- Bilan des aménagements	2	400	0	0	2	400
3- Préconisation	2	400	2	400	4	800
						1600

Détail de l'estimation financière : 0,5 j par département pour la synthèse des données régionales, 2 j sont prévus pour faire le bilan des études, 0,5 j par département et par an est programmé pour la diffusion des recommandations nationales et européennes, ce temps peut également comprendre des participations à des réunions publiques.

Fiche n° 6.1:**« Étudier les principaux massifs forestiers de la région »**

Réf Nat n°9 : Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière

Objectif(s):

- Améliorer nos connaissances sur les chauves-souris arboricoles, notamment sur les colonies de mise bas pour établir des préconisations de gestion favorables.

Méthode:**1- Bilan et diffusion :**

- Faire le bilan du programme régional en cours sur la prise en compte des chauves-souris dans la gestion forestière privée
- Diffuser les résultats et préconisations issues de ce rapport aux différents acteurs du monde forestier

2- Identification et prise de contact :

- Lister les massifs forestiers de plus de 200 hectares
- Prendre contact avec les propriétaires concernés, propriétaires privés (CRPF) ou agents responsable de l'ONF
- Initier sur les massifs les moins prospectés l'inventaire des chiroptères

3- Inventaires :

- Réaliser des inventaires sur les massifs identifiés, dans un but de localiser des arbres gîte, via les outils de radiopistage, de suivi ultrasonore et de capture

Espèce(s) concernée(s):

Presque toutes les espèces utilisent la forêt pour tout ou partie de leur cycle biologique. L'action vise principalement les espèces à forte affinités forestières, le Murin de Bechstein, le Murin de Natterer, le Murin d'Alcathoë, le Murin à moustaches, la Barbastelle d'Europe, l'Oreillard roux, les Noctules, la Pipistrelle de Nathusius.

Département/site/milieu:

- Tous les massifs forestiers de la région qui font plus de 200 hectares

Indicateur(s) de suivi:

- Liste régionale des massifs forestiers
- Nombre de massifs étudiés
- Nombre de nouvelles colonies recensées
- Nombre de journées consacrées à cette action

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- Programme d'études sur les chauves-souris arboricoles de Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature (2008-2011)

Pilote(s) de l'action:

- à désigner

Partenaires:

- APNE, DREAL, DRAAF, ONF, CRPF, Propriétaires forestiers

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Bilan et diffusion	en cours					0
2- Identification et prise de contact	4	800	4	800	8	1600
3- Inventaires	sur devis					0
						1600

Détail de l'estimation financière : 1 j par an et par département pour dresser la liste et prendre contact avec les propriétaires pour proposer l'inventaire du massif.

Fiche n° 7.1:**« Suivre les principaux gîtes d'hibernation régionaux »**

Réf Nat n° 14: Réaliser le suivi des espèces de chauves-souris

Objectif(s):

- Poursuivre et optimiser le suivi annuel des principaux sites d'hibernation d'importance nationale et régionale afin d'étudier l'évolution des effectifs
- Coordonner le suivi des sites d'importance locale par le réseau de bénévoles

Méthode:**1- Bilan hiérarchisation :**

- Réactualiser la liste des gîtes prioritaires (cf. fiches 1.1, 1.2 et 9.1)

2- Suivi :

- Suivre les sites prioritaires en hiver sur une période commune à tous les sites

3- Coordination du réseau bénévole :

- Coordonner un réseau de bénévoles pour organiser les comptages hivernaux
- Former les bénévoles à l'identification

Espèce(s) concernée(s):

- Toutes les espèces cavernicoles

Département/site/milieu:

- Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Synthèse annuelle des effectifs
- Nombre de sites prioritaires et secondaires prospectés
- Nombre de journées consacrées à cette action

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- comptage régional depuis l'atlas des chauves-souris de Poitou-Charentes, PCN (2000)
- suivi des sites Natura 2000 concernés (fiches action des Documents d'Objectifs mises en œuvre)

Pilote(s) de l'action:

- PCN

Partenaires:

- CREN, APNE, propriétaires

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Bilan et hiérarchisation	(cf. fiche 1.1 et 1.2)					
2- Suivi	10	2000	10	2000	20	4000
3- Coordination du réseau bénévole	4	800	4	800	8	1600
						5600

Détail de l'estimation financière : 10 j de prospection à répartir entre les différentes APN car le nombre de sites à prospecter est hétérogène, 1 j par an et par département pour l'animation, la compilation des résultats et la coordination d'un réseau de bénévoles à l'échelle départementale.

Fiche n° 7.2:**« Suivi des colonies de mise bas »**

Réf Nat n° 14: Réaliser le suivi des espèces de chauves-souris

Objectif(s):

- Réaliser le suivi annuel des colonies de mise bas prioritaires (cf. fiche 1.1)
- Avoir des bénévoles autonomes pour réaliser le comptage des colonies

Méthode:**1- Bilan hiérarchisation :**

- Réactualiser la liste des gîtes prioritaires (cf. fiche 1.1, 1.2 et 9.2)

2- Suivi des colonies :

- Suivre l'évolution des effectifs des colonies de mise bas définies comme prioritaires

3- Evaluation du succès de reproduction :

- Mettre en place des suivis plus poussés sur une sélection de sites afin d'évaluer le succès de reproduction, sites à sélectionner selon l'espèce, l'effectif, la facilité de comptage, ...

4- Coordination du réseau bénévole :

- Former des bénévoles à la reconnaissance et aux différentes techniques de comptages, techniques à adapter en fonction du site et de la sensibilité des espèces

Espèce(s) concernée(s):

- Toutes les chauves-souris sont concernées par cette mesure, mais plus particulièrement les espèces anthropophiles de l'annexe II de la Dir. H-F-F : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin

Département/site/milieu:

- Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Tableau de suivi annuel des effectifs
- Nombre de colonies suivies
- Nombre de bénévoles formés
- Nombre de journées consacrées à cette action

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- suivi de quelques colonies chaque année

Pilote(s) de l'action:

- PCN

Partenaires:

- CREN, APN, propriétaires

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Bilan et hiérarchisation	(cf. fiche 1.1 et 1.2)					
2- Suivi	8	1600	8	1600	16	3200
3- Evaluation du succès de reproduction	2,5	500	8	1600	10,5	2100
3- Coordination du réseau bénévole	4	800	4	800	8	1600
						6900

Détail de l'estimation financière : 8 j de suivi à répartir entre les différentes APN car le nombre de sites à prospecter est hétérogène selon le département. Un temps de réflexion est à mener pour monter un protocole pour l'estimation du succès de reproduction (0,5 j/APN) la première année, puis mise en place sur un site par département. 1 j par an et par département est à prévoir pour l'animation, la compilation des résultats et la coordination d'un réseau de bénévoles à l'échelle départementale

Fiche n°9.1:**« Rechercher de nouveaux gîtes d'hibernation »**

Réf Nat n° 17: Améliorer l'harmonisation de l'effort de prospection au niveau géographique

Objectif(s):

- Continuer l'effort de prospection pour augmenter notre connaissance des gîtes d'hibernation

Méthode:**1- Identification :**

- Identifier les cavités souterraines non prospectées en croisant les cavités déjà prospectées et celles figurant sur les cartes IGN et du BRGM

2- Rencontre :

- Rencontrer les spéléologues (cf. fiche 13.3)

3- Prospection :

- Prospecter les cavités identifiées ci-dessus en hiver

Espèce(s) concernée(s):

- Toutes les espèces cavernicoles

Département/site/milieu:

- Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de nouveaux sites prospectés
- Nombre d'individus recensés
- Nombre de journées consacrées à cette action

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- analyse des cartes IGN

Pilote(s) de l'action:

- à désigner

Partenaires:

- APN, PCN, CREN, BRGM, spéléologues

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Identification	4	800	0	0	4	800
2- Rencontre	1	200	0	0	1	200
3- Prospection	8	1600	8	1600	16	3200
						4200

Détail de l'estimation financière : 1 j par département pour identifier les cavités non prospectées, 1 j de rencontre ou d'échange avec les spéléologues, 2 j par an et par département de prospection.

Fiche n°9.2 (actions complémentaires liées, fiches 3.1 et 3.3)
« Rechercher de nouvelles colonies de mise bas »

Réf Nat n° 17: Améliorer l'harmonisation de l'effort de prospection au niveau géographique

Objectif(s):

- Améliorer nos connaissances sur la localisation des colonies de mise bas

Méthode:

1- Bilan :

- Faire le bilan des colonies connues

2- Cartographie et identification :

- Reprendre la cartographie des gîtes de mise bas de l'atlas des mammifères sauvages de Poitou-Charentes
- Identifier les zones sans colonie et « à fort potentiel »

3- Prospection :

- Prospecter dans ces zones pour la recherche de nouvelles colonies dans les bâtiments, arbres favorables, etc., en poursuivant la formation des bénévoles

Espèce(s) concernée(s):

- Toutes les chauves-souris sont concernées par cette mesure, mais plus particulièrement les espèces anthropophiles prioritaires : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin, les Pipistrelles, la Barbastelle, ...

Département/site/milieu:

- Toutes les zones identifiées

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de sites prospectés
- Nombre de nouvelles colonies recensées
- Nombre de journées consacrées à cette action

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- Cartographie de l'atlas des mammifères sauvages de Poitou-Charentes, PCN (2011)

Pilote(s) de l'action:

- à désigner

Partenaires:

- APNE, PCN, CREN, PIMP

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Bilan	cf. fiche 3,3.					
2- Cartographie et identification	5	1000	0	0	5	1000
3- Prospection	8	1600	8	1600	16	3200
						4200

Détail de l'estimation financière : 1 j de bilan pour lister l'ensemble des colonies de mise bas, 1 j par département et par APN pour étudier les zones à fort potentiel et sur lesquelles aucune colonie n'est connue, 2 j de prospection par an et par département.

Fiche n° 11.1:**« Poursuivre les efforts de surveillance de la rage en Poitou-Charentes »**

Réf Nat n° 21: Poursuivre l'épidémiologie-surveillance de la rage chez les chiroptères

Objectif(s):

Contribuer au suivi national de l'épidémiologie-surveillance de la rage sur les Chiroptères.

Méthode:**1- Formation :**

- Se rapprocher de l'ANSES-Nancy pour se former au protocole de collecte

2- Capture, prélèvement et transmission :

- Collecter l'ensemble des animaux trouvés morts
- Réaliser des prélèvements en cas de mortalité massive constatée
- Transmettre systématiquement à l'ANSES les cadavres retrouvés pour un contrôle sanitaire

Espèce(s) concernée(s):

Toutes les espèces sont concernées, même si la Sérotine commune et le Murin de Daubenton sont prioritaires

Département/site/milieu:

Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre d'échantillons prélevés
- Nombre d'individus morts postés pour analyse à l'ANSES
- Carte de la répartition des cas trouvés en Poitou-Charentes

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- envoi de quelques cadavres retrouvés sur la région à l'ANSES par différentes associations
- cas positifs déjà identifiés en Charente-Maritime

Pilote(s) de l'action:

- à désigner

Partenaires:

- APNE, ANSES, ONCFS, vétérinaires

Financement (estimation):

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Capture, prélèvement et transmission	2	400	2	400	4	800
						800

Détail de l'estimation financière : 1 j de capture et de prélèvement par département sur deux ans.

Protection	
1.1	Poursuivre l'aménagement et la protection physique des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les Chiroptères
1.2	Mettre en oeuvre des mesures de protection adaptées sur des sites prioritaires pour les Chiroptères
2.1	Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des cavités souterraines artificielles
3.2	Coopérer avec les Collectivités locales et les administrations pour la prise en compte des chauves-souris dans les bâtiments et les ouvrages d'art
3.3	Mettre en œuvre des actions de protection dans les bâtiments publics
6.2	Intégrer les chauves-souris dans les méthodes de gestion forestière durable
6.3	Favoriser la protection des chauves-souris dans les massifs forestiers

Fiche n° 1.1:**« Poursuivre l'aménagement et la protection physique des gîtes d'importance nationale et régionale pour les Chiroptères »**

Réf Nat n° 2: Poursuivre l'aménagement et la protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale et nationale pour les Chiroptères

Objectif(s):

Protéger physiquement et/ou réglementairement les colonies de chauves-souris d'importance nationale et régionale (gîtes d'hibernation et gîtes de mise bas).

Méthode:**1- Etat des lieux et hiérarchisation :**

- Dresser la liste des sites d'importance nationale et régionale selon les critères de hiérarchisation définis au niveau national.

2- Identification et estimation :

- Faire une recherche cadastrale pour identifier le ou les propriétaires
- Faire une étude de faisabilité (diagnostiquer les aménagements à concevoir pour protéger le gîte ou la cavité et estimer financièrement ces installations)

3- Aménagement :

- Installer ou restaurer des protections physiques (mur, grille, barrière...) pour limiter la fréquentation humaine et conserver les conditions de température et d'humidité tout en conservant l'accès pour les chauves-souris
- Aménager les gîtes de mise bas en conservant et/ou favorisant les accès aux gîtes

Espèce(s) concernée(s):

- Toutes les espèces

Département/site/milieu:

- Toute la région : sites de mise-bas et/ou d'hibernation désignés

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de sites d'importance nationale et régionale en Poitou-Charentes et par département
- Nombre de colonies protégées
- Nombre d'aménagements
- Évolution des effectifs des colonies concernées par ces aménagements

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- Cavités du Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Poitou-Charentes
- Sites Natura 2000
- SDENS du CG de la Vienne et des Deux-Sèvres
- Sites aménagés grâce aux APN
- Atlas des chauves-souris de Poitou-Charentes (2000)
- Atlas des mammifères sauvages de Poitou-Charentes (2011)

Pilote(s) de l'action:

- à désigner

Partenaires:

CREN, APNE, CG, CR, propriétaires...

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Bilan et hiérarchisation	3,5	700	0	0	3,5	700
2- Identification et estimation	7,5	1500	7,5	1500	15	3000
3- Aménagement	10	2000	10	2000	20	4000
						7700

Tableau basé sur la mise en place de protection physique de 10 sites en Poitou-Charentes.

Détail de l'estimation financière par site : 7,5 j pour l'identification et l'estimation des protections physiques à mettre en place puis 2,5 j par département pour la mise en œuvre et l'accompagnement technique de l'aménagement. 5 sites visés par an en Poitou-Charentes sur 2 ans.

Fiche n° 1.2:**« Mettre en oeuvre des mesures de protection adaptées sur des sites prioritaires pour les Chiroptères »**

Réf Nat n° 2: Poursuivre l'aménagement et la protection physique et/ou réglementaire des gîtes d'importance internationale et nationale pour les Chiroptères

Objectif(s):

- Préserver les sites prioritaires pour les chauves-souris selon la méthode la plus adaptée au territoire et à ses enjeux

Méthode:**1- Synthèse :**

- En lien avec les actions 1.1, 9.1 et 9.2, identifier les sites prioritaires (gîtes de mise bas, hibernation et territoires de chasse) devant faire l'objet de mesures de protection.
- Expertise des ZNIEFF existantes et mise à jour selon l'enjeu « chiroptères » identifié

2- Identification :

Pour chaque site identifié, déterminer selon l'opportunité et le niveau de menace la mesure de protection à mettre en place :

- a. Extension de périmètre de site Natura 2000 pour y intégrer les territoires de chasse
- b. Création de nouvelles ZNIEFF, dans le respect de la méthodologie (ZNIEFF 1 ou 2)
- c. Proposer une maîtrise d'usage voire une maîtrise foncière grâce aux outils Espaces Naturels Sensibles des Conseils Généraux ou aux acquisitions du Conservatoire des Espaces Naturels de Poitou-Charentes. Etudier la possibilité de mettre ces sites sous protection réglementaire forte (APPB, RNR, RNN)
- d. Délimitation d'un périmètre MAEt pour permettre des mesures de gestion favorables aux chauves-souris, en lien avec la profession agricole

3- Constitution du dossier / cahier des charges :

- Montage du dossier Natura 2000 pour la révision d'un périmètre, ce montage comprend le temps de cartographie et de rédaction
- Croiser le potentiel « territoire de chasse » des entités paysagères et le rayon de chasse des espèces majoritaires dans chaque gîte concerné (Méthode Barataud) pour délimiter la ZNIEFF, réaliser la cartographie et rédiger la fiche.
- Proposer les sites nécessitant une protection forte aux services de l'État en vue d'un classement (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Réserve Naturelle Nationale ou Régionale) et donc une intégration de ces derniers dans la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) de Poitou-Charentes
- Rédiger un cahier des charges MAEt prenant en compte l'enjeu « chiroptères »

Espèce(s) concernée(s):

Espèces de l'annexe II de la Directive Habitat-Faune-Flore, espèces déterminantes ZNIEFF

Département/site/milieu:

- Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de sites faisant l'objet d'une nouvelle mesure de protection (N2000, ZNIEFF, protection réglementaire, périmètre MAEt)
- Cahier des charges type MAEt
- Nombre d'exploitants signataires
- Nombre d'hectares concernés
- Nombre d'espèces concernées et leurs effectifs

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- Cavité de Boisdichon qui fait partie du site N2000 de la Vallée de l'Anglin (86)
- Site N2000 de la Vallée de l'Autize avec extension sur la Grotte de La Dent en APPB (79)
- Site N2000 de la Vallée de l'Antenne (16) qui comprend les Carrières des Chaudrolles
- ZNIEFF 1^{ère} génération (années 80) : Grotte de Rancogne

Pilote(s) de l'action:

à désigner

Partenaires:

APNE, DREAL, DDT, CG, CR, CEN PC, ONCFS, CRA, CA, PIMP, exploitants agricoles, propriétaires

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Synthèse	3	600	0	0	3	600
2- Identification	5	1000	0	0	5	1000
3- Constitution du dossier / cahier des charges	25	5000	25	5000	50	10000
						11600

Tableau basé sur la désignation de 10 zones de protection en Poitou-Charentes.

Détail de l'estimation financière par site : 5 j de rédaction pour le montage d'un cahier des charges type MAEt qui comprenne notamment une concertation avec les acteurs du monde agricole, 5 j pour la constitution de chaque dossier, 5 par an

Fiche n° 2.1:**« Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des cavités souterraines artificielles »**

Réf Nat n° 4: Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des mines orphelines et autres gîtes souterrains artificiels

Objectif(s):

- Conserver les gîtes à Chiroptères tout en sécurisant les sites souterrains artificiels qui ne sont plus exploités.

Méthode:**1- Recherche et discussion autour des solutions de mise en sécurité :**

- Faire une recherche bibliographique sur les solutions existantes de mise en sécurité de gîtes souterrains artificiels
- Prévoir un temps de réflexion et de débat autour de ces aménagements

2- Hiérarchisation :

- Lister les sites selon les facteurs : « enjeu chiroptérologique » et « dangerosité du site » (cf. fiche 1.1 et 1.2)

3- Diagnostic et mise en œuvre :

- Diagnostiquer sur les sites définis, les solutions techniques à envisager en relation avec les propriétaires, le BRGM et la DREAL (dont les UT)
- Mettre en œuvre ces aménagements sur les sites prioritaires

Espèce(s) concernée(s):

Toutes les espèces cavernicoles

Département/site/milieu:

Toutes les mines orphelines et autres sites souterrains artificiels

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de sites diagnostiqués
- Nombre de sites sécurisés
- Importance des colonies sauvegardées (espèces, effectifs)

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

aucune

Pilote(s) de l'action:

à désigner

Partenaires:

APNE, CR, CG, DREAL (dont les UT), DRAC, BRGM, DDT, CEN PC, UNICEM, propriétaires...

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Recherche et discussion	1	200	0	0	1	200
2- Hiérarchisation	(cf. fiche 1.1 et 1.2)					
3- Diagnostic et mise en œuvre	5	1000	5	1000	10	2000
						2200

Tableau basé sur la mise en sécurité de 10 sites en Poitou-Charentes.

Détail de l'estimation financière par site : 0,5 j est prévu par site désigné comme prioritaire pour le diagnostic du site, la mise en œuvre des aménagements et l'accompagnement technique lors des travaux.

Fiche n° 3.2:**« Coopérer avec les Collectivités locales et les administrations pour la prise en compte des chauves-souris dans les bâtiments publics et les ouvrages d'art »**

Réf Nat n°5 : Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments

Objectif(s):

- Développer les partenariats entre les services de l'État, les collectivités ayant la charge de l'entretien et de la restauration de bâtiments et les associations de protection de la nature
- Former le personnel de ces services à la prise en compte des chauves-souris lors de travaux de construction et de restauration

Méthode:1- Formation :

- Réaliser des formations techniques pour les agents

2- Rédaction d'une convention :

- Créer une convention spécifique pour les acteurs du patrimoine bâti

Espèce(s) concernée(s):

Toutes les chauves-souris sont concernées par cette mesure, mais plus particulièrement les espèces anthropophiles et celles utilisant majoritairement les ouvrages d'art : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échanquées, le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer, le Grand Murin, Barbastelle.

Département/site/milieu:

Tous les bâtiments et ouvrages d'art historiques et publics de la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre d'espèces concernées et leur effectif
- Nombre de colonies préservées
- Nombre de partenariats
- Nombre d'agents formés

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

Charte départementale pour la prise en compte des Chiroptères dans les bâtiments publics des Deux-Sèvres signée par 30 communes et Deux-Sèvres Nature Environnement (2006)

Pilote(s) de l'action:

à désigner

Partenaires:

APNE, DREAL, DRAC, DDT, CG, SDAP, ABF, CAUE, ONEMA, Syndicat d'eau, Communes et propriétaires privés

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
Rédaction d'une convention	2,5	500	0	0	2,5	500
Formation	4	800	4	800	8	1600
						2100

Détail de l'estimation financière : un temps de rencontre est à prévoir pour la rédaction de la convention, il concerne les APN du Groupe Chiroptères de Poitou-Charentes Nature (0,5 j par association), 1 j de formation (préparation et intervention) par département et par an pour le personnel des collectivités signataires

Fiche n° 3.3:**« Mettre en œuvre des actions de protection dans les bâtiments publics »**

Réf Nat n°5 : Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments

Objectif(s):

- Mise en protection des sites de mise bas dans les bâtiments publics
- Conserver et améliorer si nécessaire l'accès des chauves-souris au sein des bâtiments par des aménagements spécifiques

Méthode:**1- Bilan et hiérarchisation :**

- Faire le bilan des bâtiments publics qui accueillent des chauves-souris
- Hiérarchiser ces colonies en fonction de l'espèce, de l'effectif, du contexte régional ou des mesures de protection déjà effectives sur le gîte

2- Rencontre et réflexion :

- Aller à la rencontre des collectivités concernées pour réfléchir aux aménagements et protections possibles (aussi bien physique que réglementaire)

3- Accompagnement technique :

- Conseiller et encadrer la collectivité lors des travaux ou des aménagements
- Accompagner la collectivité sur des propositions de protection réglementaire (cf. fiche 1.2)

Espèce(s) concernée(s):

Toutes les chauves-souris sont concernées par cette mesure, mais plus particulièrement les espèces anthropophiles : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin, ...

Département/site/milieu:

Tous les bâtiments historiques de la région, les maisons bourgeoises, les châteaux, les bâtiments religieux, les ouvrages d'art...

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de collectivités contactées
- Nombre de bâtiments accompagnés pendant les travaux
- Nombre de sites protégés
- Nombre de sites aménagés

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

CG 17 : expertise environnementale interne avant chaque intervention sur les ouvrages d'art.

Pilote(s) de l'action:

à désigner

Partenaires:

CPIE, APNE, DREAL(SIT), DRAC, SDAP, ABF, CAUE, clubs CPN, GRAINE, Communes et propriétaires privés

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
Bilan et hiérarchisation	4	800			4	800
Rencontre et réflexion	10	2000	10	2000	20	4000
Accompagnement technique	4	800	4	800	8	1600
						6400

Détail de l'estimation financière : 1 j pour lister et hiérarchiser toutes les colonies de mise bas connues par département, ensuite 2,5 j par département pendant deux ans sont à prévoir pour aller rencontrer les élus et réfléchir aux mesures de protection possible puis 1 j par an et par département pour accompagner la collectivité lors de la mise en place de ces mesures.

Fiche n° 6.2:**« Intégrer les chauves-souris dans les méthodes de gestion forestière durable »**

Réf Nat n°9 : Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière

Objectif(s):

- Intégrer la prise en compte des chauves-souris dans les documents de gestion forestière

Méthode:

- Initier des réunions de travail avec les acteurs de la forêt afin de réfléchir sur les possibilités de prise en compte des chiroptères dans le Schéma et Directives Régionales d'Aménagement pour les forêts publiques et le Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour les forêts privées dans le but de rédiger des préconisations dans les documents de gestion durable. Sur le modèle de l'annexe Natura 2000 au SRGS qui prévoit des règles à respecter pour la conservation des chiroptères, il est également possible de prévoir une annexe « espèces protégées ».

Espèce(s) concernée(s):

- Presque toutes les espèces utilisent la forêt pour tout ou partie de leur cycle biologique. L'action vise principalement les espèces qui gîtent en forêt, le Murin de Bechstein, le Murin de Natterer, le Murin d'Alcathoë, le Murin à moustaches, la Barbastelle d'Europe, l'Oreillard roux, les Noctules, la Pipistrelle de Nathusius, etc.

Département/site/milieu:

Tous les massifs forestiers de la région

Indicateur(s) de suivi:

Pourcentage de documents de gestion durable contenant une notification sur les chiroptères et les préconisations qui favorisent leur présence

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

Programme d'études sur les chauves-souris arboricoles de Poitou-Charentes, Poitou-Charentes Nature (2008-2011)

Pilote(s) de l'action:

à désigner

Partenaires:

APNE, DREAL, DRAAF, ONF, CRPF, Propriétaires forestiers, GDF, CETEF, Fédération Régionale Sylvicole, Experts forestiers, IDF

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Réunion de travail	5	1000	0	0	5	1000
						1000

Détail de l'estimation financière : 0,5 j par APN pour la rencontre des acteurs de la forêt publique (ONF, collectivités locales) et 0,5 j par APN pour la rencontre des acteurs de la forêt privée.

Fiche n° 6.3:**« Favoriser la protection des chauves-souris dans les massifs forestiers »**

Réf Nat n°9 : Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière

Objectif(s):

Prescrire des préconisations sylvicoles :

- fixer un diamètre d'exploitabilité des arbres, choix des essences objectifs ;
- protéger des arbres morts, creux et à cavités dans les massifs forestiers ;
- avoir pour chaque massif une zone boisée sans intervention, type îlot de sénescence qui varierait en surface selon la superficie du massif ;
- préciser le mode de traitement et la gestion des lisières.

Méthode:**1- Intégration aux documents de gestion :**

- Inscrire une ligne « conservation d'arbres morts, creux et à cavités sur pied » dans les outils de gestion durable, document d'aménagement pour les forêts domaniales et plans simples de gestion pour les massifs privés (cf. fiche 6.2)

2- Participation à l'élaboration des documents de gestion :

- Intervenir dans l'élaboration ou la révision de ces documents d'aménagement (ONF) ou de Plan Simple de Gestion (CRPF), afin de définir les zones les plus favorables pour les chiroptères en participant à des réunions de travail

3- Mise en protection :

- Etudier les possibilités de mise en protection et/ou d'aménagements sous forme de concertation avec les acteurs du monde forestier

4- Accompagnement technique :

- Conseiller et encadrer la collectivité lors de travaux sylvicoles ou d'aménagement (accueil du public...)
- Accompagner la collectivité dans des cas de proposition comme site de protection

Espèce(s) concernée(s):

Presque toutes les espèces utilisent la forêt pour se reproduire ou se nourrir. L'action vise principalement les espèces qui gîtent en forêt, le Murin de Bechstein, le Murin de Natterer, le Murin d'Alcathoe, le Murin à moustaches, la Barbastelle d'Europe, l'Oreillard roux, les Noctules, ...

Département/site/milieu:

Tous les massifs forestiers de la région

Indicateur(s) de suivi:

- Surface conservée pour l'enjeu chiroptères
- Nombre d'arbres conservés

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- Partenariat avec le CRPF dans le cadre du programme d'étude des chauves-souris forestières, Poitou-Charentes Nature (2008-2011)
- Expérience de la RBI de la forêt de Chizé (79)

Pilote(s) de l'action:

à désigner

Partenaires:

APNE, DREAL, DRAAF, ONF, CRPF, Propriétaires forestiers, GDF, CETEF, Fédération Régionale Sylvicole, experts forestiers, IDF, CPIE, CPN, COFOGAR, CAFSA, experts forestiers, entrepreneurs de territoire...

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Intégration aux documents de gestion	(cf. fiche 6.2)					
2- Participation aux groupes de travail	4	800	4	800	8	1600
3- Mise en protection	4	800	4	800	8	1600
4- Accompagnement technique	4	800	4	800	8	1600
						4800

Détail de l'estimation financière : 1 j par département et par an pour chacun des étapes de cette fiche sauf pour l'intégration aux documents de gestion car déjà pris en compte dans la fiche action 6.2.

Sensibilisation	
3.4	Valoriser la présence de chauves-souris dans les bâtiments et les ouvrages d'art
6.4	Développer les partenariats et sensibiliser les forestiers aux chauves-souris arboricoles
8.2	Mettre en place un système de mutualisation des données au niveau régional
12.1	Maintenir les Nuits Européennes de la Chauve-souris
13.1	Sensibiliser le monde agricole aux chauves-souris
13.2	Sensibiliser les professionnels potentiellement en contact avec des chauves-souris ou leur colonies
13.3	Développer le partenariat avec les spéléologues
14.1	Créer un site internet sur les Chauves-souris du Poitou-Charentes
14.2	Ré-éditer le bulletin d'information « Plecotus »
14.3	Valoriser l'exposition chiroptères établie dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Grotte de Rancogne »

Connaître, protéger, sensibiliser	
10.1	Maintenir et développer le réseau SOS Chauves-souris

Fiche n° 3.4:**« Valoriser la présence de chauves-souris dans les bâtiments et les ouvrages d'art »**

Réf Nat n°5 : Coopérer avec les administrations décentralisées chargées du patrimoine culturel pour la protection des gîtes dans les bâtiments

Objectif(s):

- Sensibiliser le public, les collectivités et les différents corps de métiers concernés

Méthode:**1- Créer des outils de communication tels qu'une plaquette ou une exposition**

- Définir un type d'outil et son contenu (plaquette, vidéos, etc.)
- Concevoir le futur support pédagogique
- Animer les outils créés

2- Animation :

- Organiser des animations sur cette thématique

Espèce(s) concernée(s):

- Toutes les chauves-souris sont concernées par cette mesure, mais plus particulièrement les espèces anthropophiles : le Grand Rhinolophe, le Petit Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Grand Murin, ...

Département/site/milieu:

- Tous les bâtiments historiques de la région, les maisons bourgeoises, les châteaux, les bâtiments religieux et les ouvrages d'art.

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de supports confectionnés
- Nombre de documents tirés et diffusés
- Nombre d'animations réalisées
- Nombre de personnes présentes

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- Exposition sur les chauves-souris des bâtiments « Des estivantes dans nos clochers », par Deux-Sèvres Nature Environnement (2007)
- Plaquette PCN « Connaître et protéger les chauves-souris de Poitou-Charentes »
- Livret PCN « Chauve qui peut »

Pilote(s) de l'action:

à désigner

Partenaires:

CPIE, APNE, DREAL, DRAC, DIRCO, DIRA, SDAP, ABF, CAUE, clubs CPN, GRAINE, Communes et propriétaires privés

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
Création et conception	2,5	500	5	1000	7,5	1500
Impression	sur devis					
Animation	4	800	4	800	8	1600
						3100

Détail de l'estimation financière : un premier travail sur le contenu de l'outil est à faire, à hauteur de 0,5 j par association de PCN puis 5 j pour la conception et la mise en page. Il est également prévu de réaliser 1 animation (1j par département et par an) sur la thématique « chauve-souris et patrimoine bâti ».

Fiche n° 6.4:**« Développer les partenariats et sensibiliser les forestiers à une gestion favorable aux chauves-souris arboricoles »**

Réf Nat n°9 : Prendre en compte la conservation des chauves-souris dans la gestion forestière

Objectif(s):

- Sensibiliser et former les acteurs de la gestion forestière
- Sensibiliser le public pour qu'il accepte ces modes de gestion

Méthode:**1- Développement de partenariats :**

- Développer des partenariats entre APNE, ONF et CRPF (cf. fiche 6.2), coopératives forestières, entrepreneurs forestiers..

2- Formations :

- Proposer des formations au personnel des organismes forestiers, notamment sur l'évaluation du « potentiel chiroptérologique » des arbres ou d'une parcelle
- Créer un « martelloscope » pour former les forestiers à la prise en compte des arbres à cavités, des chandelles ou encore des arbres creux

3- Animations :

- Initier et réaliser des animations sur ce thème

Espèce(s) concernée(s):

Presque toutes les espèces utilisent la forêt pour se reproduire ou se nourrir. L'action vise principalement les espèces qui gîtent en forêt, le Murin de Bechstein, le Murin de Natterer, le Murin d'Alcathoe, le Murin à moustaches, la Barbastelle d'Europe, l'Oreillard roux, les Noctules, la Pipistrelle de Nathusius, etc.

Département/site/milieu:

Tous les massifs forestiers de la région, principalement domaniaux pour la sensibilisation du grand public

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de personnes formées
- Nombre d'animations réalisées
- Nombre et répartition des massifs concernés
- Partenariats développés

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

Dans le cadre du programme d'étude des chauves-souris forestières, Poitou-Charentes Nature (2008-2011) :

- Partenariat avec le CRPF Poitou-Charentes
- Intervention dans le FOGEFOR (formation des propriétaires forestiers)
- Exposition sur « l'arbre et la chauve-souris »

Pilote(s) de l'action:

à désigner

Partenaires:

APNE, DREAL, DRAAF, ONF, CRPF, Propriétaires forestiers, GDF, CETEF, Fédération Régionale Sylvicole, Experts forestiers, IDF, CPIE, CPN

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Développement de partenariats	0	0	0	0	0	0
2- Formations	2	400	2	800	8	1200
3- Animations	4	800	4	800	4	1600
						2800

Détail de l'estimation financière : proposition de 2 formations régionales par an, 1 pour la forêt publique et la seconde pour la forêt privée, 1 j par département et par an pour préparer et réaliser une animation sur la thématique arbre et chauve-souris.

Fiche n° 8.1:

« Mettre en place un système de mutualisation des données au niveau régional »

Réf Nat n° 15: Développer une base de données nationale.

Objectif(s):

Disposer d'une base de données régionale « chauve-souris »

Méthode:

- Créer une base de données régionale cohérente sur le modèle des bases de données départementales déjà existantes
- Définir les thématiques sur lesquelles la mutualisation des données régionales serait intéressante à réaliser (colonie de mise bas, effectif hibernation, suivi éolien, ...)
- Diffuser la synthèse par mise en ligne sur le site internet « Chauves-souris du Poitou-Charentes » (cf. fiche n° 14.1)
- Diffuser la synthèse par publication dans le bulletin de liaison régional (cf. fiche n° 14.2)

Espèce(s) concernée(s):

Toutes les espèces

Département/site/milieu:

Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de données totales de la base
- Nombre de thématiques développées

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- base de données départementale existante
- synthèse réalisée pour l'édition de l'Atlas régional des mammifères sauvages de Poitou-Charentes, PCN (2011)
- Bulletin régional de liaison Plecotus (PCN, depuis 1998)
- Sites de saisie en ligne (faune-charente-maritime.org, nature79.org)

Pilote(s) de l'action:

PCN

Partenaires:

CREN, ORE, PIMP, DREAL, DDT

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Création et diffusion	5	1000	5	1000	10	2000
						2000

Détail de l'estimation financière : réunion de travail du Groupe Chiroptères de PCN (0,5 j par APN).

Fiche n°12.1:**« Organiser les Nuits Européennes de la Chauve-souris »**

Réf Nat n° 23: Réaliser des actions dans le cadre des nuits européennes de la chauve-souris

Objectif(s):

- Pérenniser l'animation en Poitou-Charentes
- Assurer l'information et coordonner les actions pour les animations de la Nuit Européenne de la Chauve-souris

Méthode:1- Communication :

- Mettre en place une stratégie de communication en faisant appel aux médias locaux (radio, presse écrite et télévisée)
- Répertoire toutes les animations programmées en Poitou-Charentes

2- Animation :

- Préparer et réaliser une animation

3- Bilan :

- Faire un bilan annuel de ces animations et le diffuser (cf. fiche 14.1 et 14.2)

Espèce(s) concernée(s):

Toutes les espèces

Département/site/milieu:

Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre d'animations proposées
- Nombre de personnes sensibilisées

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

Animations dans le cadre de la Nuit Européenne de la chauve-souris en Poitou-Charentes depuis plus de 20 ans par les APNE

Pilote(s) de l'action:

PCN

Partenaires:

APNE, CEN PC, CPIE, clubs CPN, PIMP, GRAINE...

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jour	€	Nb jour	€	Nb jour	€
1- Communication	2	400	2	400	4	800
2- Animation	6	1200	6	1200	12	2400
3- Bilan	0,5	100	0,5	100	1	200
						3400

Détail de l'estimation financière: 0,5 j par an et par département pour la stratégie de communication, 0,5 pour dresser le bilan et le diffuser sur les outils de liaison régionaux.

Fiche n°13.1:**« Sensibiliser le monde agricole aux chauves-souris et le mobiliser pour leur préservation »**

Réf Nat n° 24: Former des professionnels et développer des partenariats

Objectif(s):

- Informer et sensibiliser le monde agricole sur les enjeux de conservation des chauves-souris

Méthode:**1- Communication :**

- Créer un outil de communication type plaquette sur le thème de : « Conséquences des traitements antiparasitaires »
- Communiquer sur le lien agriculture et les chiroptères comme auxiliaires de culture (article dans la presse agricole, ...)

2- Publication :

- Faire imprimer la plaquette

3- Formation et sensibilisation :

- Initier des interventions dans les lycées agricoles à l'intention des futurs agriculteurs
- Intervenir dans la profession lors de journées de formation destinées aux exploitants agricoles
- Sensibiliser le personnel des organismes de conseils agricoles

Espèce(s) concernée(s):

Toutes les espèces

Département/site/milieu:

Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de formations proposées
- Nombre de personnes formées
- Nombre d'animations réalisées
- Nombre d'articles sur cette thématique
- Nombre de tirage de la plaquette « Agriculture et chauves-souris »
- Nombre de plaquettes diffusées
- Evolution des pratiques (indicateur de résultat)

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

aucune

Pilote(s) de l'action:

à désigner

Partenaires:

APNE, DREAL, CRA, CA, exploitants agricoles, CPIE, CPN, services vétérinaires

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jour	€	Nbr jour	€	Nb jour	€
1- Communication	5	1000	0	0	5	1000
2- Publication	sur devis					
2- Formation et sensibilisation	6	1200	6	1200	12	2400
						3400

Détail de l'estimation financière : 5 j pour la rédaction, la conception et la mise en page d'une plaquette, 1,5 j par an et par département pour la formation et la sensibilisation du monde agricole.

Fiche n°13.2:

« Sensibiliser les professionnels potentiellement en contact direct avec des chauves-souris ou leurs colonies »

Réf Nat n° 24: Former des professionnels et développer des partenariats

Objectif(s):

- Informer et sensibiliser les corps de métiers du bâtiment, les professionnels des métiers d'entretiens des espaces verts, d'élagage, de dératisation et de désinsectisation, les pompiers et les vétérinaires
- Rappeler que toutes les chauves-souris sont protégées par la loi et que la destruction d'une colonie est donc passible d'une amende

Méthode:

1- Formation professionnelle et sensibilisation :

- Intervenir dans les différents corps de métiers lors de journées de formation
- Sensibiliser le personnel
- Diffuser les outils pédagogiques existants

2- Action :

- Intervenir en cas de signalement de colonies ou d'individus (cf. fiche 10.1)

Espèce(s) concernée(s):

Toutes les espèces

Département/site/milieu:

Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de formations proposées
- Nombre de personnes formées
- Nombre d'animations réalisées
- Nombre de corps de métiers sensibilisés

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

aucune

Pilote(s) de l'action:

à désigner

Partenaires:

APNE, DREAL, CRA, CA, exploitants agricoles, CPIE, CPN , Syndicats des métiers concernés

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total		
	Nb jour	€	Nb jour	€	Nb jour	€	
1- Formation et sensibilisation	4	800	4	800	8	1600	
2- Animation	2	400	2	400	4	800	
3- Action	(cf. fiche 11.1)						
							2400

Détail de l'estimation financière : 1 j par an et par département pour organiser des temps de formation, 0,5 j par an et par département pour animer une sortie sur ces thématiques.

Fiche n°13.3:

« Développer le partenariat avec les spéléologues »

Réf Nat n° 24: Former des professionnels et développer des partenariats

Objectif(s):

- Informer et sensibiliser les spéléologues sur les enjeux de conservation liés aux chauves-souris
- Echanger sur les usages des cavités souterraines
- Se former sur les règles de sécurité en milieu souterrain

Méthode:

1- Formation et sensibilisation :

- Intervenir dans les rencontres régionales de spéléologie
- Organiser un temps de présentation et de sensibilisation aussi bien sur les chauves-souris que sur la spéléologie
- Echanger sur les connaissances de terrain

2- Action :

- Intervenir en concertation en cas de signalement de colonies ou d'individus (cf. fiche 10.1)

Espèce(s) concernée(s):

- Toutes les espèces

Département/site/milieu:

- Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de formations proposées
- Nombre de personnes formées

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

En Charente (commune de Rancogne), édition d'un guide de terrain à destination des spéléologues.

Pilote(s) de l'action:

PCN

Partenaires:

APNE, spéléologues

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jour	€	Nb jour	€	Nb jour	€
1- Formation et sensibilisation	4	800	4	800	8	1600
3- Action	(cf. fiche 10.1)					
						1600

Détail de l'estimation financière : 1 j par an et par département pour organiser des temps de formation et d'échange avec les spéléologues.

Fiche n°14.1:**« Créer une page web sur les Chauves-souris du Poitou-Charentes »**

Réf Nat n° 26: Accompagner les nouveaux relais d'information et de sensibilisation sur les chauves-souris

Objectif(s):

- Développer une page web sur les chiroptères de notre région, sur le site de PCN
- Avoir un nouvel outil de communication sur les chiroptères
- Assurer une lisibilité des actions réalisées et du Groupe Chiroptères du Poitou-Charentes

Méthode:**1- Création web :**

- Créer une page internet avec des éléments sur la biologie et l'écologie des chiroptères, le détail des espèces présentes en Poitou-Charentes
- Développer un espace dédié au SOS Chauves-souris
- Mettre en ligne les plaquettes et autres documents sur les chauves-souris et notamment les possibilités d'aménagement (gîtes artificiels, bonnes pratiques, etc.).
- Créer des liens vers les structures référentes au niveau départemental et vers les partenaires régionaux
- Mettre en ligne les bulletins de liaison régionale (cf. fiche 14.2)
- Valoriser les actions mises en place, notamment dans le cadre du PRAC

2- Maintenance :

- Animer et faire vivre le site

Espèce(s) concernée(s):

Toutes les espèces

Département/site/milieu:

Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

Nombre de visites sur la page internet

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

page web sur le SOS Chauves-souris en Deux-Sèvres, DSNE (<http://www.dsne.org/nature-42/faune-et-flore/mammiferes-45/chauves-souris-60/Le-Web-des-Chauves-souris>)

Pilote(s) de l'action:

ORE

Partenaires:

APNE

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jours	€	Nb jours	€	Nb jours	€
1- Création web	10	2000	0	0	10	2000
2- Maintenance	0	0	3	600	3	600
						2600

Détail de l'estimation financière : 10 j pour la discussion sur le contenu, la création, la conception de la page et la mise en ligne des documents, 3 j pour la maintenance de l'outil (correction, mises à jour, ...).

Fiche n°14.2:**« Poursuivre l'édition d'un bulletin d'information régional sur les chiroptères »**

Réf Nat n° 26: Accompagner les nouveaux relais d'information et de sensibilisation sur les chauves-souris

Objectif(s):

- Assurer une meilleure circulation des informations entre associations et partenaires des actions touchant aux chiroptères, notamment la mise en œuvre des actions du PRAC.
- Informer sur les actions régionales et nationales
- Créer un lien entre les bénévoles

Méthode:**1- Rédaction et coordination :**

- Réfléchir à des thèmes d'articles et se répartir la rédaction en fonction des structures et des programmes en cours dans les départements
- Centraliser les articles et les mettre en forme
- Programmer l'impression d'au moins 1 bulletin par an

2- Impression :

- Imprimer (nombre d'exemplaires à déterminer)

3- Diffusion :

- Diffuser aux associations, aux partenaires du PRAC, aux bénévoles, aux propriétaires, aux collectivités impliquées et au niveau national (coordinateur du PNAC et SFPEM)

Espèce(s) concernée(s):

Toutes les espèces

Département/site/milieu:

Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre de bulletins diffusés

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

Bulletin de liaison Plecotus (PCN, depuis 1998)

Pilote(s) de l'action:

APNE

Partenaires:

Tous les partenaires du PRAC

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jour	€	Nb jour	€	Nb jour	€
1- Rédaction et coordination	7	1400	7	1400	14	2800
2- Impression	sur devis					
3- Diffusion	0,5	100	0,5	100	1	200
						3000

Détail de l'estimation financière : 1 j par APN et par bulletin, de rédaction et 2j pour la centralisation et la mise en forme, 0,5 j par an est programmé pour la diffusion du bulletin.

Fiche n° 14.3:**« Valoriser l'exposition chiroptères établie dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 Grotte de Rancogne »**

Réf Nat n° 26: Accompagner les nouveaux relais d'information et de sensibilisation sur les chauves-souris

Objectif(s):

- Assurer une circulation de l'exposition existante

Méthode:

- Informer sur l'existence de l'exposition
- Etablissement de conventions de prêt avec la mairie de Rancogne

Espèce(s) concernée(s):

- Toutes les espèces

Département/site/milieu:

- Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre d'emprunts de l'exposition

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

Aucune

Pilote(s) de l'action:

APNE

Partenaires:

Tous les partenaires du PRAC

Calendrier:

Sans objet

Fiche n°10.1:**« Maintenir et développer le réseau SOS Chauves-souris »**

Réf Nat n° 20: Maintenir et/ou accroître les activités du réseau SOS Chauves-souris

Objectif(s):

- Étendre, dynamiser et optimiser le réseau SOS Chauves-souris à toute la région

Méthode:**1- Information :**

- Utiliser un outil de communication régional pour faire connaître le réseau (cf. fiche 14.2)
- Réactualiser un guide d'intervention pour former les bénévoles et informer le grand public

2- Formation :

- Former un réseau de référents. Ils devront suivre une formation sur la médiation, les précautions à prendre, l'approche à adopter et les types d'aménagement possibles chez un particulier
- Assurer la coordination du réseau

3- Intervention :

- Intervenir auprès des particuliers pour les cas les plus complexes ou les plus sensibles.

Espèce(s) concernée(s):

Toutes les espèces

Département/site/milieu:

Toute la région

Indicateur(s) de suivi:

- Nombre d'appels SOS Chauves-souris
- Nombre d'interventions chez des particuliers
- Nombre d'aménagements mis en place suite au SOS Chauves-souris
- Nombre de nouvelles colonies recensées
- Nombre de journées consacrées à la formation
- Nombre de bénévoles formés

Donnée(s) ou expérience(s) similaire(s) en Poitou-Charentes:

- Plaquette « Connaître et protéger les chauves-souris de Poitou-Charentes », PCN
- Action SOS médiation faune sauvage (DSNE, 2011-2012)

Pilote(s) de l'action:

à désigner

Partenaires:

APNE, DREAL, ONCFS

Financement (estimation) et calendrier:

Différentes étapes de l'opération	2012		2013		Total	
	Nb jour	€	Nb jour	€	Nb jour	€
1- Information	3	600	0	0	3	600
2- Formation et coordination	6	1200	6	1200	12	2400
3- Intervention	8	1600	8	1600	16	3200
						6200

Détail de l'estimation financière : 3 j pour la rédaction d'un guide d'intervention en cas de soucis de cohabitation avec des chauves-souris, 1,5 j par an et par département par la formation en salle et sur le terrain d'un réseau de bénévoles et 2 j par an et par département pour intervenir chez des particuliers.

N°	Intitulé de l'action	Priorité	Nb jours		Total	Montant (€)		Total
			2012	2013		2012	2013	
1.1	Poursuivre l'aménagement et la protection physique des gîtes d'importance internationale, nationale et régionale pour les Chiroptères	1	21	17.5	38.5	4200	3500	7700
1.2	Mettre en oeuvre des mesures de protection adaptées sur des sites prioritaires pour les Chiroptères	1	33	25	58	6600	5000	11600
2.1	Élaborer et mettre en œuvre des solutions techniques répondant à la mise en sécurité des mines orphelines et autres gîtes souterrains artificiels	1	6	5	11	1200	1000	2200
3.1	Prospecter les bâtiments	2	44	44	88	8800	8800	17600
3.2	Coopérer avec les Collectivités locales et les administrations pour la prise en compte des chauves-souris dans les bâtiments	2	6.5	4	10.5	1300	800	2100
3.3	Mettre en œuvre des actions de protection dans les bâtiments publics	1	18	14	32	3600	2800	6400
3.4	Valoriser la présence de chauves-souris dans les bâtiments	3	6.5	9	15.5	1300	1800	3100
4.1	Étudier l'impact des infrastructures de transport sur les chiroptères	3	8	4	12	1600	800	2400
5.1	Étudier l'impact des parcs éoliens sur les chiroptères	3	6	2	8	1200	400	1600
6.1	Étudier les principaux massifs forestiers de la région	3	4	4	8	800	800	1600
6.2	Intégrer les chauves-souris dans les documents de gestion forestière durable	1	5	0	5	1000	0	1000
6.3	Favoriser la protection des chauves-souris dans les massifs forestiers	1	12	12	24	2400	2400	4800
6.4	Développer les partenariats et sensibiliser les forestiers aux chauves-souris arboricoles	1	6	6	12	1200	1200	2400
7.1	Suivre les principaux gîtes d'hibernation régionaux	1	14	14	28	2800	2800	5600
7.2	Suivre les principales colonies de mise bas	1	14,5	20	20	2900	4000	6900
8.1	Mettre en place un système de mutualisation des données au niveau régional	3	5	5	10	1000	1000	2000
9.1	Recherche de nouveaux gîtes d'hibernation	2	13	8	21	2600	1600	4200
9.2	Recherche de nouvelles colonies de mise bas	1	13	8	21	2600	1600	4200
10.1	Maintenir et développer le réseau SOS Chauves-souris	1	17	14	31	3400	2800	6200
11.1	Poursuivre les efforts de surveillance de la rage en Poitou-Charentes	2	2	2	4	400	400	800
12.1	Maintenir les Nuits Européennes de la Chauve-souris	2	8.5	8.5	17	1700	1700	3400
13.1	Sensibiliser le monde agricole aux chauves-souris et le mobiliser pour leur préservation	2	11	6	17	2200	1200	3400
13.2	Sensibiliser les professionnels potentiellement en contact avec des chauves-souris ou leurs colonies	1	6	6	12	1200	1200	2400
13.3	Développer le partenariat avec les spéléologues	1	4	4	8	800	800	1600
14.1	Créer un site internet sur les Chauves-souris du Poitou-Charentes	3	10	3	13	2000	600	2600
14.2	Ré-éditer le bulletin d'information « Plecotus »	2	7.5	7.5	15	1500	1500	3000
14.3	Valoriser l'exposition chiroptères établie dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 Grotte de Rancogne	2	0	0	0	0	0	0
			287	252.5	539.5	60300	50500	110800

GLOSSAIRE

ABF : Architecte des Bâtiments de France
ANSES : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'Environnement et du travail
APN : Associations pour la Protection de la Nature
APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
CA : Chambre d'Agriculture
CAFSA : Coopérative Agricole et Forestière du Sud Atlantique
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CETEF : Centre d'Etudes TEchnique de Formation forestière
CG : Conseil Général
CN : Charente Nature
COFOGAR : COopérative des propriétaires FOrestiers de la GARonne
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CPN : Connaître et Protéger la Nature
CR : Conseil Régional
CRA : Chambre Régionale d'Agriculture
CREN : Conservatoire Régional des Espaces Naturels
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT : Direction Départementale des Territoires
DIRA : Direction Interdépartemental des Routes Atlantique
DIRCO : Direction Interdépartemental des Routes du Centre Ouest
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, l'Aménagement et du Logement
DSNE : Deux-Sèvres Nature Environnement
ENS : Espace Naturel Sensible
FOGEFOR : FOrmation à la GEstion FOrestière
GDF : Groupe de Développement Forestier
GRAINE : Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement
IDF : Institut pour le Développement Forestier
LPO : Ligue de Protection des Oiseaux
MAEt : Mesure Agro-Environnementale territorialisée
N2000 : Natura 2000
NE17 : Nature Environnement 17
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF : Office National des Forêts
ORE : Observatoire Régional de l'Environnement
PCN : Poitou-Charentes Nature
PIMP : Parc Inter-régional du Marais Poitevin
PNAC : Plan National d'Actions en faveur des Chiroptères
PRAC : Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères
RFF : Réseau Ferré de France
RNR : Réserve Naturelle Régionale
SCAP : Stratégie de Création des Aires Protégées
SDAP : Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
SDENS : Schéma Départemental des ENS
SETRA : Service d'Etudes sur les Transports, les Routes et leurs Aménagements
SFEPM : Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères
UNICEM : Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux de Construction
VN : Vienne Nature
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des espèces présentes en France métropolitaine

Espèces		Présente en France	Contactée au moins 1 fois en Poitou-Charentes	Liste Rouge UICN
<i>Rhinolophus mehelyi</i>	Rhinolophe de Méhély	X		CR
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	X	X	LC
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	X	X	NT
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale	X	X	NT
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	X	X	LC
<i>Myotis brandtii</i>	Murin de Brandt	X	X	LC
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches	X	X	LC
<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	X	X	LC
<i>Myotis bechsteinii</i>	Murin de Bechstein	X	X	NT
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	X	X	LC
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échanquées	X	X	LC
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin	X	X	LC
<i>Myotis blythii</i>	Petit murin	X	X	NT
<i>Myotis escaleraei</i>	Murin d'Escalera	X		NA
<i>Myotis dasycneme</i>	Murin des marais	X		NA
<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	X		VU
<i>Myotis punicus</i>	Murin du Maghreb	X		VU
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	X	X	NT
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	X	X	NT
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande Noctule	X	X	DD
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	X	?	LC
<i>Eptesicus nilssonii</i>	Sérotine de Nilsson	X		LC
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	X	X	LC
<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore	X	X	DD
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	X	X	LC
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	X	X	LC
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	X	X	NT
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	X	X	LC
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	X	X	LC
<i>Plecotus macrobullaris</i>	Oreillard montagnard	X		DD
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	X	X	LC
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	X	X	LC
<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	X		LC
<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	X	X	VU

Annexe 2 : Bibliographie chiroptérologique de Poitou-Charentes

AUTEURS	TITRE	REVUES	DATE
ABONNEAU M.	La grotte de Font-Serin	Spelunca	1967
AMIOT J-M.	Activités chiroptérologiques dans les Deux-Sèvres	Bull. SFEPM	1987
AVRIL B	Le Minioptère de Schreibers : analyse des résultats de baguage de 1936 à 1970		1997
BALLIOT M.	Bilan de 25 années de baguage de chauves-souris en France.	Bull. C.R.M.M.O.	1964
BARATAUD M. ET CHAMARAT N.	Les chauves-souris : les connaître mieux pour les protéger	Bull. Charente Nature	1995
BARATAUD M. ET JOURDE P.	Les Minioptères de Rancogne : 13 années de suivi hivernal	Plecotus N°6	1999
BARATAUD M. et le groupe Chiroptères du Poitou-Charentes	Bilan des comptages 2002 et 2003 en Poitou-Charentes	Plecotus N°13	2003
BARATAUD M. et PRECIGOUT L.	Dramatique déclin des Minioptères sur les sites d'hivernation	Plecotus N°13	2003
BAVOUX C. ET SEGUIN S.	Première mention de la Pipistrelle de Nathusius <i>Pipistrellus nathusii</i> en Poitou-Charentes	Plecotus N°7	1999
BERNARD R., DIEULEVEULT T., FAUCHER F., FILLON B., FRAINNET C. ET FROGGER M.H.	Petit bilan des prospections Deux-sévriennes de l'été 2001	Plecotus N°12	2002
BERNARD R., DIEULEVEULT T.	Colonies de mise bas en Deux-Sèvres, un premier état des lieux	Plecotus N°13	2003
BERTRAND A.	Notes sur les chauves-souris hivernant dans les carrières souterraines de Charente-Maritime et nouvelles données sur la répartition des espèces en période d'activité	Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime, (7)	1988
BRACCO S.	Chiroptères et bâti public en Deux-Sèvres	Plecotus N°15	2006
BRACCO S.	Travaux d'aménagement pour la protection des gîtes de mise bas	Le chauve qui rit N°5	2006
BRACCO S.	Comment improviser un centre de soins pour chauves-souris dans 30m ² ?	Le chauve qui rit N°5	2006
BRACCO S.	Bilan de la prospection dans le bâti public en 2005	Le chauve qui rit N°5	2006
BRACCO S.	Protection des chauves-souris dans les bâtiments publics en Deux-Sèvres	Nature entre deux Sèvres N°1	2007
BRACCO S.	Projet bâti public et chauves-souris (suite...)	Plecotus N°16	2008
BRACCO S.	Des aménagements pour les chauves-souris, pas si facile ! Tentatives de sauvetage en Deux-Sèvres	Plecotus N°16	2008
BRACCO S.	Bilan de 17 ans de protection des Chiroptères en Deux-Sèvres	Nature entre deux Sèvres N°2	2009
BROSSET A.	Contribution à l'étude des Pipistrelles communes (<i>Pipistrellus pipistrellus</i> , Schreber) et des Pipistrelles de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhli</i> , Natterer) dans l'ouest de la France	Mammalia, (4)	1951
BROSSET A.	Remarques sur le comportement des chiroptères pendant la période de reproduction	Mammalia	1953
BROSSET A.	Les chauves-souris disparaissent-elles ?	Courrier de la Nature	1978
BROSSET A. ET CAUBERE B.	Contribution à l'étude écologique des chiroptères de l'ouest de la France et du bassin parisien	Mammalia	1959
BROSSET, A. et coll.	La raréfaction du Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius) en France. Recherche d'une explication	Mammalia, (1)	1988

AUTEURS	TITRE	REVUES	DATE
CHEGARAY, L.	Protéger les ailes volantes	L'Actualité Poitou-Charentes	1996
COLLIN DE L'HORTET A	Note sur le statut de <i>Plecotus austriacus</i> (Fischer, 1829) et de <i>Pipistrellus kuhli</i> (Kuhl, 1819) en Charente-Maritime	Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime	1989
COTREL N.	Sainte Ouenne va bientôt rejoindre Loubeau et La Dent	Le chauve qui rit N°4	2005
COTREL N.	Les premières nouvelles de l'été	Le chauve qui rit N°4	2005
COTREL N.	Inventaire et prise en compte des Chiroptères en Marais Poitevin	Plecotus N°15	2006
COTREL N.	Un troisième gîte classé en APPB pour les Deux-Sèvres	Plecotus N°15	2006
COTREL N.	Sainte Ouenne : bientôt la protection	Le chauve qui rit N°5	2006
DIEULEVEUT T.	Première observation de <i>Myotis alcathoe</i> en Deux-Sèvres	Plecotus N°13	2003
DIEULEVEUT T.	Comptages comparés en cavités souterraines	Plecotus N°14	2004
DIEULEVEUT T.	Un nouveau site d'importance pour les chauves-souris...et un nouveau site protégé !	Le chauve qui rit N°4	2005
DIEULEVEUT T.	Bilan du comptage hivernal 2004-2005	Le chauve qui rit N°4	2005
DIEULEVEUT T. et COTREL N.	Mortalité anormale de Grands Murins	Plecotus N°14	2004
FILLON B.	Deux-Sèvres : les Grands rhinolophes aiment la Gâtine	Plecotus N°4	1998
FRAINNET C.	- La noctule géante, nouvelle espèce pour le Poitou-Charentes	Plecotus N°4	1998
FRAINNET C.	Chauves-souris, une nouvelle espèce pour le Poitou-Charentes.	Charente Nature	1999
FRAINNET C.	Chauves-souris, une nouvelle espèce pour le Poitou-Charentes	Charente Nature N°162	1999
GABORIT T.	Sites chiroptérologiques régionaux dont les documents d'objectifs sont en cours d'élaboration : Grottes de Rancogne, site n°05	Plecotus N°9	2000
GAILLED RAT M.	Des mesures agri-environnementales en faveur des chauves-souris autour du site N2000 des Carrières des Pieds Grimaud	Plecotus N°16	2008
GAILLED RAT M.	Deux sites Natura 2000 en faveur des chauves-souris dans la Vienne	Plecotus N°16	2008
GAILLED RAT M. et PREVOST O.	Prise en compte des gîtes abritant des chauves-souris dans le cadre de la charte éolienne du département de la Vienne	Plecotus N°16	2008
GAILLED RAT M. ET PREVOST P.	Réseau Européen Natura 2000, carrières des Pieds Grimaud (site n°50) : rapport intermédiaire du document d'objectif	Rapport Vienne Nature	2000
GRIMALDI R.	Sites chiroptérologiques régionaux dont les documents d'objectifs sont en cours d'élaboration : Carrières de Loubeau, site n°46	Plecotus N°9	2000
Groupe Chiroptères des Deux-Sèvres	Ah, le département des Deux-Sèvres, ses fromages de chèvres, ses vertes prairies et ses Grands rhinolophes...	Le chauve qui rit N°1	2003
Groupe Chiroptères des Deux-Sèvres	Été 2003 : on n'y est pas encore mais on en parle déjà	Le chauve qui rit N°1	2003
Groupe Chiroptères des Deux-Sèvres	Protection des sites sensibles	Le chauve qui rit N°1	2003
Groupe Chiroptères des Deux-Sèvres	Inventaire des chiroptères dans le Marais Poitevin	Le chauve qui rit N°2	2003
Groupe Chiroptères des	Les grottes de Loubeau : du pain sur la planche !	Le chauve qui	2003

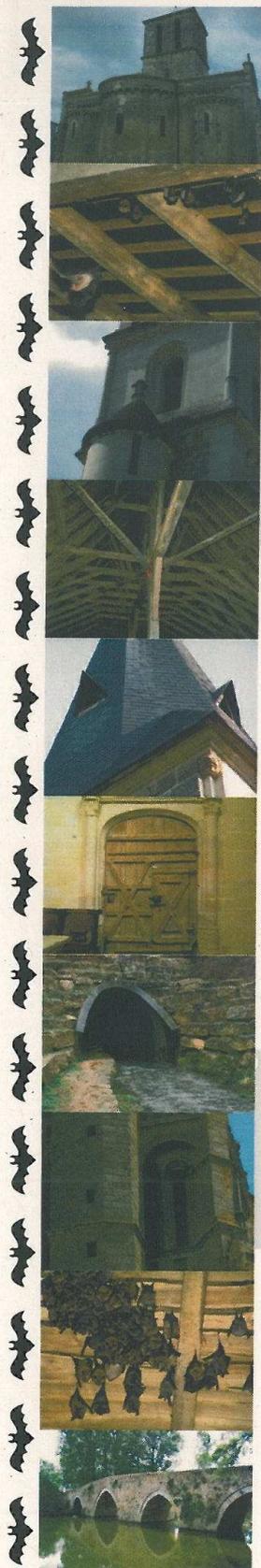
AUTEURS	TITRE	REVUES	DATE
Deux-Sèvres		rit N°2	
Groupe Chiroptères des Deux-Sèvres	L'église de Neuvy Bouin	Le chauve qui rit N°2	2003
Groupe Chiroptères des Deux-Sèvres	Clochers « la vie sauvage admise »	Le chauve qui rit N°2	2003
Groupe Chiroptères des Deux-Sèvres	Bilan de l'hivernage des chiroptères en Deux-Sèvres	Le chauve qui rit N°2	2003
Groupe Chiroptères des Deux-Sèvres	Des nouvelles colonies de mise bas	Le chauve qui rit N°3	2004
GRUPE CHIROPTERES DU Poitou-Charentes	Connaissance et protection des chauves-souris en Poitou-Charentes, année 1995	Poitou-Charentes Nature, Poitiers	1996
GRUPE CHIROPTERES DU Poitou-Charentes	Connaissance et protection des chauves-souris en Poitou-Charentes, année 1996	Poitou-Charentes Nature, Poitiers	1997
GRUPE CHIROPTERES DU Poitou-Charentes	Connaissance et protection des chauves-souris en Poitou-Charentes, année 1997	Poitou-Charentes Nature, Poitiers	1998
GRUPE CHIROPTERES DU Poitou-Charentes	Dénombrement régional des chauves-souris troglodytes	Plecotus N°8	2000
GRUPE CHIROPTERES DU Poitou-Charentes	Chauves-souris du Poitou-Charentes - Atlas préliminaire. Cahiers techniques du Poitou-Charentes n°1	Poitou-Charentes Nature, Poitiers	2000
GUILLON M.	Des chauves-souris et des éoliennes, quelques nouvelles données en Poitou-Charentes	Plecotus N°16	2008
JOURDE P.	Des minios par des minios par là.	Plecotus N°2	1998
JOURDE P.	Une trentième espèce de chauve-souris en France	Plecotus N°7	1999
JOURDE P.	La Pipistrelle de Nathusius, pas si rare ?	Plecotus N°8	2000
JOURDE P.	Sites chiroptérologiques régionaux dont les documents d'objectifs sont en cours d'élaboration : Carrières de Saint-Savinien, site n°69	Plecotus N°9	2000
JOURDE P.	Louche est le Cantalou	L'Envol des Chiros	2000
JOURDE P.	Confirmation de la présence du Petit murin en Poitou-Charentes	Plecotus N°11	2001
JOURDE P.	O rage ! O désespoir...ou l'odyssée d'un pauvre Oreillard gris	Plecotus N°11	2001
JOURDE P.	Inventaire des chauves-souris de la réserve d'Yves.	Plecotus N°12	2002
JOURDE P.	Inventaire des chauves-souris de la réserve d'Yves	Plecotus N°12	2002
JOURDE P.	Le groupe chiroptères de Charente-Maritime : cinq ans d'action en faveur des chauves-souris.	Plecotus, hors-série	2002
JOURDE P.	Le Murin d'Alcathoe : nouvelle espèce de chauve-souris	Plecotus N°13	2003
JOURDE P.	Présence de la Pipistrelle de Nathusius en été en Charente-Maritime	Plecotus N°13	2003
JOURDE P. et le Groupe Chiroptères de Charente-Maritime	Contribution à la connaissance des chiroptères de Charente-Maritime. Bilan de quatre années d'étude.	Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime	2001
JOURDE P. et le groupe chiroptères de Poitou-Charentes	Bilan définitif du dénombrement régional de janvier 1999	Plecotus N°5	1999
JOURDE P. et le groupe chiroptères de Poitou-Charentes	Dénombrement régional de janvier 99 : premier bilan	Plecotus N°6	1999
JOURDE P. et le Groupe	Quelques données sur le statut de la Barbastelle en	Plecotus N°1	1998

AUTEURS	TITRE	REVUES	DATE
chiroptères du Poitou-Charentes	Charente-Maritime		
JOURDE P. et le Groupe chiroptères du Poitou-Charentes	Dénombrement régional des chauves-souris troglodytes : bilan 2001	Plecotus N°11	2001
JOURDE P. ET THIRION J.-M.	Interet de la carrière de l'Enfer pour les chauves-souris (Charente-Maritime) : état des connaissances au 1/10/1997	Rapport SEPRONAS	1997
LEWINO, F.	Paix pour les chauves-souris	Le Point	1996
LUZZATO T.	Animations sur les Carrières de Loubeau en Deux-Sèvres	Plecotus N°15	2006
MINEAU R. et RACINOUX L.	Grotte de Font Serin (ou Sorin)	in Légendaire de la Vienne, Brissaud, Poitiers	1978
PHILIPPES S.	Etude statistique sur la fréquentation de la carrière des Pieds Grimaud par les chauves-souris	Mémoire de Maîtrise de Science et Technique de Rouen, Vienne Nature, Poitiers	2001
PRECIGOUT L.	Nouvelles colonies estivales de Barbastelles en Charente	Plecotus N°7	1999
PRECIGOUT L.	L'été des chauves-souris, mais où se trouve la Barbastelle ?	Charente Nature	1999
PRECIGOUT L.	L'été des chauves-souris, mais où se trouve la Barbastelle ?	Charente Nature N°168	1999
PRECIGOUT L.	Réalisation d'un guide à destination des spéléologues charentais	Plecotus N°16	2008
PRECIGOUT L.	Réalisation d'une exposition pédagogique sur les chauves-souris en Charente	Plecotus N°16	2008
PREVOST O.	Inventaire départemental des sites à chauves-souris	Outarde	1988
PREVOST O.	Enquête chauves-souris	Outarde	1988
PREVOST O.	Inventaire des sites à chauves-souris de la Vienne	Outarde	1989
PREVOST O.	Site à chiroptères. Projet de protection de 4 cavités souterraines du département de la Vienne	GOV, Poitiers	1990
PREVOST O.	Inventaire des sites à chauves-souris	Outarde	1990
PREVOST O.	Eglises et chauves-souris	Outarde	1990
PREVOST O.	Chiroptères 1991	Outarde	1992
PREVOST O.	Présence hivernale du Rhinolophe euryale dans la Vienne	Outarde	1992
PREVOST O.	Dénombrement des colonies d'hibernation de Grands rhinolophes	Outarde	1992
PREVOST O.	Les chiroptères de la région Poitou-Charentes. Etat des connaissances - mars 1995	Poitou-Charentes Nature, Poitiers	1995
PREVOST O.	A la recherche des chauves-souris ou comment participer à un inventaire de chiroptères	Poitou-Charentes Nature et Vienne Nature, Poitiers	1997
PREVOST O.	Statut de la Barbastelle dans la région Poitou-Charentes (1983-1998)	Plecotus N°3	1998
PREVOST O.	Le point sur le Grand rhinolophe en Poitou-Charentes	Plecotus N°3	1998
PREVOST O.	Les chauves-souris des Pieds Grimaud	Bull. municip. de Senillé	1998

AUTEURS	TITRE	REVUES	DATE
PREVOST O.	Le Grand rhinolophe, une chauve-souris bien présente en Poitou-Charentes	Charente Nature N°163	1999
PREVOST O.	Enfin une Pipistrelle de Nathusius vivante dans la Vienne	Plecotus N°10	2000
PREVOST O.	Une nouvelle colonie de Rhinolophe euryale dans la Vienne	Plecotus N°10	2000
PREVOST O.	Nouvelles données de Minioptères en Vienne	Plecotus N°10	2000
PREVOST O.	Accouplements hivernaux chez les Grands rhinolophes	Plecotus N°8	2000
PREVOST O.	Sites chiroptérologiques régionaux dont les documents d'objectifs sont en cours d'élaboration : Carrières des Pieds Grimaud, site n°50	Plecotus N°9	2000
PREVOST O.	Protection de la grotte de Boisdichon, Angles-sur-l'Anglin, Vienne	Vienne Nature, Poitiers	2000
PREVOST O.	Note relative à la colonie de Grand Murin Myotis myotis de l'église de Queaux	Vienne Nature, Poitiers	2002
PREVOST O.	Le chat sauvage et la Genette : deux carnivores mystérieux...Les chauves-souris.	Granger M., Moulière, la forêt des pierres	2003
PREVOST O.	Evolution surprise d'une cavité d'hibernation dans la Vienne	Plecotus N°15	2006
PREVOST O.	Valorisation touristique des grottes de la Norée (Vienne) et protection des chauves-souris	Plecotus N°15	2006
PREVOST O.	Note relative à la colonie de Grand Murin Myotis myotis de l'église de Nieuil l'Espoir	Vienne nature, Poitiers	1999b
PREVOST O. et JOURDE P.	A propos d'un nouveau type de dérangement dans les cavités souterraines artificielles : les rave parties	Plecotus N°8	2000
PREVOST O. et le Groupe chiroptères du Poitou-Charentes	Inventaire des chiroptères sur le fuseau TGV Aquitaine, Région Poitou-Charentes (Etudes préliminaires du TGV Aquitaine	Poitou-Charentes Nature, Poitiers	1997
PREVOST O. et le Groupe chiroptères du Poitou-Charentes	Les autres sites Natura 2000 importants pour les chauves-souris en Poitou-Charentes	Plecotus N°9	2000
PREVOST O., ROUE S., BOILEVIN GF. et ROUX D.	Les chauves-souris du bassin versant du Salleron	Rap. Vienne Nature	1991
QUIJANO-PEREZ F., BAVOUX C. et SEGUIN N.	Les chauves-souris d'Oleron, état d'avancement de l'atlas	Plecotus N°5	1999
ROS J.	Le Grand Rhinolophe, Rhinolophus ferrumequinum, en France.	Bull. SFPEPM	1999
RUEDI M., JOURDE P., GIOSA P. BARATAUD M. & ROUE S.Y.	DNA reveals the existence of Myotis alcathoe in France (Chiroptera : Vespertilionidae).	Rev. Suisse Zool.	2002
SARDIN J.P.	Inventaire des chauves-souris, compte-rendu de la journée de formation.	Charente Nature	1986
SARDIN J.P.	Les chauves-souris de Rancogne.	Charente Nature	1986
SARDIN J.P.	Les chauves-souris de Rancogne	Charente Nature N°44	1986
SARDIN J.P.	Inventaire des chauves-souris, compte-rendu de la journée de formation	Charente Nature N°134	1986
SARDIN J.P.	Les chauves-souris de Rancogne, le Minioptère.	Charente Nature	1987
SARDIN J.P.	Les chauves-souris de Rancogne, le Minioptère	Charente Nature N°45	1987
SARDIN J.P.	Les chauves-souris en Charente	Charente Nature N°118	1995
SARDIN J.P., TERRISSE J., BAUCHET R.	Note sur l'hibernation des Chauves-souris en Charente	PICA N° 4	1985

AUTEURS	TITRE	REVUES	DATE
SARDIN JP.	Observations mammalogiques en 1987 dans le département de la Charente	PICA N° 7	1988
SARDIN J-P.	Les chauves-souris en Charente	Charente Nature	1995
SARDIN JP., ARCOS M.	Observations mammalogiques en 1988 dans le département de la Charente	PICA N° 9-10	1989
SARDIN J-P., TERISSE J. et BAUCHET R.	Note sur l'hibernation des chauves-souris en Charente	Pica, n° ?	1985
TAUPIN E.	Un inventaire peut en cacher un autre	Plecotus N°5	1999
VERHEYDEN, C., MOUGEOT F. et JUDAS J.	La Noctule de Leisler, une nouvelle espèce pour la région Poitou-Charentes	Arvicola (1)	1997

Annexe 3 : Charte départementale pour la prise en compte des chiroptères dans le bâti



Charte départementale pour la prise en compte des Chiroptères dans les bâtiments publics en Deux-Sèvres

Entre :

- Le Conseil Régional du Poitou-Charentes
- Le Conseil Général des Deux-Sèvres
- Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
- Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
- L'Association des Maires des Deux-Sèvres
- La Direction Départementale de l'Équipement
- L'Association Deux-Sèvres Nature Environnement
- La Direction Régionale de l'Aménagement et de la Culture
- La Direction Régionale de l'Environnement
- L'Etat représenté par le Préfet des Deux-Sèvres



Document rédigé par Deux-Sèvres Nature Environnement
Année 2006

Préambule

Les chauves-souris françaises sont de petits mammifères volants qui se nourrissent exclusivement d'insectes. Elles jouent ainsi un rôle essentiel dans l'écosystème grâce à leur fonction d'« insecticides naturels » ; elles nous débarrassent entre autres des moustiques en été et de certains nuisibles des cultures. Cependant, malgré une protection législative (Loi pour la Protection de la Nature de 1976, Directive Habitats de 1992, Convention de Berne, Convention de Bonn et Plan de restauration national - cf. *Annexe I*), ces animaux sont menacés de disparition (une espèce sur trois est actuellement en régression) par plusieurs facteurs dont un des plus importants est la perte des gîtes de reproduction.

En effet, les chauves-souris utilisent fréquemment les vastes combles des bâtiments publics (notamment ceux des églises) en tant que gîte de mise-bas. Ces combles constituent des gîtes très appréciés par ces espèces, puisqu'elles y trouvent tranquillité, chaleur et obscurité, conditions optimales pour la mise-bas. Or, depuis une vingtaine d'années, pour lutter contre l'invasion des pigeons domestiques dans ces bâtiments et contre les dégâts qu'elle engendre, les communes ont recours la plupart du temps à l'utilisation de grillage pour obturer les différentes ouvertures. La fermeture des accès d'un bâtiment entraîne la disparition d'un gîte de mise-bas utilisé ou potentiel pour les chauves-souris (qui ne causent pas de dégâts sur les charpentes) et contribue à la régression des populations.

Il existe un problème similaire en ce qui concerne les ouvrages d'art. En effet, à toute époque de l'année, les chauves-souris utilisent les disjointements et autres interstices présents sous les ouvrages d'art comme gîte, en été, en hiver et même lors des périodes de transit. Lors des travaux de rénovation de ces ouvrages d'art, tous les disjointements sont systématiquement obturés ce qui a pour conséquence, d'une part la disparition de gîtes potentiels pour les chauves-souris, mais aussi dans certains cas, la mort de toute une colonie qui sera emmurée vivante.

Or, les Deux-Sèvres, grâce à un vaste territoire bocager encore bien conservé, fournissent aux chauves-souris une ressource alimentaire importante et permettent ainsi d'accueillir en été de nombreuses colonies de reproduction. Ce département possède ainsi un rôle prépondérant au sein du Poitou-Charentes, et même à l'échelle de la France, dans la conservation des espèces de chauves-souris citées ci-dessus.

C'est pourquoi l'association Deux-Sèvres Nature Environnement se propose de réaliser cette charte départementale pour la prise en compte des colonies de mise-bas de chauves-souris dans les bâtiments publics suite à une campagne de deux ans de prospections de terrain (22 colonies de reproduction d'espèces d'intérêt communautaire ont ainsi été recensées).

Celle-ci répond en effet à un des objectifs principaux de l'association à savoir la connaissance et la préservation d'une faune sauvage protégée et menacée.

- Article 1 - Contexte, enjeux

Etat des lieux :

- Dégâts causés par les pigeons domestiques sur les boiseries et horloges, ainsi que sur les façades des bâtiments,
- Traitement des charpentes avec des produits toxiques pour la faune sauvage,
- Travaux pendant la période de présence des chauves-souris,
- Dérangements des colonies de chauves-souris,
- Destruction volontaire des colonies de chauves-souris.

Conséquences :

- Fermeture ou obturation des accès aux combles des bâtiments publics souvent avec du grillage,
- Disparition de colonies de reproduction ou de gîtes potentiels pour les chauves-souris (bâtiments et ouvrages d'art),
- Contamination souvent létale d'une partie ou de toute une colonie.

- Article 2 - Objectifs de la charte

Les objectifs principaux de cette charte sont :

- Favoriser la prise en compte des chauves-souris dans les bâtiments publics (construction ou réfection),
- Responsabiliser les opérateurs de la gestion et de l'entretien des bâtiments publics (services municipaux, élus, entreprises etc.), ainsi que les propriétaires (communes) afin de les impliquer dans la conservation des colonies de chauves-souris fréquentant ce type de bâtiments,
- Préserver les populations de chauves-souris présentes dans les bâtiments publics et ouvrages d'art ou favoriser leur accueil le cas échéant,
- Sensibiliser la grand public à la protection des chauves-souris.

La mise en oeuvre de cette charte s'effectue dans le respect de l'intégrité du patrimoine bâti.

- Article 3 - Les engagements des différents partenaires

Cette charte s'inscrit pleinement dans une démarche volontariste de l'ensemble des acteurs du département des Deux-Sèvres pour la conservation de la faune sauvage et des chauves-souris en particulier.

Les signataires de la présente charte s'engagent à mettre en oeuvre un certain nombre d'actions (définies dans le document « guide technique ») afin de respecter les objectifs de la charte et de contribuer ainsi à la conservation des chauves-souris présentes dans les bâtiments publics tout en assurant l'intégrité du patrimoine bâti.

Les signataires s'engagent également à :

- Saisir l'association Deux-Sèvres Nature Environnement en cas de présence de chauves-souris constatée ou de doute sur la mise en oeuvre de travaux de gestion sur un bâtiment à fort enjeu chiroptérologique, c'est-à-dire favorable à l'installation des chauves-souris,
- Appliquer dans la mesure du possible les fiches actions du *Guide Technique*,
- Informer et former leur personnel sur les enjeux chiroptérologiques présents au niveau des bâtiments publics et ouvrages d'art,
- S'efforcer de soutenir ou de mettre en place des actions pédagogiques sur le thème des chauves-souris afin de sensibiliser le grand public,
- Éviter tout dérangement lors des périodes sensibles de présence des chauves-souris dans les bâtiments publics ou les ouvrages d'art, du 1^{er} avril au 31 août,
- Faire connaître la charte et les documents techniques associés,
- S'informer sur la protection réglementaire des chauves-souris et de leurs habitats, ainsi que sur leur cycle biologique en se référant aux *Annexes I et II* de la présente charte.

- Article 4 -

Suivi de la charte, création d'un comité de coordination

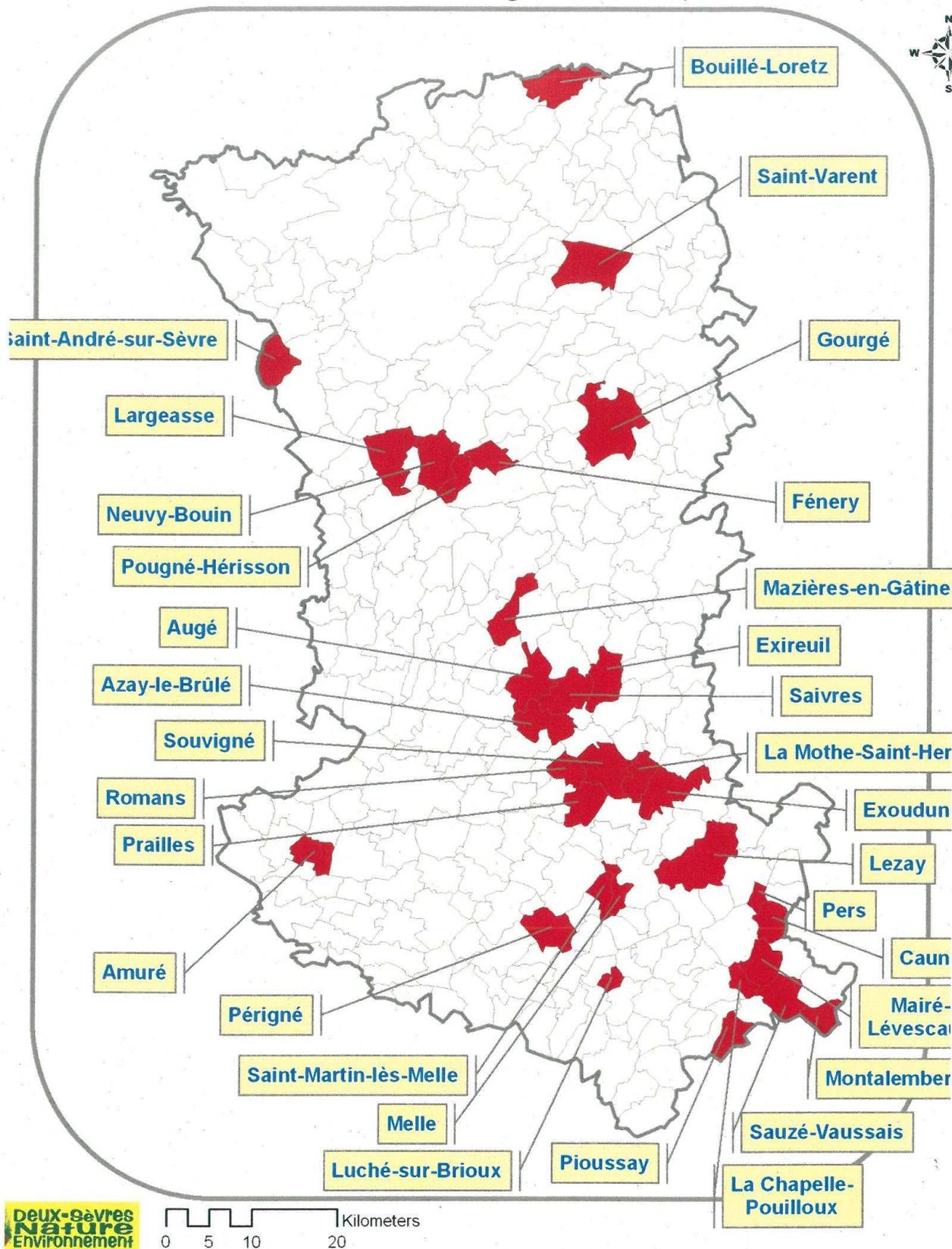
La présente charte est établie pour une durée de un an à compter de sa signature et sera renouvelée tous les ans par tacite reconduction.

Un comité de coordination sera créé avec la participation de tous les signataires et se réunira une fois par an ; il aura pour vocation d'être un lieu d'échange entre les différents partenaires impliqués dans la conservation des chauves-souris au sein des bâtiments publics et ouvrages d'art en Deux-Sèvres.

Un bulletin de liaison de cette charte sera édité tous les ans afin d'informer les différents partenaires techniques et les signataires sur les actions et mesures de gestion mises en oeuvre dans le cadre de cette charte, ainsi que sur les nouveaux signataires, *etc.*

Annexe 4 : Carte des communes signataires

Carte des communes signataires (avril 2013)



Annexe 5 : Bulletin « Plecotus »

Plecotus



La Lettre d'informations du groupe Chiroptères de Poitou-Charentes Nature

N° 16 - Janvier 2008

Sommaire

Bilans régionaux des comptages hivernaux de janvier 2007

- Commentaires par département

Charente :

- Réalisation d'un guide à destination des spéléologues charentais
- Réalisation d'une exposition pédagogique sur les chauves-souris en Charente

Charente-maritime :

- Des chauves-souris et des éoliennes, quelques nouvelles données en Poitou-Charentes

Deux-Sèvres :

- Projet bâti public et chauves-souris en Deux-Sèvres (suite...)
- Des aménagements pour les chauves-souris : pas si facile !
Tentatives de sauvetage en Deux-Sèvres
Et aménagements de nouveaux gîtes

Vienne :

- Des mesures agro-environnementales en faveur des chauves-souris autour du site Natura 2000 des « Carrières de Pied Grimaud »
- Deux sites Natura 2000 en faveur des chauves-souris
- Prise en compte des gîtes abritant des chauves-souris dans le cadre de la charte éolienne du département de la Vienne.

Bilans Régionaux des comptages hivernaux de Janvier 2007

<i>Hiver 2006 - 2007</i>	Charente	Charente-maritime	Deux-Sèvres	Vienne
Grand Rhinolophe	1178	1444	289	1889
Petit Rhinolophe	50	279	10	36
Rhinolophe euryale	5	16		738
Petit Murin				
Grand Murin	63	68	9	767
Grand/Petit Murin		1		
Murin à oreilles échancrées	54	430	9	2348
Murin de Daubenton	29	2	2	49
Murin d'Alcathoe		2		
Murin de Natterer	6	4	1	2
Murin de Bechstein	3		1	3
Murin à moustaches	79	70	12	590
Myotis sp.			1	
Barbastelle	2	8		4
Pipistrelle commune				
Pipistrellus sp.				2
Oreillard roux	22	9		5
Oreillard gris				
Plecotus sp.				1
Noctule de Leisler				
Minioptère de Schreibers	4911	1		
Chiroptera sp.	1			2
TOTAL	6403	2334	334	6436